VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1801
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'élevage régional soigne sa vitrine



Marc Labille

Ce mois de septembre est chargé en événements commerciaux régionaux liés à l'élevage et ce, en dépit d'un contexte sanitaire incertain. Journées commerciales de la Fédération charolaise de Côte-d'Or, vente des veaux charolais du Marault, dans la Nièvre, vente de Charolles en Saône-et-Loire nourrissent une activité commerciale soutenue et porteuse d'excellence. C'est aussi dans ce contexte que la coopérative Sicarev pousse les contrats et l'engraissement. *PAGES 10, 11 ET 12*

Encarts : Supplément Terre d'Élevage (sur certains cantons), Dépliant Delta Force Demeterre (sur certains cantons), Dépliant « formations » Chambre d'Agriculture Côte d'Or (sur certains cantons)



PRODUCTIONS P.09

Élevage // FCO : Un retour d'expérience des Pays Bas



PRODUCTIONS P.14

Cultures // Gérer les graminées adventices sur céréales d'hiver



EN SUPPLÉMENT*

* Sur certains cantons





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ANCIENS EXPLOITANTS DE L'YONNE : SUR LES RETRAITES, RIEN N'EST ENCORE ACQUIS

.05 SYNDICALISME : DES DEMANDES FORMULÉES

.06 FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE : LA BFC PRÉSENTE AU DERNIER CONSEIL FÉDÉRAL

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE : UN NOUVEAU CONCEPT POUR LES JEUNES ÉLEVEURS

.08 EN IMAGES : BALADE EN TERRES DE JIM

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 FCO : UN RETOUR D'EXPÉRIENCE DES PAYS BAS

.10 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : ILS VOUS ATTENDENT

.11 CONCOURS NATIONAL DES VEAUX ET VENTE NATIONALE : ADAPTATION OBLIGATOIRE

.12 SICAREV COOP : MAINTENIR ET ADAPTER LA PRODUCTION

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 BILAN DES MOISSONS : DE LA FRUSTRATION

.14 ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL : GÉRER LES GRAMINÉES ADVENTICES SUR CÉRÉALES D'HIVER

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 CHAMPIGNONS : DES PLEUROTES DANS UNE ANCIENNE SALLE DE TRAITE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 RENTRÉE SCOLAIRE : PLONGER DANS LE CONCRET

.19 CONCOURS DE LABOUR JA DONZY-POUILLY-COSNE-LA CHARITÉ : POUR LE PLAISIR

.20 PHOTOVOLTAÏQUE : UNE RÉUNION OUVERTE À TOUS

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

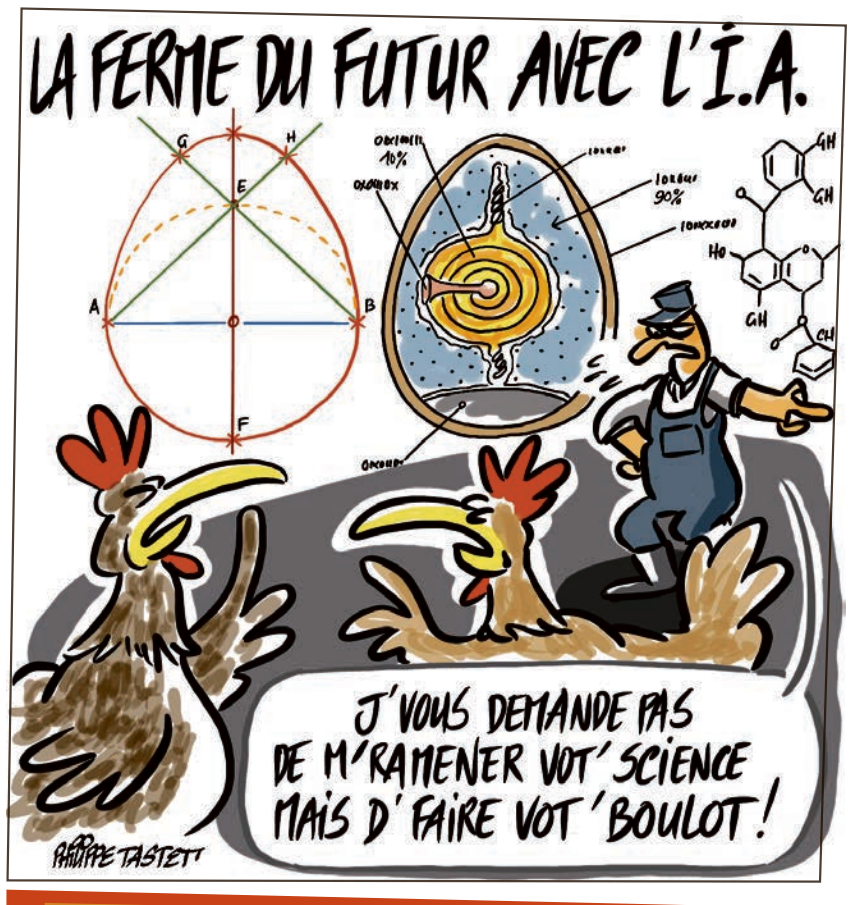
MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.29 RENCONTRE FEUTRÉE : SYLVIE GIRARDOT, FEUTRIÈRE HERBORISTE

.30 FESTIVAL « NEVERS EN BLEU » : C'EST PARTI !

.31 INITIATIVE : AFFRONTEMENT SUR FARMING SIMULATOR

.32 ARTISANAT : DU BOIS DE SAULE AUX CRAYONS, IL N'Y A QU'UN PAS



// LE DESSIN

// EN BREF

Ovins/FCO Près de 2000 foyers de FCO-3 en France, triplement en sept jours

Le nombre de foyers de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3) a presque triplé en France en l'espace d'une semaine, avec 1 929 foyers confirmés au 12 septembre dans 22 départements, essentiellement dans le quart nord-est du pays, a annoncé le ministère de l'Agriculture le 13 septembre. La maladie a gagné deux nouveaux départements : l'Eure-et-Loir et le Loiret. Lors du précédent bilan au 6 septembre, 712 foyers avaient été comptabilisés. La FCO-3 est apparue à l'automne 2023 aux Pays-Bas. Depuis sa première détection en France début août, dans le nord de l'Hexagone, cette maladie virale transmise par les moucherons de la famille des Culicoïdes se propage rapidement. Par ailleurs, au Sud, les éleveurs font face à une nouvelle souche plus virulente d'un autre sérotype de la FCO (n° 8), avec d'importants dégâts en élevages. Pour empêcher l'extension du sérotype 3 (exotique), les pouvoirs publics ont lancé le 12 août une campagne de vaccination volontaire dans le nord du pays, avec prise en charge des doses. Une seconde commande a été annoncée le 30 août, de 5,3 millions de doses, en plus des 6,4 millions déjà commandées. En revanche, contre le sérotype 8 (endémique), les vaccins sont à la charge des éleveurs, et certains d'entre eux sont en rupture.

Pac Feu vert de Bruxelles à des avances plus élevées pour certains fonds

La Commission européenne a annoncé, le 13 septembre, avoir autorisé les États membres à verser à leurs agriculteurs des avances plus élevées pour certains fonds de la Pac, dérogeant ainsi pour l'année 2024 à plusieurs règlements de l'UE. Concrètement, Bruxelles précise que « les agriculteurs pourront recevoir jusqu'à 70 % de leurs paiements directs à l'avance à partir du 16 octobre », alors que cette part est fixée à 50 % actuellement. En outre, les nouvelles dérogations prévoient une augmentation jusqu'à 85 % des avances pour les interventions basées sur les surfaces et les animaux dans le cadre du développement rural, en lieu et place des 75 % en temps normal. Pour l'exécutif européen, ces mesures doivent permettre d'aider les agriculteurs à faire face à leurs problèmes de liquidités en raison des évènements météorologiques extrêmes, des conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou des conflits au Moyen-Orient. Ces deux règlements d'exécution ont été publiés le 12 septembre au Journal officiel de l'UE et entrent en vigueur trois jours après.

Miel Le guichet d'aide ouvert une semaine de plus, précisions de justificatifs

Les apiculteurs disposent d'une semaine supplémentaire, jusqu'au 27 septembre, pour émarger au guichet d'aide de crise, selon une instruction du ministère de l'Agriculture publiée au BO le 12 septembre. L'instruction précise que les apiculteurs « non soumis obligatoirement à déclaration de la TVA » doivent présenter « les déclarations à l'impôt sur le revenu » en tant que justificatifs permettant de déterminer leur chiffre d'affaires (CA). Cela concerne les « entreprises soumises au remboursement forfaitaire (RFA), soit les personnes physiques ou morales démarrant une activité agricole ou réalisant moins de 46 000 € de recettes en moyenne sur deux années consécutives et non soumis au régime simplifié agricole », selon une note de bas de page. Ouvert le 5 août, le dispositif, doté de 4,30 M€, vise à prendre en charge une partie de la baisse du chiffre d'affaires 2023 des exploitations apicoles ayant essuyé les conséquences de la guerre en Ukraine. Pour en bénéficier, les apiculteurs doivent avoir subi, en 2023, une perte de CA supérieure ou égale à 30 % par rapport à la période de référence à périmètre équivalent (moyenne olympique 2018-2022).

// EN IMAGE

Situation agricole « Un cocktail explosif » pour Arnaud Rousseau

Invité le 12 septembre de la matinale de BFMTV face à Apolline de Malherbe, le président de la FNSEA s'est dit très inquiet de la situation des agriculteurs en France. *« Les promesses n'ont pas été tenues (…) l'été a été extrêmement difficile, (…) les récoltes et les vendanges sont mauvaises, les crises sanitaires sur la production animale et vous ajoutez une forme d'inconnu quant à la situation politique confuse depuis quelques mois en France… C'est un cocktail explosif »*, a-t-il déclaré. Selon lui, les *« agriculteurs ont l'impression de ne pas avoir été et de ne pas être écoutés (…) On a le sentiment d'être floués »*. Il s'est aussi inquiété de l'extension de la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3.) *« On a déjà perdu au moment où je vous parle 10 % du troupeau ovin français, c'est énorme. Et quand vous n'avez pas les brebis, vous n'avez pas les agneaux »*, a-t-il affirmé, réclamant au gouvernement d'accélérer les commandes et distributions de vaccins ainsi que la mise en place des indemnisations pour les exploitations touchées. *« Dès que le Premier ministre aura constitué son gouvernement, Michel Barnier nous recevra »*, a-t-il assuré.



Capture d'écran

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

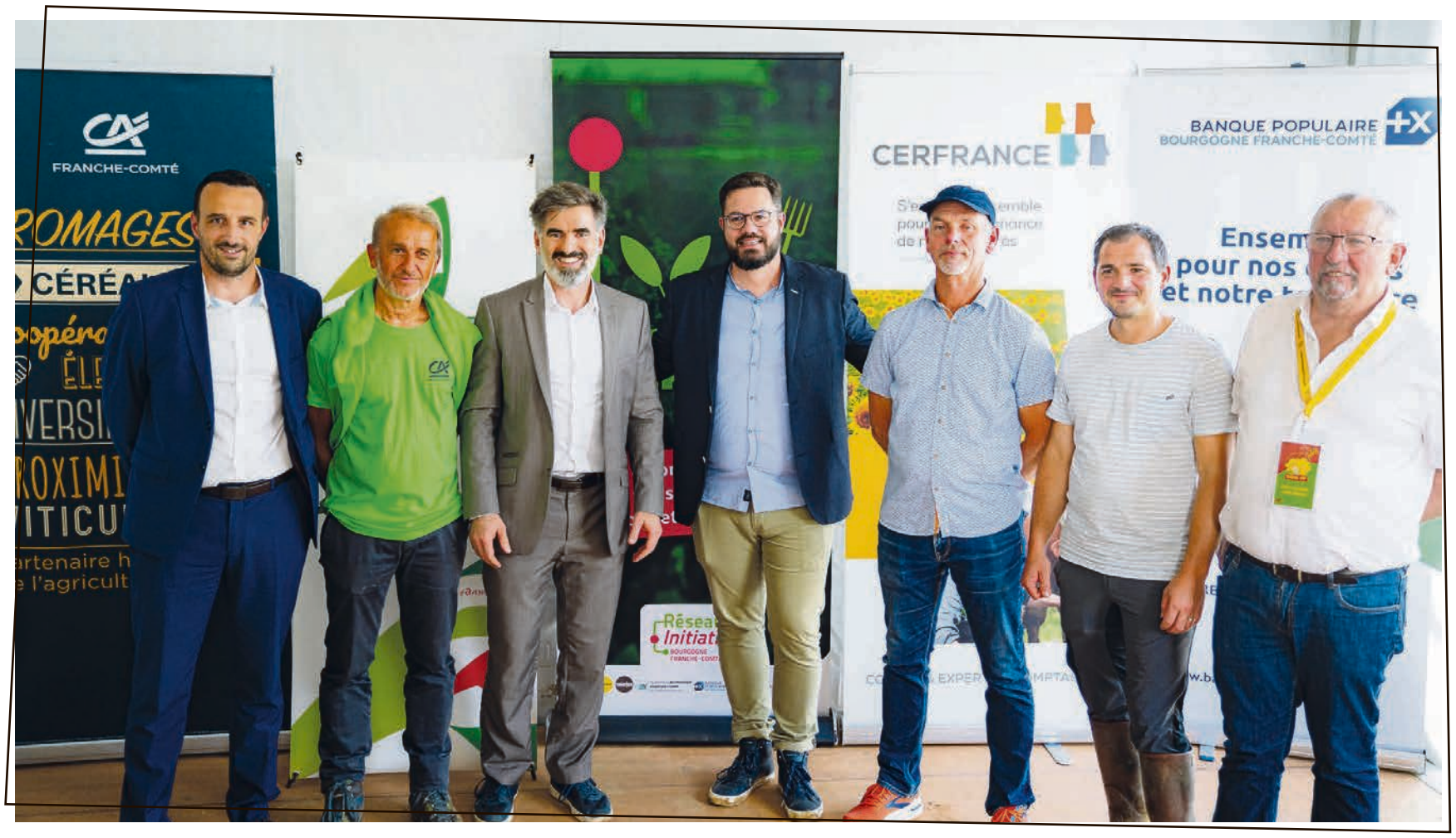
Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INNOVATION

Expérimentation régionale dans le soutien financier à l'agriculture

C'est une proposition inédite et expérimentale qui a été présentée dans le cadre des Terres de Jim, début septembre dans le Doubs : le réseau Initiative Bourgogne-Franche-Comté met en place un outil financier destiné à soutenir la création, la transmission ou le développement d'entreprises agricoles.



Initiatives BFC et ses partenaires se sont réunis lors de l'évènement des Terres de Jim à Mamirolle afin de signer une convention de partenariat et d'officialiser le lancement d'Agri'BFC. Au centre de la photo, l'Auxerrois Éric Chevallier, président d'Initiative BFC et, à droite, Christian Morel, vice-président du Conseil régional.

Il s'appelle Agri'BFC et il constitue une approche régionale inédite dans le financement destiné à la création, la transmission ou le développement de structures agricoles. Ce nouvel outil financier, présenté le 6 septembre dans le cadre des Terres de Jim organisées dans le Doubs, va faire l'objet d'une expérimentation d'une année sur les huit départements de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Il intervient dans un contexte où l'accès aux prêts bancaires se durcit depuis plusieurs mois, et ainsi, tente de diversifier les options pour les agriculteurs. À l'origine, on trouve le réseau Initiative BFC, qui fédère huit associations départementales du même nom, et partie prenante du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des entrepreneurs.

« Un enjeu capital »

Jusqu'à présent, le réseau Initiative s'était toujours consacré au monde de l'entreprise « classique ». Il s'aventure désormais sur celui de l'entreprise agricole, considérant qu'il s'agit d'un *« enjeu capital pour assurer le renouvellement des générations, accompagner la transition vers une agriculture durable et garantir la souveraineté alimentaire »*. Avec 23 000 exploitations agricoles, la Région BFC constitue, de ce point de vue, un excellent terrain d'expérimentation. L'outil Agri'BFC va se présenter sous la forme d'un prêt d'honneur, à taux zéro, sans garantie exigée, remboursable sur 5 à 7 ans avec différé possible, nécessairement adossé à un prêt bancaire d'un montant au moins égal au prêt d'honneur. C'est un prêt personnel, qui permet de renforcer les fonds propres de l'entrepreneur (avec un effet levier bancaire). En proposant un financement rapide, en quelques semaines, de l'accueil du porteur au déblocage des fonds, ce prêt d'honneur permettra notamment aux agriculteurs de disposer rapidement d'une trésorerie dans l'attente de financements complémentaires. L'expérimentation, prévue pour un an dans un premier temps, se fixe l'objectif de 50 prêts d'honneurs attribués, pour un montant moyen de 20 000 euros et avec un maximum de 50 000 euros.

Une fédération de partenaires

Cet outil financier s'adresse à un public d'exploitants agricoles à titre principal (seul ou associé), possiblement hors cadre familial. Le public Dotation jeune agriculteur (DJA) est éligible dès lors que la demande d'aide est en cours. Agri'BFC peut s'appliquer à tout projet de création, reprise ou développement de nature agricole (les projets de développement concernent les entreprises en activité depuis plus d'un an souhaitant se transformer avec impact positif sur le territoire : diversification, agritourisme, nouvelles compétences…) Ce nouvel outil financier n'est pas né que de la volonté du réseau Initiative BFC : des partenaires publics et privés se sont agrégés pour lui permettre de voir le jour : Bpifrance, Conseil régional BFC, Chambre régionale d'agriculture (en tant que partenaire technique), réseau des Cerfrance (Alliance comtoise, Saône-et-Loire, BFC et Alliance Centre), fédération régionale du Crédit Agricole BFC et Banque Populaire BFC. Cet ensemble de partenaires joue un rôle majeur dans l'orientation des porteurs de projet vers le réseau Initiative, l'expertise collective des dossiers, les propositions de financement complémentaire, l'appui au pilotage du fonds, et l'abondement au fonds de prêt. La mobilisation de tous ces acteurs fait qu'à ce jour, le fonds Agri'BFC est doté d'1 million d'euros. Le réseau Initiative BFC place cette solution dans un cadre bien précis : *« nous avons à cœur de soutenir au mieux les porteurs de projet selon des logiques d'écoresponsabilité et de viabilité. Les futurs exploitants seront sensibilisés aux enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux : gestion des déchets et de l'énergie, complémentarité des activités, maraîchage, circuits courts, entrepreneuriat féminin, qualité de vie au travail et conditions de travail… »* Lors de l'officialisation d'Agri'BFC, aux Terres de Jim, Antoine Alibaux, maraîcher jurassien, accompagné et financé par Initiative Dole Territoires sur son projet de maraîchage, a témoigné sur son parcours au sein du réseau Initiative.

Berty Robert, avec communiqué



Antoine Alibaux, maraîcher installé dans le Jura, a témoigné de l'accompagnement dont il a bénéficié avec le réseau Initiative.

// ANCIENS EXPLOITANTS DE L'YONNE

89 Sur les retraites, rien n'est encore acquis

La Section des anciens exploitants de l'Yonne a fait le point sur son année d'activité au lycée agricole de La Brosse, le 11 septembre. L'un des principaux points de préoccupation reste les retraites agricoles, pour lesquelles les avancées attendues semblent remises en question…



La présidente de la SDAE 89, Marie-Jeanne Rondeau, a la désagréable impression que, chaque année, les mêmes choses sont dites sur les retraites agricoles, mais que le dossier n'avance guère.

La Section des anciens exploitants agricole (SDAE) de l'Yonne avait choisi de faire intervenir, pour son assemblée générale du 11 septembre au lycée agricole de La Brosse, Maryse Belliau. S'exprimant au nom de la Chambre des notaires de l'Yonne, cette professionnelle était venue parler des multiples solutions en termes de valorisation et de transmission d'un patrimoine agricole. Une thématique loin d'être inutile alors que ces anciens exploitants se posent de plus en plus de questions quant au devenir de la réforme des retraites, appelée de leurs vœux depuis de nombreuses années, et qui pourrait bien à nouveau être remise en question… C'était l'une des grandes préoccupations mises en avant le 11 septembre par la SDAE 89 emmenée par sa présidente, Marie-Jeanne Rondeau. De fait, l'instabilité politique actuelle, couplée au constat d'un déficit important des comptes publics, fait craindre que la réforme, qui devait prendre en compte les 25 meilleures années dans le calcul des retraites agricoles, et dont l'entrée en vigueur devait intervenir au 1er janvier 2026, pourrait être reportée à 2028. C'est d'autant plus préoccupant que, comme le soulignait Marie-Jeanne Rondeau, *« nous ne travaillons pas que pour nous : nous œuvrons aussi pour que les actifs actuels bénéficient d'une retraite améliorée »*. Néanmoins, elle établissait aussi un constat amer : *« sur les retraites, on a l'impression que, tous les ans on redit la même chose et que ça n'avance pas »*.

Être présents pour les élections

En écho, et en lien avec l'intervention de Maryse Belliau, Jean-Pierre Bouron, 1er vice-président de la section, soulignait que le contexte de transmission des exploitations, est aujourd'hui *« parasité par des surenchères pas toujours connectées avec la réalité des prix »*. Daniel Hardoin, le second vice-président de la SDAE 89, rappelait une autre action, annexe, mais là aussi destinée à réaffirmer le poids des retraités agricoles, dans le cadre des élections aux Chambres d'agriculture qui vont intervenir en janvier 2025 : *« nous sommes montés au créneau, au printemps, pour que les retraités puissent voter à ces élections alors qu'il était prévu de ne pas permettre le vote à des personnes étant retraitées depuis plus de 12 ans. Nous avons obtenu gain de cause »*. Hélène Dapvril, représentante de la FDSEA 89 et présidente de la MSA dans le département, précisait d'ailleurs que les listes provisoires allaient être envoyées dans les mairies fin septembre et que les gens pourront consulter leur inscription sur ces listes entre le 1er et le 10 octobre. *« N'oubliez pas,* ajoutait-elle, *qu'après les élections de Chambres aura aussi lieu un scrutin pour la MSA au printemps 2025 : les anciens ont tous leur place dans ces instances ! »* Un message également porté par Jean-Baptiste Thibault, vice-président de la Chambre d'agriculture, insistant sur le rôle essentiel de lien assumé par les Chambres d'agriculture entre tous les acteurs agricoles, y compris les retraités. Sur le thème de l'avenir de la réforme des retraites agricoles, la députée nouvellement élue de la seconde circonscription de l'Yonne, Sophie-Laurence Roy (RN), présente à l'assemblée générale, a indiqué préparer une question qu'elle posera à l'Assemblée nationale.



Beaucoup des anciens exploitants de l'Yonne se questionnent également sur la dégradation des conditions de vie en milieu rural, liée à la réduction de la présence de certains services publics.

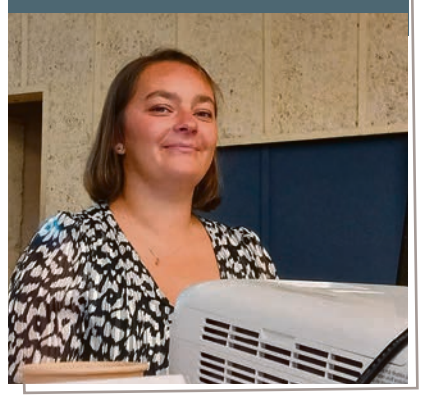
Motion spéciale sur les services publics

Au-delà de la question des retraites ou des élections de Chambres et à la MSA, d'autres préoccupations étaient exprimées lors de l'assemblée générale, notamment pour ce qui concerne la qualité de vie en milieu rural pour les personnes âgées. Ce point a fait l'objet d'une motion spéciale par laquelle les membres de la SDAE 89 réclament des dotations spécifiques pour l'accès aux services publics en milieu rural afin de vaincre l'isolement, des mesures pratiques pour garder un contact simple avec le monde médical et pour une meilleure couverture du territoire par les professions médicales, une meilleure reconnaissance des aidants et enfin une loi « dépendance » prévoyant les financements nécessaires à une meilleure prise en charge du vieillissement. Les anciens exploitants songent également à la pérennisation de leurs actions en mettant en place un plan d'action « Jeunes retraités » destiné à faire en sorte que la section se renouvelle avec de nouveaux arrivants. Les anciens sont enfin revenus sur les temps forts de l'année écoulée, marquée par un voyage en Albanie au mois de juin. Pour 2025, c'est le Pays basque qui s'annonce comme prochaine destination, ainsi qu'une journée conviviale du côté de Brienon-sur-Armançon. Dernier point d'ordre pratique : la cotisation à la SDAE 89 va augmenter de 5 euros en 2025 et pour les années suivantes, le pourcentage d'augmentation sera le même que celui appliqué pour l'adhésion à la FDSEA.

Berty Robert

Nouvelle animatrice

La SDAE 89 peut désormais s'appuyer sur les services d'une nouvelle animatrice en la personne de Bérénice Mesona. Elle a été présentée à l'ensemble des adhérents lors de l'assemblée générale du 11 septembre.



// SYNDICALISME

21 Au fait, les panneaux ?

Les panneaux de nombreuses communes sont encore retournés. Visiblement, leur « remise à l'endroit » n'est pas d'actualité.

Retourner les panneaux des villages avait lancé l'opération *« On marche sur la tête »* en début d'année. En ce mois de septembre, force est de constater qu'une majorité d'entre eux sont toujours à l'envers.

Le président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, contacté sur ce sujet, assure que *« leur remise à l'endroit n'est pas encore pour demain »*. *« Rien n'est décidé sur ce point mais compte tenu de la tournure des évènements, ils vont encore rester comme ça un petit moment »*. Pire, Antoine Duthu, exploitant à Francheville près de Saint-Seine-l'Abbaye, n'exclut pas de nouveaux mouvements syndicaux ces prochaines semaines. *« À cette heure, nous attendons de voir la direction que prendra le nouveau gouvernement. Jusqu'à présent, plus rien n'avançait avec leur remaniement, sachant que rien n'avançait déjà bien vite… »*.

Antoine Duthu a participé le 2 septembre à un conseil de l'agriculture organisé à Saint-Apollinaire, en présence des banques, organismes stockeurs, centres de gestion, de la Safer et de la MSA : *« le son de cloche est à peu près le même chez tout le monde, le moral est en berne dans toutes les catégories d'âge. Certaines productions s'en sortent un peu mieux que d'autres mais le compte n'y est pas. Bien plus que des problèmes de trésorerie, des exploitations rencontrent des problèmes économiques car des marchés ne sont pas porteurs alors que les charges restent à un niveau élevé. Quand tout le monde tire la langue au début de la chaîne, ce n'est jamais bien bon pour tous autres corps de métiers »*. Antoine Duthu s'est adressé aux centres de gestion lors de ce Caf du 2 septembre : *« visiblement, des agriculteurs prennent du retard dans leurs démarches comptables, c'est bien ce qui me semblait. Pour moi, c'est un premier signe d'alerte : l'administratif n'avance pas quand il y a des problèmes. À ce titre, si des agents indépendants labellisés Chambre d'agriculture évoluaient dans le département, il y aurait bien du travail à plein temps pour au moins dix personnes. Cela soulagerait les tâches administratives des exploitants »*.

AG



// SYNDICALISME

21

Des demandes formulées

La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont rencontré le préfet vendredi dernier à Fauverney.

Un petit-déjeuner *« syndical »* a été servi à Franck Robine, préfet de Côte-d'Or, la semaine dernière à Fauverney sur l'exploitation de Pascal Chadoeuf. Plusieurs dossiers agricoles ont été abordés en sa présence, pendant près de trois heures, en lien avec le bilan de campagne et les menaces sanitaires de la FCO et de la MHE. *« La situation actuelle nécessite des mesures de soutien d'urgence »*, ont insisté Jacques de Loisy et Antoine Duthu, présidents respectifs de la FDSEA et des JA, en rappelant les récoltes décevantes de cet été, aussi bien en quantité qu'en qualité. Plusieurs dispositifs doivent être étudiés selon les syndicats, parmi lesquels : le dégrèvement de la TFNB, un soutien aux trésoreries, une avance Pac dès le 15 octobre pour tous les agriculteurs (même en cas de contrôle), une possibilité d'avance sur l'assurance récolte, la prise en charge de cotisations sociales ainsi qu'un soutien aux agriculteurs biologiques. L'amélioration de l'épargne de précaution a été également été discutée, tout comme les progrès à réaliser dans les assurances agricoles, celles-ci *« ne prenant pas pleinement en compte les dommages qualitatifs des récoltes »*.

Franck Robine s'est engagé à relayer ces demandes auprès du futur ministre de l'Agriculture, en attirant son attention sur *« l'ampleur et l'urgence de la situation »*. Pour une campagne *« un peu plus sereine »*, la FDSEA et les JA ont aussi demandé le soutien total de l'État dans les dossiers sanitaires du moment. *« Nous voulons une prise en charge à 100 % de tous les vaccins et des frais supplémentaires liés aux sérotypes 4 et 8 de la FCO, en plus de la 3. Le coût des désinsectisations fait également partie de nos revendications »*, indique Antoine Duthu. Les dossiers relatifs au photovoltaïque, aux nouveaux arrêtés irrigation et à l'entretien des cours d'eau ont alimenté d'autres discussions. *« En plus des mesures d'urgence à mettre en place, cette matinée d'échanges a été l'occasion de rappeler à monsieur le préfet les nombreux sujets agricoles restés sur la table cet été, suite à la dissolution de l'assemblée nationale. Les travaux doivent rapidement reprendre pour des avancées concrètes »*, fait remarquer Jacques de Loisy. Des retours rapides sur ce rendez-vous sont attendus : plusieurs réunions thématiques devraient se tenir dans les prochains jours sous l'égide du préfet.

AG



Antoine Duthu, Franck Robine et Jacques de Loisy, à l'EARL des Sillons.

// DÉGÂTS DE GIBIER

89

Du nouveau pour réguler les sangliers

L'Yonne, avec plus de 1 600 ha de surface agricole indemnisée et près de 2 millions d'euros d'indemnisation pour la campagne 2023-2024, fait partie des départements les plus impactés par les dégâts de sangliers. En vue des récoltes de maïs et de tournesol, la FDSEA rappelle à la profession agricole que deux dispositifs peuvent être mis en place pour diminuer les populations, dont l'un est nouveau depuis cette année.

Suite à la publication des textes relatifs à l'accord national de réduction des dégâts de gibier entre la profession agricole et la Fédération nationale des chasseurs (FNC), une nouvelle disposition est permise pour réguler le sanglier : le tir de jour autour des parcelles agricoles en cours de récolte, entre le 1er juin et le 10 décembre. Cette mesure a plusieurs fois été poussée par la FDSEA auprès du Préfet, qui a finalement publié un arrêté le 30 juillet dernier, approuvant l'avenant au Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) qui en précise les modalités. En effet, un accord préalable écrit devra être établi entre l'exploitant agricole et le titulaire du droit de chasse avant toute action entreprise (modèle en annexe de l'arrêté, disponible sur le site de la FDC89 rubrique Réglementations – Schéma départemental de gestion cynégétique). Les opérations se dérouleront sous la responsabilité des titulaires du droit de chasse des parcelles sur lesquelles sont effectués les tirs. Comme les tirs se feront autour des parcelles agricoles en cours de récolte, il est nécessaire de disposer du droit de chasse sur les parcelles adjacentes pour les tireurs postés. Les animaux prélevés devront être bagués avant tout déplacement. Le résultat de chacune des opérations réalisées dans le cadre de ce dispositif, notamment le nombre d'animaux prélevés, doit être communiqué par le titulaire du droit de chasse, dans les 48 heures à la FDC89. Ainsi, pensez à interpeller les détenteurs de droit de chasse afin de les faire intervenir lors de vos récoltes de maïs et de tournesol, il s'agit d'une nouvelle opportunité à saisir pour réguler les sangliers !



Réussir SA

L'Yonne compte parmi les départements les plus impactés par les dégâts de sangliers.

Le piégeage encore peu répandu dans l'Yonne

La FDSEA tient également à rappeler que le piégeage est un outil permettant de participer à la baisse des populations de sangliers. La mise à mort des sangliers piégés nécessite une formation complémentaire à celle de piégeur agréé. Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FDC89 rubrique Formations - piégeage. Vous pouvez également faire appel au louvetier de votre secteur, ou à un piégeur agréé qui a suivi la formation spécifique sur le piégeage du sanglier. Une demande d'autorisation de piégeage est à effectuer auprès de la DDT (lien d'accès sur le site de la préfecture de l'Yonne). Les pièges peuvent prendre la forme de cages autoconstruites ou de filets de capture, plus efficaces, car sans dispositif de déclenchement mais moins faciles à déplacer que des cages. La marque Altela propose notamment ce type de piège. Il est conseillé de coupler la pose de pièges à la pose de caméras, pour lesquelles les adhérents de la FDSEA peuvent en ce moment bénéficier de réductions dans le cadre d'une opération « Carte Moisson ». N'hésitez pas à contacter la FDSEA 89 pour tout complément d'information.

Marie Favereau



// FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE

La BFC présente au dernier conseil fédéral

Le conseil fédéral décentralisé de la Fédération nationale bovine (FNB) s'est tenu le 4 septembre à La-Roche-sur-Yon, en Vendée, en raison des Jeux Paralympiques de Paris. Cette journée fut riche en informations et en échanges. Des éleveurs de BFC y étaient présents.

La Fédération nationale bovine (FNB) assure poursuivre son travail en lien avec l'interprofession sur le marché porteur de la viande bovine française dans la restauration hors domicile (RHD). Entre 2017 et 2022, la part de la grande distribution dans la consommation de viande bovine a perdu quatre points, de 42 à 38 %, au profit de la RHD qui est passée de 20 à 24 %. Les volumes valorisés en RHD continuent d'augmenter (+14 % en cinq ans). Néanmoins, la viande importée représente toujours une part importante de ses approvisionnements (55 %). Sur le plan sanitaire, la Fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO BVT3) continue de gagner du terrain. La FNB a rappelé que compte tenu des mouvements d'animaux qui restent ouverts, il ne doit donc y avoir aucun effet de baisse des prix sur le marché. Concernant la MHE, depuis la rencontre des éleveurs, la stratégie vaccinale a été discutée. Pour le moment, un million de bovins seront vaccinés le plus rapidement possible. Les 2 millions de doses vaccinales commandées par l'État seront mobilisées pour les cheptels situés dans une zone de 50 kilomètres longeant la limite de la zone régulée, à l'intérieur de cette zone. Les éleveurs français demandent que cette zone vaccinale soit rapidement étendue et que l'État augmente les commandes de vaccins, pris en charge, comme annoncé le 30 août par le ministre de l'Agriculture.

Réflexion et bon sens

À l'échelle européenne, Luc Vernet, secrétaire général de Farm Europ, a exposé le fonctionnement et le calendrier du Parlement européen après les élections de juin. Il a abordé des thématiques liées à l'élevage comme la directive sur les émissions industrielles, le développement d'un marché carbone agricole ou encore les enjeux sur le bien-être animal. La profession attend de la réflexion et du bon sens de la part de la commission. Pour conclure la journée, le président de la FNB, Patrick Benezit, a tenu à repréciser les principaux engagements du gouvernement toujours en attente tels que la consolidation dans la loi de la reconnaissance des enjeux de pérennité de l'élevage, le respect des lois Égalim, l'absence de concurrence déloyale des importations et du libre-échange, ou encore la revalorisation légitime de l'image de l'élevage auprès du grand public. Les éleveurs attendent des réponses concrètes de la part de l'État. Ce doit être une vision de long terme, qui s'inscrive au titre du Plan national pour l'Élevage dans l'objectif de donner une perspective durable à ce secteur essentiel pour l'économie, les territoires et la souveraineté alimentaire.



Décentralisé en Vendée, le dernier conseil fédéral de la FNB aura largement abordé des sujets importants du moment : marchés porteurs en viande bovine, loi Égalim, lutte contre la FCO et la MHE…

Angèle Aristide

// CUMA

Salut Matthieu

Un nouvel animateur est en poste dans les locaux de la FRCuma à Bretenière.



Matthieu Fort succède à Lauric Tyrode dans l'animation des Cuma du nord et de l'est de la Côte-d'Or. Il attend votre appel !

Fils d'agriculteurs dans l'Ain, dans la filière Comté, Matthieu Fort connaît bien la Côte-d'Or pour y avoir suivi ses études d'ingénieur. Jeune diplômé de l'Institut Agro Dijon (ex-Enesad et AgroSup), ce jeune homme succède à Lauric Tyrode au poste d'animateur à la FRCuma et fait désormais équipe avec Victoria Seidenglanz : *« Victoria a en charge l'Ouest et le sud du département. En ce qui me concerne, je m'occupe du Nord et l'est de la Côte-d'Or, ce qui représente un potentiel de 75 à 85 Cuma. Je suis à leur disposition, il ne faut pas hésiter à m'appeler ! »*. Celui qui fêtera son 24e anniversaire le 24 septembre propose tous types d'accompagnements : *« nous sommes là pour aider dans leurs projets, pour calculer des prix de revient, pour les renseigner dans l'achat de matériels ou sur l'actualité du monde des Cuma, ou même pour tenter de régler des conflits au sein d'une coopérative »*.

AG

Contact : 07 76 80 91 08 - matthieu.fort@cuma.fr

// ATTAQUES DE TROUPEAUX

Point de situation et vigilance

Quatre nouveaux signalements d'attaques de troupeaux domestiques ayant pu survenir depuis le 25 août 2024 ont été portés à la connaissance de l'administration chez des éleveurs de Mars-sur-Allier, Saint-Parize-le-Châtel et de Lanty. Ils concernent 18 ovins dont 7 ont été tués ou dû être euthanasiés. Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont réalisé des constats sur place. À ce jour, 22 attaques de ce type ont été enregistrées au total dans la Nièvre en 2024, avec un total de bêtes prédatés de 96. Les quatre dernières attaques restant en cours d'expertise. Pour mémoire, 11 attaques avaient été recensées pour toute l'année en 2023.

La préfecture appelle les agriculteurs des zones concernées à la plus grande vigilance et à la mise en place de moyens de protection de leurs troupeaux. Il est rappelé que les éleveurs dont les troupeaux auraient subi une attaque susceptible d'être imputable à un grand canidé sont invités à contacter la préfecture (Tél. : 03 86 60 70 80). La procédure de constatation sur place par les agents spécialisés de l'OFB est précisée sur le site internet des services de l'État de la Nièvre : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Faune-sauvage/Loup/En-cas-d-attaque-de- grand-canide Par ailleurs, en cas d'observation de grand canidé ou de traces de présence, il est possible de faire remonter des signalements à l'OFB (Tél. : 03 86 30 68 38) qui l'enregistrera et expertisera les éléments communiqués.

D'après communiqué

Attaques en 2024 pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée			
Dates	Communes	Nombre de bêtes prédatées	Conclusions
19/01/24	BAZOLLES	3	la responsabilité du loup n'est pas écartée
15/04/24	SAINT-PEREUSE	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
23/04/24	BONA	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
28/04/24	RAVEAU	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
28/04/24	MOULINS-ENGILBERT	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
06/05/24	FLETY	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
09/05/24	MILLAY	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
14/06/24	MONTSAUCHE-LES-SETTONS	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
15/06/24	NEUVILLE-LES-DECIZE	4	la responsabilité du loup n'est pas écartée
14/07/24	MAGNY-COURS	8	la responsabilité du loup n'est pas écartée
20/07/24	MAGNY-COURS	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
27/07/24	MAGNY-COURS	12	la responsabilité du loup n'est pas écartée
28/07/24	MAGNY-COURS	3	la responsabilité du loup n'est pas écartée
10/08/24	MAGNY-COURS	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
12/08/24	SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	1	la responsabilité du loup n'est pas écartée
16/08/24	SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	22	la responsabilité du loup n'est pas écartée
24/08/24	MARS SUR ALLIER	8	la responsabilité du loup n'est pas écartée
25/08/24	MARS SUR ALLIER	1	en cours d'analyse
26/08/24	SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	8	la responsabilité du loup n'est pas écartée
28/08/24	SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	4	en cours d'analyse
29/08/24	LANTY	1	en cours d'analyse
02/09/24	MARS SUR ALLIER	12	en cours d'analyse
22	←Total attaques / Total prédation→	96	

Préfecture de la Nièvre / DDT de la Nièvre : SEFB – Bureau forêt, chasse, biodiversité

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

Un nouveau concept pour les jeunes éleveurs

L'After Cow, c'est un projet imaginé par deux techniciennes de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Alexandra Bailly et Valentine Navereau, pour répondre aux besoins des jeunes éleveurs du département. Un prochain rendez-vous se tient ce jeudi 26 septembre.

C'est en revenant de plusieurs rendez-vous terrain que les jeunes femmes ont fait l'amer constat que beaucoup d'agriculteurs de moins de 30 ans se sentaient seuls sur leurs exploitations et rencontraient beaucoup de difficultés à s'affirmer et s'épanouir en tant que chefs d'entreprise, tout en conciliant une vie personnelle à côté.

L'idée de mettre en place un groupe de discussions et d'échanges « entre jeunes » a émergé, c'est ainsi que le premier *After Cow* a vu le jour en avril dernier. Aujourd'hui, le petit groupe d'éleveurs se retrouve une fois par mois et s'agrandit à chaque nouvelle session. Le but de ces *After Cow*, comme son nom l'indique, c'est de se retrouver après le boulot à la ferme et de discuter des problématiques que chacun rencontre sur son exploitation, en apportant des solutions techniques sans oublier le bien-être personnel de l'éleveur.

Deux heures ensemble

Il s'agit de rendez-vous de deux heures en petits groupes pour faciliter la prise de parole et l'ouverture aux autres. *« Lors de notre premier After Cow, nous étions anxieuses de savoir si ce nouveau concept allait leur plaire, s'il répondrait à leurs attentes et si les jeunes seraient partants pour revenir la fois d'après. Nous avons été étonnées car les échanges se sont faits très facilement et naturellement, c'est sûrement dû au fait que nous étions tous dans la même tranche d'âge. Les difficultés majeures rencontrées par les jeunes présents nous sont apparues très clairement et trois d'entre elles sont ressorties chez la majorité des participants : la charge administrative excessive sur les exploitations agricoles, les conflits intergénérationnels vécus au quotidien et la gestion de la solitude. Ce sont donc ces thématiques que nous avons choisi d'aborder avec les jeunes éleveurs et futurs installés, car eux aussi se posent beaucoup de questions à l'approche de franchir le cap de l'installation ».*

Cultiver sa « Zen'agritude »

L'*After Cow*, comme vous l'aurez compris est réservé aux jeunes éleveurs, qui souhaitent gagner de la confiance en eux et acquérir des clefs pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. C'est une nouvelle forme d'accompagnement qui allie technique et épanouissement personnel pour devenir acteur de sa ferme et cultiver sa « zen'agritude ».

L'objectif est de former des petits groupes de 6-8 éleveurs qui vont se rencontrer une fois par mois lors de séances animées par les techniciennes de la Chambre d'agriculture et des intervenants extérieurs. Le tout dans une ambiance conviviale, puisqu'un apéritif leur est offert à la fin des sessions. *« Alors si tu te sens concerné par les problématiques abordées dans cet article ou bien que tu en rencontres d'autres sur ton exploitation, que tu souhaites en discuter et que tu as moins de 30 ans (autour, ça passe aussi !), ose sortir de ta stabule et rejoins-nous au prochain After Cow qui aura lieu jeudi 26 septembre au pôle agricole de Créancey de 15 h 30 à 17 h 30 ! »*

Alexandra Bailly et Valentine Navereau

Inscriptions : SMS ou appel au 06 76 45 63 71 ou au 06 85 25 61 00



Alexandra Bailly et Valentine Navereau ont mis sur pied ces rendez-vous After Cow d'un nouveau genre, mêlant préoccupations très concrètes et convivialité.

// À NOTER

FCO - MHE
Cinq réunions d'information organisées par le GDS de Côte-d'Or

Le GDS de Côte-d'Or organise cinq réunions d'information pour apporter aux éleveurs de tout le département une information factuelle et actualisée sur la FCO et la MHE. À cette occasion, le GDS communiquera également les informations importantes à retenir sur la BVD et sur l'IBR pour la campagne 2024-2025.

Voici les lieux et dates des réunions prévues :

- **Magny-les-Aubigny :** lundi 23 septembre à 18 h 30, Salle des fêtes ;
- **Selongey :** mardi 24 septembre à 18 h 30, Salle PMR (rue Henri Jevain) ;
- **Vénarey-les Laumes :** mercredi 25 septembre à 18 h 30, Mairie, salle René Thomas (18 avenue Jean-Jaurès) ;
- **Pouilly-en-Auxois :** jeudi 26 septembre à 18 h 30, salle 409, Espace Jean-Claude Patriarche ;
- **Châtillon-sur-Seine :** lundi 30 septembre à 18 h 30, salle des Conférence, Mairie (Place de la Résistance).

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr



LEEB CS Le porté compact et maniable
LEEB AX Simple et efficace
LEEB LT Compact et performant
LEEB PT Application précise et efficace

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

MÉTHIVIER-EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SAS
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St Hilaire-en-Morvan 03 86 76 16 87
Varzy 06 60 30 46 89

NODIMAT GRANDAY
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 22 28 53

// EN IMAGES

Balade en Terres de Jim

Retour en images sur les grands moments des Terres de Jim, fête nationale des jeunes agriculteurs, qui avait lieu dans le Doubs, du 6 au 8 septembre.

Photos Terre de chez nous



Près de 70 000 visiteurs ont été comptabilisés sur les trois journées.



La salle de restauration affiche ici complet !



Un transfert en remorque pour les bénévoles…



Le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau (au centre), est revenu sur l'actualité agricole chargée de ces derniers mois et les avancées syndicales obtenues, tout en regrettant que le Projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) n'ait toujours pas été voté.



Le président de Chambres d'agriculture France, Sébastien Windsor, a testé le « vélo smoothie » sur le stand de la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90.



Éric Girod, la Grande gueule de RMC, a eu la chique coupée à l'arrivée de ses anciens collègues JA pour fêter son demi-siècle.

// SERVICE DE REMPLACEMENT

Les meilleurs, ou presque !

La Bourgogne Franche-Comté s'est hissée à la seconde place du concours national des agents de remplacement, juste derrière l'Occitanie.

Le Service de remplacement France a organisé son troisième concours national les 7 et 8 septembre dans le cadre des Terres de Jim, la plus grande fête agricole en plein air d'Europe organisée cette année dans le Doubs. Neuf équipes régionales regroupant 45 agents ont concouru.

Six épreuves

Lucie Faurie, présidente des JA de Sombernon et agent du service de remplacement Côte-d'Or, était en lice et présente les six épreuves du week-end : *« Nous avons débuté le concours par l'épreuve des piquets de clôture, au cours de laquelle nous devions reproduire des schémas bien précis. Le second exercice était celui des pis : les candidats devaient résoudre un problème qui altérait la traite, avant de réaliser cette dernière dans le respect du bien-être animal. Nous nous sommes ensuite réunis autour d'un quiz, qui s'est notamment intéressé aux règles de sécurité lors de nos missions. La quatrième épreuve était dédiée à la conduite de matériels : un parcours était à réaliser avec une faucheuse. Des cubes de couleurs et de tailles différentes devaient être ordonnés au cours de l'avant-dernier exercice. Enfin, la dernière épreuve, réservée aux élus du Service de remplacement, consistait à découper une tranche d'1,25 kg de Comté, il fallait avoir un compas dans l'œil ! »*. Avec 99 points au compteur, l'équipe de Bourgogne Franche-Comté se hisse à la deuxième place du concours, 10 points derrière l'Occitanie. *« Ce fut une très belle expérience, amusante et très enrichissante car nous avons beaucoup échangé avec des agents d'autres régions »*, commente Lucie Faurie, qui avait déjà participé au même concours l'an passé dans le nord de la France. *« Nous avions eu un peu moins de réussite en 2023 car nous avions terminé avant-derniers ! Mais l'essentiel est de participer et vivre ces bons moments. D'ailleurs, la prochaine édition se tiendra en Normandie en 2025, avis aux amateurs ! »*, ajoute la Côte-d'Orienne.



L'équipe BFC et leurs accompagnateurs aux Terres de Jim.

Le classement

1er Occitanie, 2e Bourgogne Franche-Comté, 3e Auvergne Rhône-Alpes, 4e Normandie, 5e Paca, 6e Bretagne et Nouvelle-Aquitaine, 8e Grand Est, 9e Pays-de-la-Loire.

AG

ÉLEVAGE

// FCO

Un retour d'expérience des Pays Bas

La Fièvre catarrhale ovine (FCO) sérotype 3, se propage activement dans notre région, après avoir durement touché les Pays Bas en 2023. Les répercussions sur les élevages bovins laitiers sont alarmantes, comme le démontrent les analyses des conséquences zootechniques chez les éleveurs néerlandais.

La Fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie virale transmise par des moucherons piqueurs, affecte actuellement les ruminants français, en particulier dans les régions du nord-est. La souche sérotype 3 (FCO3), arrivée récemment depuis la Belgique et les Pays Bas, est particulièrement virulente. Pour ce mois de septembre, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) a rapporté plus de 650 foyers de FCO3 en France, avec 300 nouveaux cas détectés et six départements supplémentaires touchés, dont la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et l'Aube. Ce virus continue de se propager malgré les efforts de prévention, avec des répercussions particulièrement sévères pour les éleveurs laitiers.



Aux Pays Bas, l'épidémie de FCO3 a durement impacté la production laitière lors du dernier trimestre 2023.

Impact sur la production laitière

Les Pays Bas ont été frappés par la FCO3 en 2023, un an avant la France. L'impact sur les élevages bovins laitiers a été considérable. Plus de 70 % des déclarations de foyers provenaient de fermes laitières et d'élevages de jeunes bovins. Les élevages laitiers, même ceux n'ayant pas signalé de symptômes cliniques, ont observé une baisse de la production laitière, en particulier dans les zones fortement infectées. La baisse moyenne était de l'ordre d'1 kg de lait par vache et par jour dans les exploitations touchées, chiffre alarmant pour des producteurs habitués à des niveaux de production stables. Cette baisse s'est prolongée sur une période de neuf à dix semaines avant de lentement revenir à ses niveaux antérieurs. La situation était d'autant plus préoccupante que les élevages avaient observé une augmentation de la production en 2023 avant l'épidémie.

Surmortalité des bovins adultes

Outre la baisse de production, la FCO3 a entraîné une augmentation notable de la mortalité chez les bovins adultes. Aux Pays Bas, la mortalité des bovins de plus de deux ans a atteint jusqu'à 3,5 fois le niveau des années précédentes dans les fermes ayant déclaré des cas de FCO3. Même dans les exploitations où les cas n'étaient pas déclarés, la mortalité a été jusqu'à 1,5 fois plus élevée. Les bovins laitiers, en particulier, ont été les plus touchés. Cette mortalité accrue a persisté sur une période de dix semaines après la déclaration des foyers, démontrant la sévérité et la persistance des conséquences de la FCO3 sur la santé animale. Bien que les bovins laitiers soient au centre des préoccupations, les ovins et caprins ont eux aussi été durement touchés, notamment aux Pays Bas. Entre septembre et octobre 2023, plus de 37 000 moutons sont morts de la FCO3, le fléau touchant autant les petits que les grands élevages. Dans les exploitations ovines infectées depuis au moins six semaines, environ 25 % des animaux étaient morts à la fin de l'épidémie.

Alexandre Coronel

Conséquences concrètes pour un élevage de Haute-Saône

Touché depuis plus d'un mois par la FCO, William Chopard, éleveur laitier bio à Marast, en Haute-Saône, près de Vesoul, déplore la forte chute de production des vaches malades, qui peinent ensuite à se rétablir. *« Nous avons pas mal de pâtures en zones humides, en bord de rivière, ce qui a pu favoriser les piqûres de culicoïdes »*, explique l'éleveur associé de cette exploitation familiale. Les symptômes de la FCO ont été constatés il y a un mois. *« On avait des baisses de lait inexpliquées depuis un mois et demi. Les analyses du vétérinaire ont confirmé que c'était bien la FCO3. En quelques jours les vaches perdent les deux tiers de leur production et peuvent tomber dans les cas les plus sévères à des niveaux d'à peine cinq litres par jour ! Elles mettent plusieurs semaines à remonter péniblement la pente… »* D'autres symptômes, très variables d'un animal à l'autre accompagnent la maladie *« parfois des fortes fièvres – et des avortements tardifs, avec des démarrages de lactation très poussifs faute de préparation au vêlage – mais aussi des boiteries avec œdèmes de la patte. »* Les pertes économiques sont conséquentes : *« Rien que pour le déficit de production laitière on a perdu au moins 8 000 euros en un mois. À ça il faut ajouter les coûts des traitements (la tolphine), la supplémentation vitaminique et en oligoéléments qu'on a mis en place pour aider les vaches à se remettre, le manque à gagner sur les veaux positifs FCO qui n'ont pas d'acheteur ».*

// MALADIES VECTORIELLES

58 Piqûres de rappel

La FDSEA 58, en collaboration avec le GDS 58, a tenu, le 6 septembre, un webinaire à destination des éleveurs concernant la FCO-3, la FCO-8 et la MHE.

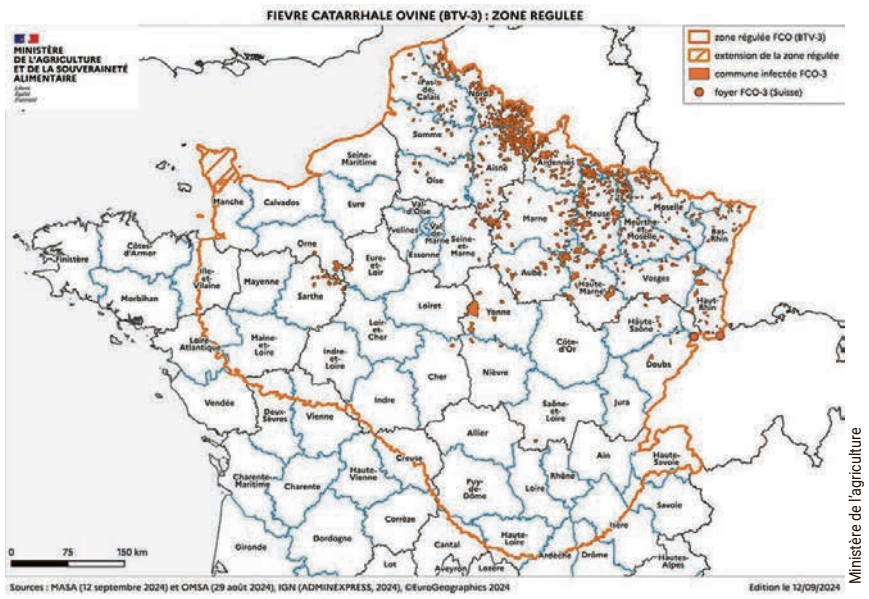
Le 6 septembre, des cas de FCO 3 ont été détectés dans la Nièvre. Ce même jour, la FDSEA 58 et le GDS 58 ont tenu un webinaire, à destination des éleveurs, adhérents ou non. Il avait pour but de rappeler les nombreux symptômes communs aux maladies vectorielles que sont la FCO-3, la FCO-8 et la MHE (fièvres, hypersalivation, irritation du mufle…) toutes véhiculées par le culicoïde. Un temps d'échange avec les éleveurs était en plus proposé afin qu'ils puissent avoir des réponses à leurs interrogations.

Limiter en vaccinant

Durant ce webinaire, l'importance de la vaccination a été abordée car, même si elle n'empêche pas la circulation du virus, elle limite l'impact sur les animaux. Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, a accentué sur le fait que : *« N'hésitez donc pas à vacciner vos animaux, d'autant plus que la vaccination est toujours gratuite, pour l'instant »*. En effet, le vaccin est totalement pris en charge par l'État (1). Rodolphe Morizot poursuit : *« Lors d'un achat de reproducteur, notamment provenant de zone régulée, des précautions à prendre sont indispensables pour éviter la contamination »*. De son côté, la vente d'animaux est possible si et seulement si l'animal en question dispose d'un test PCR négatif ainsi que d'une désinsectisation. Sur la question de la commercialisation, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, se veut rassurant : *« il n'y a aucune raison que les prix diminuent surtout lorsque les naissances baissent »*. Cela étant, sur ce point, l'interprofession reste vigilante concernant l'évolution des cours à cause de ces maladies. Ces sujets ont été abordés lors de la soirée sanitaire de la FDSEA 58, le 17 septembre à Chougny - article à retrouver prochainement dans Terres de Bourgogne. La FDSEA 58, le GDS 58 ainsi que les vétérinaires sanitaires peuvent répondre à vos questions sur ces maladies vectorielles.

FDSEA 58

1.https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-France



Ministère de l'agriculture

Situation au 12 septembre.

// FCO-3

58 Toutes les communes de la Nièvre en zone régulée

Dans la Nièvre, 3 foyers de FCO sérotype 3 sont, à ce jour, déclarés. Ce sont les premiers foyers identifiés de la maladie pour le département. La déclaration des foyers du sérotype 3 de la FCO conduit à la mise en place d'une zone régulée (150 kilomètres autour de chaque foyer). Les mouvements des animaux de la zone régulée vers la zone indemne sont possibles sous condition de désinsectisation et de résultat négatif à un test PCR (même en cas de vaccination). Les mouvements des animaux vers les autres pays européens sont possibles vers les États membres acceptant les conditions de désinsectisation et de test de dépistage négatif, ce qui est le cas de l'Italie, principal pays de commercialisation des bovins nivernais. Suite à la découverte de foyers de sérotype 3 de la FCO dans la Nièvre, toutes les communes du département de la Nièvre sont désormais incluses dans la zone régulée du sérotype 3 de la FCO.
Monsieur le préfet, messieurs les présidents du Groupement Technique des Vétérinaires, du Groupement de Défense Sanitaire et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre souhaitent rappeler à tous les éleveurs d'ovins et de bovins les préconisations recommandées. Une campagne de vaccination volontaire est organisée par le ministère en charge de l'Agriculture dans les régions qui seront probablement touchées par la maladie, dont le département de la Nièvre. Cette vaccination vise avant tout à protéger les animaux et réduire la mortalité. Les éleveurs bovins et ovins du département peuvent donc, s'ils le souhaitent, s'adresser à leur vétérinaire sanitaire qui commandera le vaccin mis à disposition gracieusement par l'État. Par ailleurs, nous rappelons qu'une conduite adaptée des animaux est essentielle pour protéger les troupeaux contre la maladie puisqu'elle favorise un bon état de santé et une immunité plus performante.

D'après communiqué



Réussir

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Ils vous attendent

Les adhérents de la Fédération charolaise de Côte-d'Or organisent leurs journées commerciales d'automne les 26, 27 et 28 septembre. Sébastien Tursin, éleveur à Villargoix près de Saulieu, propose 38 reproducteurs à cette occasion.



Sébastien Tursin, comme tous les autres sélectionneurs côte-d'oriens, présente ses animaux dans une vidéo diffusée sur la page Facebook de la Fédération.

C'est la rentrée pour tout le monde, y compris pour la Fédération charolaise de Côte-d'Or, qui prépare ses journées commerciales d'automne jeudi 26, vendredi 27 et samedi 28 septembre. Douze élevages réserveront le meilleur accueil aux visiteurs, sans prise de rendez-vous. Chaque cour de ferme restera pleinement ouverte durant ces trois jours entiers avec, en prime, le verre de l'amitié ! Lors des visites des cheptels, un très large choix de reproducteurs inscrits au HBC sera proposé à la vente. *« Un dispositif spécial est mis en place cette année par le biais d'un partenariat avec le Conseil départemental »*, informe Éric Bize, président par intérim de la Fédération, *« 3 500 euros seront effectivement attribués aux acheteurs de notre département, pour l'acquisition d'un reproducteur lors de ces portes ouvertes. Un tirage au sort sera réalisé parmi tous les acheteurs qui seront présents à notre assemblée du 4 octobre. Chacun pourra recevoir 200, 300, voire 500 euros. Cette aide est réservée aux Côte-d'oriens, mais nos homologues des autres départements restent les bienvenus lors de nos journées commerciales, cela va sans dire ! »*.

Ça tourne

Des vidéos présentant chaque élevage inscrit sont diffusées sur internet depuis plusieurs jours. Sébastien Tursin s'est prêté au jeu, lui qui proposera 20 veaux de l'année, 17 taureaux de 18 mois et un taureau adulte à Villargoix. Le sélectionneur est en mesure de répondre à de nombreuses demandes avec des hétérozygotes sans cornes de plus en plus prometteurs, des reproducteurs types mixte, élevage, mixte viande et surtout types viande (la grande *« marque de fabrique »* de la SCEA Tursin, couplée à du vêlage facile et de la finesse). *« Il se vend tout le temps des animaux à cette période, il y a toujours des besoins en ferme, cela devrait être encore le cas cette année »*, confie le Côte-d'orien, qui reçoit généralement une dizaine de visites pour cet événement. La conjoncture, jugée « favorable » jusqu'à présent, devient toutefois *« incertaine »* avec l'arrivée de la FCO : *« cette maladie sème quelque peu le doute sur le commerce, je ne sais pas si les broutards seront impactés. À part cela, il est certain que je signerais pour avoir constamment des étés comme celui-là. Il y a eu assez d'herbe, les bovins sont très bien. Dans notre secteur, nous n'avons pas souffert de l'excès d'eau dans les prés. Les enrubannages ont été corrects, les foins beaucoup moins mais il y aura assez de production pour passer l'hiver assez sereinement. Les cours, eux aussi, se tenaient bien jusqu'à présent. Je ne sais pas si le marché va se retrouver perturbé avec cette FCO-3. Comme par magie, ce type d'aléa arrive toujours quand tout ou presque se passe bien »*. Chaque reproducteur présentera toutes les garanties sanitaires : *« la nouveauté sera donc le test PCR à réaliser avant le départ des animaux. Personnellement, je m'en serais bien passé mais c'est comme ça… Tous les visiteurs sont les bienvenus lors des portes ouvertes et pour rappel, certains ne viennent que pour faire du repérage pour les années suivantes. Il ne faut pas hésiter à passer chez nous, notre événement est fait pour ça ! »*.

AG

Les participants

Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy, 06 68 67 74 41), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57), EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois, 06 07 35 67 46), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), François Lucand (Molphey, 06 76 52 81 85), SCEA Tursin Sébastien (Villargoix, 06 85 51 56 86), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux, 06 83 95 58 61), EARL Gabory Bruno (Jeux-les-Bard, 06 87 43 40 33), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93), Grec Menetrier-Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35). Des vidéos de chaque élevage sont disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture (https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/) et sur Facebook (Fédération Charolaise de Côte-d'Or).

Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr



// FCO

21 Si vous êtes touchés, pensez à déclarer les cas positifs

La FCO fait son apparition dans nos fermes et va se propager probablement dans tout le département. Nous revenons du congrès de la FNO (Fédération Nationale Ovine) où l'actualité sanitaire et la prédation étaient au cœur des préoccupations chez les éleveurs ovins de toutes régions confondues.

Il a été rappelé que le meilleur moyen de protéger les troupeaux et limiter la mortalité est la vaccination. En zone régulée pour la FCO-3, elle est prise en charge par l'État, n'hésitez donc pas à commander les doses auprès de vos vétérinaires. Même si les délais de livraison s'allongent, l'épidémie peut durer dans le temps, et les retours des premières vaccinations ne montrent pas d'incidence sur la fertilité des béliers comme des brebis, ou sur la gestation. Si des premiers signes cliniques apparaissent chez vous, contactez votre vétérinaire. Je viens d'avoir le cas récemment sur un bélier qui est tombé malade et je l'ai appelé directement. Il suspecte la FCO-3 et a donc réalisé les prélèvements. La consultation et les analyses (PCR) seront intégralement prises en charge par l'État.

Notez bien que la déclaration des cas positifs est indispensable pour prétendre à une éventuelle prise en charge des pertes directes et indirectes a posteriori. Il ne faut pas hésiter, car nous pouvons tous être concernés.

Nicolas Bayen, vice-président et responsable du groupe ovin FDSEA21



// CHAROLLES

71 Soixantième anniversaire pour la vente aux enchères

La vente aux enchères de reproducteurs charolais aura lieu le 25 septembre au parc des expositions de Charolles. Un rendez-vous incontournable de la race qui va franchir une nouvelle décennie.

L'organisation de la vente aux enchères de Charolles, en Saône-et-Loire, aura été éprouvante cette année. Le contexte sanitaire de ces dernières semaines faisait craindre le pire à l'association des éleveurs charolais d'entre Saône-et-Loire. Cette dernière gardait malgré tout bon espoir pour sa vente du 25 septembre qui célèbre cette année son soixantième anniversaire. De nombreux veaux sont sélectionnés. Pour ce nouveau millésime, l'association, qui fait appel aux compétences d'Alsoni, a effectué un tri plus sévère que l'an dernier, car elle a souhaité resserrer un peu le nombre de veaux à vendre. Conscients du prestige que revêt leur vente, les organisateurs ont placé la morphologie en tête de leurs critères : *« aplombs, dos, gueule, qualités de races… Des veaux les plus complets possibles »*, décrit Didier Métrop, le président de l'association. Sur les 130 animaux proposés par 87 élevages de 17 départements, l'association en a retenu moins d'un sur deux. Une promesse d'enchères animées ! Pour cette nouvelle édition, les administrateurs de l'association ont tenu à conserver le mode de sélection en ferme sous la forme de tournées réalisées par cinq commissions de trois éleveurs. Ces dernières se sont rendues jusque dans les Deux-Sèvres, la Vendée, la Vienne, ou encore en Lorraine… Comme les autres années, les veaux recalés pour la vente aux enchères ont la possibilité de figurer à une vente à l'amiable. Cette dernière est réservée aux élevages qui ont engagé des veaux. À l'occasion de l'anniversaire de la vente l'association a commandé une cuvée spéciale d'un vin qui sera servi lors du déjeuner et des bouteilles seront offertes à tous les acheteurs. La vente bénéficie du soutien financier du Grand Charolais, du Conseil départemental 71 et de la Région BFC. Elle aura lieu mercredi 25 septembre. Les animaux seront visibles à l'attache dès 10 heures. Un défilé de tous les veaux est prévu en extérieur à 14 heures. La vente aux enchères débutera à 15 heures avec une animation assurée par la Sicafome de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre.



Archives

La vente aura lieu le 25 septembre au parc des expositions de Charolles

Marc Labille

ÉLEVAGE

// CONCOURS NATIONAL DES VEAUX ET VENTE NATIONALE

Adaptation obligatoire

Le concours national veaux du 6 septembre s'est déroulé à la ferme du Marault (Magny-Cours). Jusque-là rien de bien nouveau... à trois détails près.

Si un seul mot devait résumer cette édition du concours national veaux, qui s'est tenue le 6 septembre au Marault (Magny-Cours), cela serait très probablement l'adaptabilité. Pour détailler cela, Sébastien Cluzel, président du Herd-Book charolais, éclaire la situation. *« Le contexte sanitaire est particulier et évolue sans cesse. De ce fait, nous avons dû ajuster le dispositif au jour le jour. Je remercie d'ailleurs toutes les équipes du HBC qui se sont adaptées rapidement aux différentes contraintes . De même, je salue les éleveurs (apporteurs ou acheteurs) pour leur compréhension. Pour que tout se passe en sécurité pour chacun, nous avons aménagé notre Vente Nationale de l'après-midi un peu différemment. En effet, pour les animaux n'ayant pas la possibilité d'être présents le Jour J, nous avons mis en place les enchères en ligne, avec la présentation en vidéo à la fois sur le site internet et en diffusion sur écran au Marault. Et, force est de constater que cette alternative innovante a fonctionné au vu des retours, ce qui est une bonne nouvelle pour la dizaine d'animaux concernés. J'espère simplement que cette situation ne déstabilisera pas le marché, dont les cours étaient plutôt porteurs ces derniers mois».*

Des nouveautés

Toujours dans cette idée d'une adaptation presque obligatoire, Sébastien Cluzel revient sur deux nouveautés mises en place cette année durant le concours. *«L'évolution est indispensable pour proposer aux éleveurs une sélection pertinente par rapport à leurs demandes. Dans cet esprit, nous avons lancé le challenge sans cornes cette année. En effet, cette caractéristique est de plus en plus recherchée, et la qualité de ces animaux s'améliore d'année en année. À nos yeux, il est donc important de suivre cette émulation et d'instaurer des outils de sélections précis pour avoir des animaux de plus en plus qualitatifs. Dans la même veine, nous avons dévoilé le prix de descendance pour cette édition. Pour ce dernier, il nous semblait nécessaire de présenter les produits de certains taureaux car ils offrent une génétique singulière pour l'avenir »*. Il poursuit plus largement : *« Même si la morphologie demeure une part importante dans le choix des reproducteurs, les concours et les prix ont encore aujourd'hui toute leur place dans nos métiers. Pour moi, notre outil de sélection fonctionne et, quoi qu'on en dise, il reste moderne, avec toujours en ligne de mire l'amélioration de la race ainsi que la satisfaction des éleveurs et de leurs clients »*. Le Concours National veaux charolais s'est donc paré de nouveaux atours et s'est surtout tenu malgré une situation sanitaire un peu particulière et *« se tiendra encore pour de nombreuses années »* assure en conclusion Sébastien Cluzel.

Chloé Monget



HBC

Le Prix de descendance veaux a été attribué au Gaec Lacour Père et fils (71).



HBC

Le Challenge sans cornes veaux mâles a été raflé par le Gaec Micaud (03).



HBC

Le Challenge sans cornes veaux femelles a été remporté par la Ferme de la Limaye (71).



HBC

Une dizaine de veaux n'a pas pu être présentée à cause des restrictions sanitaires.

Extrait du palmarès

Voici un extrait du palmarès, avec les principaux prix. Le palmarès complet est disponible en ligne sur notre site www.agribourgogne.fr

Prix d'honneur veaux mâles grands raceurs : 1er Vinci, Gaec Langillier (71), 2e Volkswagen, Gaec Micaud (03), 3e Voyageur, Gaec de Saint Roch (21).

Prix d'honneur veaux mâles d'automne Grands raceurs : 1er Velour, Bonnet Richard (03), 2e Venezuela, Gaec Devillard Jacques et Carol (71).

Prix d'honneur veaux mâles Sélection Bien naître : 1er Vendeen, SCEA Pichard Hugues (71), 2e Volcan, Gaec Micaud (03).

Prix d'honneur veaux femelles : 1er Victoire, Gaec Lacour Père et fils (71), 2e Verveine, élevage Gagnepain Champenois (71).

Prix d'honneur veaux femelles d'automne : 1er Veloutine, Thomas Jean-Yves (03), 2e Unela, Gaec Barret Père et fils (18).

Super Prix d'ensemble veaux mâles : 1er Gaec Micaud (03).

Prix d'ensemble veaux mâles 1re catégorie : 1er Bonnet Richard (03), 2e Gaec Lacour Père et Fils (71), 3e Earl Paponneau (58), 4. Gaec de Saint Roch (21).

Prix d'ensemble veaux mâles 2e catégorie : 1er Gaec Micaud (03), 2e Gaec Cadoux Père et fils (89), 3e Gaec Laboisse (03), 4. Earl Batho (58).

Prix d'ensemble veaux femelles 1re catégorie : 1er Metrop Didier (71), 2e Lemaitre Pierre-Jean (58), 3e Gaec Chaize (42), 4. Moginot Valentin (03), 5. Earl La Filaine (14).

Prix d'ensemble veaux femelles 2e catégorie : 1er Gaec Froidurot (21), 2e SCEA Bonnichon et Lemasson (18), 3e Gaec Lamarre (71), 4. Gaec Cante (03).

Challenge sans corne veaux Femelles : 1er Vickie P., EARL Ferme de Limaye (71).

Challenge sans corne veaux mâles : 1er Volcan, Gaec Micaud (03).

Prix Ajec : 1er Viceroi, Gaec Chezeau (23).

Prix de descendance veaux : 1er Gaec Lacour Père et fils (71).

// PARTENARIAT

Immersion totale

Dans le cadre d'un partenariat entre le Legta de Challuy et le Herd-Book Charolais, la classe de 2e année de BTS Productions animales était présente le 6 septembre lors du concours national veaux au Marault.

Le 6 septembre, lors du concours national organisé par le Herd-Book Charolais à la Ferme du Marault (Magny-Cours), les professionnels étaient présents, mais pas seulement. En effet, 11 élèves 2e année de BTS productions animales du Legta de Challuy étaient aussi là, et ce dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement scolaire et l'organisme professionnel de sélection. Pour Éric Guillaumain, enseignant de zootechnie au Legta, leur présence est indispensable afin de *« se plonger totalement dans cet univers »*. Plus en avant, il détaille : *« Cela fait environ quatre ans que le partenariat entre les deux structures existe. Cela permet à nos élèves de s'imprégner du métier d'éleveur sous une autre facette que la production pure et dure. De plus, lors de cet événement, les étudiants sont amenés à rencontrer et à échanger avec les professionnels nivernais mais également d'autres régions. Pour de futurs techniciens ou exploitants agricoles, cela ne peut être que bénéfique »*.

Pour les premiers intéressés, les élèves, cette participation au concours national est une opportunité, pour diverses raisons. Pour Émilie Poirier, 19 ans, : *« comme nous donnons un coup de main pour l'organisation, nous appréhendons l'événement de l'intérieur ; nous avons vraiment le sentiment d'être utiles, c'est très appréciable. En plus, souhaitant devenir vétérinaire mixte dans la Nièvre, cela me permet de poser les premiers contacts avec les exploitants »*. Amélie Plantard, 19 ans, ajoute : *« je souhaiterais devenir technicienne spécialisée en charolais, car c'est une race qui me tient à cœur. Participer aujourd'hui permet de voir un large panel d'animaux que l'on trouve dans la race lors d'un superbe concours. C'est une magnifique expérience professionnelle qui offre aussi une belle cohésion entre tous les élèves de la classe. Pour démarrer l'année, je trouve cela assez agréable »*. En somme, le partenariat entre le Legta de Challuy et le Herd-Book Charolais offre une union unique aux multiples bénéfices.

Chloé Monget



Les BTS Productions animales 2e année du Legta de Challuy lors du concours national au Marault le 6 septembre.

ÉLEVAGE

// SICAREV COOP

Maintenir et adapter la production

Avec un nombre d'animaux commercialisés en hausse malgré la décapitalisation, Sicarev Coop maintient ses activités en poussant les contrats et l'engraissement. Une stratégie nécessaire pour ses outils aval malmenés par l'explosion des coûts difficiles à répercuter.



Didier Touillon, éleveur à Palinges, est le président du nouveau pôle Bourgogne de Sicarev et par ailleurs membre du bureau de Sicarev Coop. François Chaintron assume quant à lui la direction des 4 sites bourguignons de Vitry-en-Charollais (71), Bellenot-sous-Pouilly (21), Billy-Chevannes (58) et Migennes (89).

Fruit de l'alliance de plusieurs groupements de producteurs du bassin charolais, Sicarev Coop compte aujourd'hui 8000 adhérents en régions Auvergne Rhône-Alpes, Limousin, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre Val de Loire et Hauts-de-France. La coopérative est connue pour sa volonté de maîtriser toute la filière, de l'élevage jusqu'à la fabrication de produits, ce qui lui vaut de détenir un certain nombre d'outils d'abattage et de transformation sous l'entité Tradival (2000 salariés).

Jusqu'alors, le groupe était organisé en sections territoriales dont les contours étaient hérités des groupements d'origine. C'était le cas pour les sections Auxois Morvan, Cialy et Éleveurs Nivernais. Désormais, un pôle Bourgogne s'est substitué aux anciennes sections de la région. Didier Touillon, éleveur à Palinges, en est le président, en même temps qu'il est membre du bureau de Sicarev Coop pour la Bourgogne. Didier Touillon est épaulé pour la région de trois vice-présidents, à savoir Lucie Poillot pour le 21, Laurent Bonin pour (89-10) et Vincent Pommery (58). François Chaintron assume quant à lui la direction des quatre sites bourguignons : Vitry-en-Charollais (71), Bellenot-sous-Pouilly (21), Billy-Chevannes (58) et Migennes (89). Cette nouvelle structuration va *« dans l'intérêt de la force commerciale tout en visant à ne pas alourdir les charges »*, confie François Chaintron. Autrement dit, les animaux produits par les adhérents seront dirigés vers leur meilleur débouché, sans frontière départementale.

Progression du nombre d'animaux commercialisés

En 2023, Sicarev Coop est parvenue à maintenir ses activités avec même une progression du nombre d'animaux (bovins et ovins) collectés et commercialisés dépassant 600000 têtes. Cette performance, qui se confirme sur 2024, est une fierté pour la coopérative car elle est accomplie dans un contexte de décapitalisation des élevages. Le groupe coopératif parvient à le compenser en gagnant de nouveaux adhérents et en améliorant leur taux de vente par élevage, confie François Chaintron.

C'est aussi l'effet du développement de la contractualisation et de l'engraissement. Une activité dont la force, au sein de la coopérative, est de disposer d'un gisement de maigre. Une ressource que Sicarev laisse de moins en moins partir à l'export puisque *« plus de 40 % des broutards sont aujourd'hui replacés dans des ateliers d'engraissement français »*, fait valoir le directeur.

Développer l'engraissement

Concernant l'engraissement, la coopérative va pouvoir renforcer encore ses efforts dans les semaines à venir grâce à une nouvelle aide du Conseil régional en faveur de cette activité. C'est *« le fruit d'un travail remarquable réalisé par les coopératives de la région avec l'appui de la Chambre régionale d'agriculture »*, se félicite François Chaintron. Une dynamique régionale s'est mise en place, laquelle *« conforte la stratégie des coopératives »*, salue-t-il. La Région va soutenir ceux qui veulent développer l'engraissement sur leurs exploitations. Elle apportera aussi une aide à l'appui technique de sorte à optimiser les performances technico-économiques des engraisseurs, fait valoir François Chaintron. Ce volet technico-économique est défendu de longue date par Sicarev. *« L'éleveur allaitant a besoin d'une stratégie de revenu. Il faut rapidement travailler l'économique des exploitations pour faire face à la hausse de charges, la valeur importante du capital, les investissements… »*. Une mission qu'assume Sicarev en renforçant ses services techniques pour une approche globale des exploitations. Depuis le printemps dernier, elle dispose d'un outil de suivi économique et technique des exploitations qui intègre les données de comptabilité.

Un nouveau directeur à Charolais Viandes

Actionnaire majoritaire de l'abattoir de Paray-le-Monial Charolais Viandes, Sicarev Coop vient de vivre un évènement à la direction de cet outil de proximité. Jean-Luc Nelly vient en effet de faire valoir ses droits à la retraite et c'est Fabien Gateau qui a la lourde tâche de lui succéder. Originaire de La Clayette et connaissant bien la filière viande, il est le nouveau chef d'orchestre de cet abattoir. Un outil *« indispensable dans la stratégie du groupe qui tient à pouvoir répondre à tous les types de débouchés »*, explique François Chaintron.

Des opportunités à saisir

Démarches environnementales

Parmi les sources de soutien à la production, le thème de l'environnement tient une place de plus en plus importante dans les filières. *« Après le non OGM, le bien-être animal, les démarches environnementales sont une préoccupation croissante chez nos clients. Beaucoup d'appels à projet concernent la réduction des émissions de carbone en agriculture et des enseignes de distribution, des banques sont prêtes à soutenir les producteurs souhaitant s'engager dans des démarches vertueuses ».* Pour François Chaintron, ce sont autant d'opportunités de maintenir, voire développer certaines filières tout en l'accompagnant d'une communication positive. Le lien entre l'engagement dans une démarche environnementale et une meilleure efficience économique vaut autant pour les adhérents que pour le groupe coopératif lui-même, souligne Didier Touillon. Sur le site d'abattage de porcs de La Palisse dans l'Allier, des ombrières photovoltaïques permettent de produire 10 % de l'électricité nécessaire à l'outil.

L'aval souffre, la consommation change…

Pour Sicarev Coop, le déploiement de l'engraissement et la contractualisation ont aussi pour but de maintenir les volumes au sein des outils de transformation du groupe. Car l'aval (abattage, transformation) souffre en ce moment. Ce maillon doit faire face à une baisse d'activité. Elle doit aussi affronter *« une explosion des coûts industriels : transport, emballage, énergie, taux d'intérêt »*, expliquait le président de Sicarev Philippe Dumas lors de la dernière assemblée générale du groupe. En résulte *« un enchérissement important de nos prix de revient, nécessitant une augmentation significative des tarifs à l'ensemble de nos clients »*. Mais ces hausses légitimes n'ont été que partiellement répercutées, se désolent les responsables de la coopérative. Sous prétexte de préserver le pouvoir d'achat, les grandes enseignes se sont une nouvelle fois livrées à *« leur guerre du toujours moins cher : une stratégie suicidaire »*, s'agace Didier Touillon.

Il faut aussi composer avec une érosion de la consommation et surtout une consommation qui change avec davantage de viandes hachées, de produits élaborés et de repas pris hors domicile. Tout cela, Sicarev Coop et Tradival le prennent en compte en adaptant leurs outils, en investissant tant en process industriel qu'en *« moyens humains »*, confie Didier Touillon qui compte sur des techniciens pour *« accompagner les élevages à produire ce dont la filière aura besoin demain »*.

Marc Labille

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube


Robot VMS 310


Roto


Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr

// EN BREF

Ovins La FNO demande un *« plan Marshall »* pour relancer la production

Réunie en congrès à Troyes (Aube) le 13 septembre, la FNO (éleveurs d'ovins, FNSEA) a réclamé un *« plan Marshall »* pour relancer la production ovine. Le but : faire remonter, d'ici cinq ans, la production de viande d'agneau pour couvrir 55 % de la consommation française, contre 47 % aujourd'hui. Le syndicat compte aussi réduire les émissions de GES de 12 % (en ligne avec le programme Life Green Sheep) et maintenir le taux d'autoapprovisionnement en lait de brebis. Pour y parvenir, la FNO veut notamment renforcer la formation et le conseil, afin d'améliorer la productivité des élevages ou encore les conditions de travail. Ce qui passerait par un *« pack d'accompagnement technique »* coconstruit avec les éleveurs, financé dans un premier temps par les pouvoirs publics, avant que les producteurs ne le reprennent à leur charge. Côté conjoncture, la collecte de lait de brebis a reculé de 3 % cette année (octobre-juin), à moins de 290 Ml. Quant à la production de viande ovine, elle a chuté de 5 % en un an (janvier-juillet), à 45000 téc.

// BILAN DES MOISSONS

De la frustration

La Chambre d'agriculture et la FDSEA de Côte-d'Or ont organisé une réunion d'échanges sur la moisson en présence d'Arvalis, Terres Inovia, l'APGMB, la Draaf, CER France et les organismes stockeurs.

Comme tous les ans à la même période, la Chambre d'agriculture et la FDSEA de Côte-d'Or ont réuni différents acteurs pour tirer les enseignements de la dernière moisson. *« C'est bien un sentiment de frustration qui domine chez les uns comme chez les autres »*, observe Vincent Lavier, président de la Chambre, en rappelant que de meilleurs résultats sont généralement obtenus lors d'une année « arrosée ». Le responsable professionnel illustre ses propos en citant ses propres résultats : *« chez moi, du côté d'Is-sur-Tille, 2013 et 2016 sont les années de référence, au cours desquelles nous avions obtenu respectivement 75 et 70 q/ha en blé après beaucoup de pluies. Au terme des dernières moissons, le rendement n'affiche que 60 q/ha. C'est beaucoup mieux que les 41 q/ha de l'an passé, mais nous aurions pu espérer un peu plus, c'est certain »*. Vincent Lavier déplore de très faibles PMG dans ses tas de blé : *« nous sommes à peine à 30 grammes dans certains cas, c'est extrêmement bas. D'ordinaire, ce type de résultat est obtenu quand le remplissage du grain se fait dans le sec le plus total… »*. Plus loin que la quantité, c'est bien l'aspect qualitatif qui *« pêche »* le plus en grandes cultures : *« le blé est de loin l'espèce la plus impactée notamment avec des poids spécifiques très faibles. Des taux de protéines sont très faibles eux aussi, un gros problème d'assimilation de l'azote en fin de cycle est à déplorer. Celui-ci a d'ailleurs été parfaitement identifié par Arvalis »*. Le président de la Chambre cite tout de même une *« bonne surprise » : « les cultures de pois de printemps et de lentilles ont donné des résultats corrects, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps »*.



Le rendez-vous à la Maison de l'agriculture, le 6 septembre.

Vincent Lavier propose une piste pour gagner en résilience : *« nos systèmes de production doivent être mieux armés face à ces aléas de plus en plus violents et fréquents. Au-delà du constat et des mesures de court terme nécessaires pour accompagner certaines fermes, nous devons trouver des solutions pour rendre plus résilientes nos exploitations. Cela peut passer par la contractualisation et ce n'est pas utopique de le penser. Rappelez-vous ce qui a été fait avec la moutarde, qui rencontrait son lot de difficultés avec des résultats très aléatoires… Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs cultivent à nouveau de la moutarde car les industriels ont accepté de payer un peu plus. Implicitement, ils ont acté le fait qu'ils prenaient en charge une partie des risques liés aux aléas. Il faut tenter de dupliquer le même schéma pour d'autres graines vendues en France, je pense notamment au blé. Cela se fait déjà un peu mais les volumes en question doivent pouvoir augmenter de manière significative. Il y va de la survie de nos territoires et de l'attractivité de nos métiers »*.

AG

// EN BREF

Céréales bios Lons-le-Saunier développe une filière blé dur en zone de captage

Lancée il y a deux ans par l'agglomération de Lons-le-Saunier (Jura), l'expérimentation d'une filière blé dur biologique en aire d'alimentation de captage connaît *« un véritable engouement »*, s'est félicitée la chargée de mission eau Bérangère Thill, au Carrefour des gestions durables de l'eau à Dijon le 11 septembre. *« On passe de 2 ha de test (…) à 12 ha prévus l'an prochain »*, a-t-elle déclaré. Les quatre agriculteurs engagés cette année ont été payés *« 500 € la tonne de blé dur livrée au moulin »*, après un travail de *« coconstruction »* de grille tarifaire. *« Le but, c'est vraiment de développer l'agriculture biologique pour répondre à l'enjeu eau potable, mais c'est aussi pour assurer un prix rémunérateur au producteur »*, a souligné la chargée de mission. Dans l'expérimentation actuelle, les agriculteurs vendent leur blé dur à une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui paye un moulin pour en tirer farine, son et semoule. Un deuxième moulin-pastier rachète la semoule, qu'il transforme en pâtes et vend au restaurant municipal (5 000 repas/jour). Le son est destiné à l'alimentation animale, et la farine *« non panifiable »* est en quête de débouchés en restauration collective, a-t-elle précisé.

Betterave Cristal Union s'attend à de bons rendements, environ 85 t/ha

La coopérative sucrière Cristal Union annonce, dans un communiqué paru le 12 septembre, le démarrage depuis une semaine de sa campagne betteravière, avec des rendements attendus à un bon niveau de 85 tonnes par hectare (t/ha) en moyenne *« selon les premières prévisions »*. L'an passé, le rendement moyen des betteraviers français avait été de 83,6 t/ha, soit un niveau supérieur de 4,9 % à la moyenne 2018-2022. *« Après des semis tardifs et un printemps/été à la pluviométrie particulièrement abondante, les chaleurs du mois d'août ont soutenu la croissance des betteraves, assurant un bon potentiel de croissance pour la campagne 2024-2025 »*, retrace Cristal Union. De nouveau privés de néonicotinoïdes, les betteraviers ont subi un effet *« modéré »* de la jaunisse *« au niveau national, à l'exception de quelques zones fortement touchées en Eure-et-Loir »*. Côté prix, ils restent soutenus. *« Nous sommes en mesure de confirmer l'objectif de prix de 40 euros la tonne de betterave à 16° pour nos coopérateurs pour la campagne 2024, comme annoncé lors de nos assemblées »*, assure le président de Cristal Union, Olivier de Bohan, cité dans le communiqué. En juin, Cristal Union avait annoncé une rémunération *« à un plus haut historique, à 51,42 € la tonne de betteraves en moyenne pour la campagne 2023 contre 43,40 € pour la campagne 2022 »*.



// ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL

Gérer les graminées adventices

Afin de vous accompagner au mieux dans votre gestion des graminées adventices sur céréales d'hiver, les ingénieurs régionaux de la délégation Arvalis - Institut du végétal de Bourgogne Franche-Comté ont rédigé le présent dossier de Terres de Bourgogne.

Aujourd'hui, les situations d'échec de maîtrise des adventices sont de plus en plus fréquemment rencontrées en Bourgogne Franche-Comté en particulier dans les céréales d'hiver. Dans la région, les céréales d'hiver représentent environ 600 000 ha, soit 60 % de la sole régionale consacrée aux grandes cultures. À titre d'exemple, on estime que la nuisibilité directe du vulpin, la graminée adventice la plus répandue, sur le rendement intervient dès une quinzaine de plantes / m². À plus long terme, ne pas sous-estimer la nuisibilité indirecte car chaque vulpin a la capacité de produire entre 500 et 3 000 graines.
Ce contexte pénalise la compétitivité de la filière céréalière. À titre d'exemple, la nuisibilité directe du vulpin, graminée adventice la plus répandue dans les céréales, sur le rendement est estimée à 20 q/ha pour 200 vulpins/m² mais peut varier entre 7 et 50 q/ha de nuisibilité en fonction des situations (nombre d'adventices, rendements…). Outre une nuisibilité directe sur le rendement, donc sur le résultat économique de la culture en place, cette grande difficulté à contrôler les adventices se traduit par une nuisibilité indirecte qui se traduit par une augmentation significative du stock semencier à gérer sur un pas de temps très long.
Les solutions basées sur les herbicides de synthèse étaient jusqu'ici la stratégie largement déployée par les agriculteurs pour gérer les populations d'adventices présentes dans les champs cultivés tout en maintenant une productivité. Cette stratégie est mise à mal par l'augmentation croissante des phénomènes de résistance aux matières actives ainsi que de nombreux freins d'ordres climatiques, réglementaires, biologiques, environnementaux et sociétaux. Afin de lutter efficacement contre les adventices, il convient de combiner différents leviers agronomiques, mécaniques et numériques et ainsi de raisonner le désherbage sur le temps long, à l'échelle du système de culture. Les leviers agronomiques et mécaniques sont connus, mais encore trop peu mobilisés par les producteurs régionaux.

L'agronomie avant tout !

Objectifs

Limiter le nombre d'adventices qui lèveront dans la culture pour permettre aux stratégies de désherbage mises en œuvre d'être plus performantes !
Vous avez des parcelles sales ? C'est qu'une « routine » s'est installée, certaines adventices en ont profité ! Il va falloir casser cette « routine » et ainsi perturber les cycles biologiques des adventices problématiques, en majorité des graminées dans notre région (ray-grass, vulpin, bromes…).

Évaluer l'état d'enherbement de vos parcelles en fin de campagne

À chaque adventice, ses particularités ! Il est donc indispensable d'identifier la flore dominante présente dans chaque parcelle avant toute action.
Site d'informations sur les adventices : http://www.infloweb.fr/.
Évaluer l'état de vos parcelles en fin de campagne vous permettra d'élaborer un plan d'actions adapté et de suivre sa pertinence dans le temps.

Récolte : ne pas disséminer les graines d'adventices

Nettoyer sa moissonneuse-batteuse après la récolte de parcelles infestées est un moyen simple pour éviter de disséminer des graines d'adventices sur sa ferme.

Rotation et période de semis : des leviers à ne pas négliger

L'allongement de la rotation, l'alternance de cultures d'hiver et de printemps, ainsi que le décalage des dates de semis sont des leviers agronomiques efficaces. Cependant ils restent souvent délicats à mettre en place, car ils touchent au système de cultures et à l'économie de l'exploitation.
Diversifier les rotations et alterner les cultures d'hiver et de printemps en tenant compte des contraintes et pratiques de l'exploitation.
La rotation des cultures est le premier outil de lutte contre les adventices. L'introduction d'une culture de printemps, dans une rotation colza / blé / orge d'hiver, diminue très fortement la pression des graminées automnales. D'une manière générale, la diversification et l'allongement des rotations évitent la spécialisation de la flore et facilitent le désherbage pour deux raisons :

- Il est plus facile de gérer une diversité d'adventices qu'une densité très importante d'une seule espèce
- En alternant les cultures, l'agriculteur dispose de solutions agronomiques et chimiques à modes d'actions différents, limitant ainsi l'apparition et le développement d'individus résistants (ce qui est de moins en moins possible au vu de l'évolution de la réglementation).

Le choix d'une rotation diversifiée doit tenir compte des contraintes techniques (type de sol, région, possibilité d'irrigation…) et économiques (temps de travail, débouchés locaux, …). L'introduction d'une nouvelle culture doit tenir compte également des autres bénéfices pour les cultures suivantes : ainsi l'introduction d'un protéagineux avant un blé ou un colza permet d'améliorer les rendements et de limiter les intrants azotés sur le blé.
En cas de très forte infestation de ray-grass en particulier (graminée susceptible de lever tout au long de l'année), choisir une « nouvelle » culture avec des solutions herbicides disponibles et efficaces ou à défaut, un fort pouvoir concurrentiel.

Pas de semis précoce sur les parcelles sales !

En céréales à paille, un décalage de la date de semis permet de limiter les levées des graminées automnales dans la culture.
L'efficacité de cette technique est d'autant plus importante qu'elle est couplée à un ou plusieurs faux-semis. Au-delà d'un décalage de 15 jours, il faut bien évaluer le bénéfice par rapport au risque (conditions d'implantations plus difficiles…). **Dans nos essais, dans des situations problématiques, le décalage de la date de semis s'avère très souvent positif économiquement (nuisibilité adventices moindre + meilleure efficacité des herbicides)** [1].

Travail du sol : optimiser labour et faux semis

Un système de culture simplifié tant au niveau du travail du sol que de la rotation, contribue très souvent à augmenter de façon significative la présence de graminées d'automne. Dans ces situations, le labour occasionnel peut être une des solutions pour gérer à long terme le salissement des parcelles.

Utiliser la faiblesse des adventices

Les semences d'adventices germent principalement dans les premiers centimètres du sol. Enfouies en profondeur par un labour, certaines graines de graminées ont une durée de vie courte et perdent leur pouvoir germinatif au bout d'1, 2 ou 3 ans. Afin de ne pas remonter des semences encore viables, le labour doit être pratiqué de façon intermittente en fonction du taux annuel de décroissance de l'adventice que l'on cherche à détruire. Un labour intermittent (tous les 3-4 ans) est très efficace sur les vulpins, ray-grass, bromes, ainsi que sur la plupart des adventices ayant un taux annuel de décroissance élevé.

Labourer en cas d'échec de désherbage

Le labour est à positionner à la suite d'un échec de désherbage. Les semences d'adventices produites seront ainsi enfouies en profondeur.

En non labour des solutions existent : les « faux semis »

Le labour peut présenter certaines limites : coût élevé, débit de chantier, difficultés techniques (milieux, type de sol…). Quand le retour au labour n'est pas possible ou non souhaité, la technique de faux semis bien que moins efficace, peut présenter une alternative intéressante.

Sol fin rappuyé et humide : une clé de la réussite

En déchaumage ou sur labour, un faux-semis demande une préparation fine, superficielle et retassée en surface. Il s'agit d'établir un bon contact terre-graine favorisant la levée des adventices et de garder l'humidité du sol. Le tableau ci-dessous présente les différents outils et leur efficacité en faux-semis. Toutefois, la technique ne fonctionne que sur des adventices en mesure de germer.

Une technique efficace selon la biologie des adventices

La dormance des graines d'adventices est le frein principal à leur bonne levée. Le brome stérile non dormant germe très facilement en été/automne. Le faux semis est donc très efficace. Les vulpins et ray-grass ont des dormances plus prononcées et donc seulement une partie du stock semencier d'adventices sera en capacité de germer sur la période fin été/début automne. La réussite des faux-semis sera donc plus aléatoire.

Destruction du faux-semis et comment éviter les relevées

En interculture, il est possible de détruire mécaniquement les adventices. Cependant le risque de nouveau faux-semis n'est pas négligeable ; il est donc nécessaire de réaliser cette intervention idéalement en conditions sèches.
L'autre alternative consiste à combiner un désherbage chimique type glyphosate à un semis direct avec des éléments de semis de préférence à disques qui viendront perturber le moins possible le lit de semis.

Combiner les leviers agronomiques pour optimiser l'efficacité des herbicides

Les leviers à mettre en œuvre sont à adapter au contexte pédoclimatique et à l'enherbement attendu des parcelles. Plus le nombre d'adventices problématiques attendu est élevé, plus le nombre de leviers devra être important.

Désherbage mécanique : saisir les opportunités

Privilégiez dans tous les cas les leviers agronomiques en amont du semis = Actions dites préventives.

Concernant le désherbage mécanique, tout comme les herbicides, il s'agit d'une action dite curative dont l'efficacité dépendra du nombre, de la nature, du stade des adventices au moment du passage et de l'outil utilisé. Globalement, le désherbage mécanique donne de meilleurs résultats si les adventices sont des dicotylédones, très jeunes, peu nombreuses et si un dessèchement rapide des plantules est possible après le passage (absence de pluies).
Les essais régionaux conduits ces dernières années nous permettent d'affirmer que la mise en œuvre d'intervention mécanique sur céréales d'hiver est complexe (nombre de jours disponibles limités dans nos régions + concurrence avec les passages herbicides + anticipation : densité de semis plus élevée ou écartement réguliers si binage). En cas de bonne efficacité d'une intervention chimique d'automne, les bénéfices du désherbage mécanique s'avèrent généralement limités. Il conviendra de saisir les opportunités qui se présentent en particulier quand les herbicides sont mis en difficultés par des conditions sèches.

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure,
Arvalis – Institut du végétal

(1) Réduction des populations de ray-grass et de vulpins lors d'un décalage entre deux dates de semis (19 essais Blé tendre + Orge d'hiver (OH) 2016 à 2022). 200 °C correspond à une vingtaine de jours ici.

Quels outils pour un bon faux semis ?

	Prof. (cm)	Faux-semis
Herse de déchaumahe (Ecomulch - Magnum)	1-2	Très bon
Bêches roulantes (Duro Compil)	3-4	Bon
Vibro-déchaumeur (Kongskilde, vibro-till)	3-5	Bon
Déchaumeur à disque indépendant (Vad. Carrier, Agrisem, DiscoMulch)	3-6	Bon
Cover-crop + rouleau	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Cultivateur dents rigides et disques nivelés (Lemken, Smarag)	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Déchaumeur à socs larges et plats Horsch terrano	4-5	Moyen
	8-10	Faible

sur céréales d'hiver

Définir son programme de désherbage

Le niveau de salissement, après mise en œuvre d'un à plusieurs leviers agronomiques, et l'éventuelle résistance à certains herbicides constituent les clés d'entrée dans le raisonnement des programmes. Cette connaissance de la situation détermine le nombre et le type de traitement (produits, doses) à prévoir à l'automne, période de désherbage devenue de plus en plus incontournable. Les produits utilisables à l'automne sont pratiquement tous racinaires. En conséquence, leur sélectivité sera assurée sur des graines de céréales bien enfouies et leur efficacité sera d'autant meilleure que le sol est frais au moment de l'application. Dans les solutions de rattrapage proposées, sous réserve que les adventices soient encore sensibles, le choix du produit est directement lié à celui appliqué à l'automne. Tous les programmes proposés intègrent la notion d'alternance des modes d'action et respectent bien évidemment les réglementations en vigueur.
Il n'est pas possible ici d'être exhaustif de toutes les situations de désherbage que chacun peut être amené à rencontrer. En conséquence, nous en tiendrons à présenter quelques possibilités de programmes de désherbage contre les vulpins dans les blés et orges d'hiver.



1/ Vulpins sensibles à toutes les familles de matières actives herbicides.

On limitera la nuisibilité du vulpin par une application d'automne à base de produits racinaires. Nous favorisons les interventions de post semis - prélevée sous réserve que les sols soient suffisamment frais et les grains bien enfouis. En post-levée des céréales à l'automne, des traitements à 1-2 feuilles c'est possible mais la sélectivité peut être moins bonne si des amplitudes thermiques sont enregistrées. Il reste techniquement possible de faire ces applications au stade 3 feuilles mais elles seront moins efficaces.

Pour les blés d'hiver :

FORTE INFESTATION de VULPINS ET DICOTS — ARVALIS

Traitement automne						
prélevée	levée	1 à 2 F	Début tallage	sol drainé	coût €/ha	IFT
Trooper 2.5 L + Compil 0.2 L					71	1.7
Sunfire 0.48 l + Codix 2 L				⊖	80	1.8
Pontos 0.75 L + Trinity 1.5 L				⊖	74	1.5
Maténo 2 L				⊖	72	1
Maténo 1.6 L + Prowl 2 L				⊖	105	1.6
Pontos 1 L	ou	Pontos 1 L		⊖	55	1
		Fosburi 0.6 L + chlorto 1500g		⊖	91	1.8
		Fosburi 0.6 L + Défi 2.5 L			80	1.9
		Merkur 3 L		⊖	72	1
			Kalenkoa 1l + (h+Actimum)	⊖	80	0.8
			Othello 1.5l + (h+Actimum)	⊖	74	0.8

rattrapage possible au printemps					
tallage	épi 1 cm	1-2 nds	sol drainé	coût €/ha Pts	IFT
Traxos Pratic 1.2 +(h)	antidicot. éventuel			44	1
Incelo 0.33 + (h+Actimum)			⊖	55	1
Levto 0.5 + (h+Actimum)				66	1
Atlantis Pro 1.5 + (h+Actimum)			⊖	76	1
Pacifica Xpert 0.5 + (h+Actimum)			⊖	84	1
Pour les solutions sans DFF à l'automne :					
Kalenkoa 1l + (h+Actimum)			⊖	80	1
Othello 1.5l + (h+Actimum)			⊖	74	1

*** ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%**

Pour les orges d'hiver

FORTE INFESTATION de VULPINS — ARVALIS

Traitement automne							
pré semis	prélevée	levée	1 à 2 F	2 à 3 F	sol drainé	coût €/ha	IFT
	Trooper 2.5 L + Compil 0.2 L					71	1.7
	Sunfire 0.48 l + Codix 2 L				⊖	80	1.8
	Pontos 0.75 L + Trinity 1.5 L				⊖	74	1.5
	Pontos 1 L				⊖	55	1
		ou	Pontos 1 L		⊖	55	1
			Fosburi 0.6 L + Celtic 2 L			92	1.8
			Merkur 3 L		⊖	61	1
			Fosburi 0.5 L + chlorto 1500g		⊖	83	1.7

rattrapage possible au printemps				
tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
Axial Pratic 1.2 L + Huile 1 L	antidicot. éventuel		52.5	1.0

2/ Vulpins résistants à l'ensemble des modes d'action de sortie d'hier (sulfonylurées et/ou FOP, DEN)

Pour les blés d'hiver

Programme renforcé en automne (suspicion de vulpins résistants au FoP/DEN et ALS)

Traitement automne						
prélevée	levée	1 à 2 F	2 à 3 F	sol drainé	coût €/ha	IFT
Defi 2 + Flight 3		Fosburi 0.6		⊖	113	2.45
Defi 2 + Celtic 2		Fosburi 0.6			115	2.5
Defi 2 + Codix 2		Pontos 1		⊖	119	2.5
Mateno 2		CTU 1800 g		⊖	120	2
Trooper 2.5 + DFF solo 0.2		Defi 3 + Beflex 0.35			125	3.5
Trinity 2 + Defi 2.5		Pontos 1		⊖	127	2.85
Defi 2 + Codix 2		Pontos 0.75 + CTU 1500 g		⊖	146	3.08

rattrapage possible au printemps					
tallage	épi 1 cm	1-2 nds	sol drainé	coût €/ha Pts	IFT
STRATEGIE TOUT AUTOMNE, les solutions de sortie d'hiver n'étant plus efficaces. Dans cette situation, il est urgent que le système mis en place soit repensé dans sa globalité (rotation, travail du sol).					

Pour les orges d'hiver

Programme renforcé en automne (suspicion de vulpins résistants au FoP/DEN et ALS)

Traitement automne							
pré semis incorporé	prélevée	levée	1 à 2 F	2 à 3 F	sol drainé	coût €/ha	IFT
Avadex 480* 3 L	puis		Pontos 1 L			115	2.0
			Fosburi 0.6 L		⊖	111	2.0
			Merkur 3 L		⊖	121	2.0
ou	Celtic 2.5 L	puis	Fosburi 0.6 L			102	2.0
	Codix 2 L		Pontos 1 L		⊖	96	1.8
	Trinity 2 L		Pontos 1 L		⊖	98	2.0
	Trooper 2.5 L		CTU 1 500 g		⊖	102	1.8

utilisable jusqu'au 29 mars 2025

rattrapage possible au printemps				
tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
STRATEGIE VULPIN TOUT AUTOMNE	antidicot. éventuel			

Sur cette espèce, ce type de programme est plus risqué vis-à-vis de la sélectivité, notamment en sols limoneux/filtrants. Ne pas hésiter à adapter la dose dans de telles situations et/ou retarder un peu la deuxième application en cas de symptômes légers de phytotoxicité suite au premier passage.
Vous trouverez ci-dessous la composition des produits (herbicides et adjuvants) mentionnés dans les programmes de désherbage ci-dessus.

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure,
Arvalis – Institut du végétal

Pour aller plus loin, nous vous recommandons de suivre ce lien vers notre édition de « Choisir et décider – Variétés et interventions d'automne » en Bourgogne Franche – Comté :
Blé tendre d'hiver : https://www.arvalis.fr/sites/default/files/medias/pdf/2024-09/choisir-et-decider-bth-bfc-2024.pdf
Orge d'hiver : https://www.arvalis.fr/sites/default/files/medias/pdf/2024-08/CHOISIR1_OH_2024_BFC_Als.pdf

// ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL

Gérer les graminées adventices sur céréales d'hiver *(suite)*

Dernières connaissances acquises sur la biologie des vulpins et des ray-grass

Depuis quelques années, le salissement des parcelles, en vulpin mais également en ray-grass, constaté en fin de campagne malgré des désherbages d'automne efficaces interroge sur la dynamique de levée de ces graminées. Des levées très tardives pourraient-elles expliquer ces salissement tardifs ? Arvalis réalise depuis l'automne 2021 des suivis de levées de vulpin dans ses essais dédiés aux herbicides, en particulier sur notre station régionale de Bourges.
Des notations sont faites tous les mois, afin de compter/détruire les plantes présentes et laisser une zone nue sans plantes pour le relevé prévu le mois suivant.

Suivi des levées de vulpin et de ray-grass de 2022 à 2024

La dynamique des levées suit celle obtenue dans les années quatre-vingt-90. Une levée massive est constatée en automne, puis un arrêt et enfin, une dernière levée, moins importante (10 % de la population totale environ) est possible sur le mois de mars. Le point le plus important ici est de noter les levées très tardives, sur décembre voire janvier. En fonction des lieux et des années, la dynamique de levée est variable mais il n'est pas rare d'observer des levées massives, tardives. Les hivers peu rigoureux que nous avons pu connaître récemment sont probablement une explication de ces levées tardives.
Un suivi a également été réalisé sur ray-grass. Le constat est similaire avec toutefois un arrêt net des levées en décembre, et une reprise légère sur avril. À noter que les suivis ont été stoppés en avril, dans les céréales à paille, mais les levées auraient potentiellement pu continuer sur mai compte tenu du climat pluvieux pendant la campagne 2024.
Ces suivis montrent qu'il est important d'adapter sa stratégie de désherbage, face à des levées très tardives. Ainsi, les semis précoces sont exposés à des relevés en culture, non maîtrisés par le désherbage d'automne – même en programme. Il est donc important de mettre en œuvre des leviers agronomiques efficaces : travail du sol pour enfouir le stock semencier de surface et éviter les semis trop précoces, surtout dans les parcelles très infestées, afin de limiter la période de levée totale des graminées



Composition des produits pour le désherbage du blé tendre

Spécialités	Doses/ha	Composition	HRAC	Mode action
ATLANTIS PRO / ABSOLU PRO	1,5 l	mésosulfuron-méthyl 10 g/l +iodosulfuron-méthyl 2 g/l +méfenpyr-éthyl 30g/l	2	Racinaire et foliaire pénétrant
AVADEX 480	3 l	triallate 480 g/l !!dernière campagne d'utilisation !!	15	Racinaire de contact
AXIAL PRATIC	0.9-1.2 l	pinoxaden 50 g/l	1	Foliaire pénétrant
BEFLEX	0.5 l	Beflubutamide 500 g/l	12	Racinaire et foliaire de contact
CELTIC	2.5 l	pendiméthaline 320 g/l +picolinafen 16 g/l	3+12	Racinaire et foliaire de contact
CODIX	2.5 l	pendimethaline 400 g/l +diflufénicanil 40 g/l	3+12	Racinaire et foliaire de contact
COMPIL	0.3 l	diflufénicanil 500 g/l	12	Racinaire et foliaire de contact
DEFI	3 l	prosulfocarbe 800	15	Racinaire de contact
FLIGHT	4 l	pendiméthaline 330+picolinafen 7,5	3+12	Racinaire et foliaire de contact
FOSBURI	0.6 l	flufénacet 400+diflufénicanil 200	15+12	Racinaire pénétrant Racinaire et foliaire de contact
INCELO	0.33	mesosulfuron 45 g/l + thiencarbazone 15g/kg + mefenpyr 112.5 q/kg	2	Racinaire et foliaire pénétrant
KALENKOA	1 l	mesosulfuron 9 g/l+iodosulfuron 7.5 g/l+DFF 120 g/l	2+12	Racinaire et foliaire pénétrant
LEVTO WG	0.5 kg	mésosulfuron-méthyl 30+iodosulfuron-méthyl 6+méfenpyr-éthyl 90	2	Racinaire et foliaire pénétrant
MATENO	2 l	flufénacet 75+diflufénicanil 60+aclonifen 450	15+12+3	Racinaire pénétrant Racinaire et foliaire de contact
MERKUR	3 l	flufenacet 80 + pendimethaline 333 + diflufénicanil 20	15+3+12	Racinaire pénétrant et de contact Racinaire et foliaire de contact
OTHELLO	1,5 l	mesosulfuron 7.5 g/l+iodosulfuron 2.5 g/l+DFF 50 g/l	2+12	Racinaire et foliaire pénétrant et de contact
PACIFICA Xpert / BOCAGE Xpert	0.5 kg	mesosulfuron 3 %+iodosulfuron 1 %+amidosulfuron 5 %	2	Racinaire et foliaire pénétrant
PONTOS	1 l	flufénacet 240 g/l +picolinafen 100 g/l	15+12	Racinaire pénétrant Racinaire et foliaire de contact
PROWL 400 / BAROUD SC	2.5 l	pendiméthaline 400 g/l	3	Racinaire de contact
SUNFIRE / ENDERIX	0.48 l	flufénacet 500 g/l	15	Racinaire pénétrant
TRAXOS PRATIC	1.2 l	pinoxaden 25 g/l+clodinafop 25 g/l	1	Folaire pénétrant
TRINITY	2 l	pendiméthaline 300+chlortoluron 250+diflufénicanil 40	3+5+12	Racinaire et foliaire de contact Racinaire pénétrant
TROOPER	2.5 l	flufénacet 60 g/l+pendiméthaline 300 g/l	15+3	Racinaire pénétrant et de contact

COLLOQUE OBJECTIF CULTURES PROPRES.

Dès l'automne 2018, tous les partenaires techniques régionaux, qu'ils soient Chambres d'agriculture, Instituts techniques, organismes d'approvisionnements et de collecte coopératifs ou privés ont décidé de mettre en commun leurs idées en matière de lutte contre les adventices afin de communiquer d'une seule voix à tous les producteurs de la région. Le groupe « Objectif Cultures Propres » (OCP) est né !

En 2023, le groupe OCP, emmené par Arvalis – Institut du végétal, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, l'Alliance BFC, et Terres Inovia, a organisé un colloque au champ.

Dès la campagne 2024, pour innover dans nos supports d'acquisition de référence et de transfert en co-construisant avec les agriculteurs, un observatoire piloté va être lancé. L'objectif est de tester au champ la mise en place d'une combinaison de leviers pour évaluer les délais de réponse selon le type d'enherbement et le système : combien de temps pour rétablir une situation dégradée en graminées ? Le réseau de parcelles sera composé d'une vingtaine de parcelles à l'échelle de la région BFC complétée par une dizaine de parcelles en ACS (Agriculture de Conservation).

Cet observatoire va être piloté par Arvalis avec les partenaires suivants : Arvalis ; Terres Inovia ; Alliance BFC ; Chambres d'agriculture (Côte-d'Or, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne).

DIVERSIFICATION

// CHAMPIGNONS

Des pleurotes dans une ancienne salle de traite

Florian Giraux s'est installé sur la ferme familiale à Villaines-en-Duesmois il y a tout juste un an avec une production de pleurotes.



Le Côte-d'Orien de 35 ans attaque cette semaine sa deuxième saison de culture, dans une ancienne salle de traite réaménagée.

« J'ai toujours voulu reprendre l'exploitation, mais je savais qu'avec mes 100 ha de champs, je n'allais pas aller bien loin. Il fallait trouver un atelier supplémentaire », retrace Florian Giraux, lors d'une récente rencontre chez lui, à Villaines-en-Duesmois. L'ancien salarié de Dijon Céréales, qui a réalisé plusieurs missions dans les silos de la coopérative pendant une décennie, a toujours eu en tête la production de champignons. *« J'ai toujours aimé ça et je m'étais fait la main en cultivant des morilles sous une serre, à petite échelle, pendant près de 10 ans là aussi. Le résultat était plus que moyen à cause des changements de températures, mais j'ai voulu persévérer dans cette voie »*.

80 kg par semaine

Florian Giraux a aménagé l'ancienne salle de traite familiale pour y produire des pleurotes : *« il a fallu apporter de l'eau, l'équiper d'un brumisateur, d'une VMC pour renouveler l'air et faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de lumière. L'investissement a été plus que limité. Cette salle n'était plus utilisée depuis 2012 et l'arrêt de la production laitière décidée par mon père et ses deux cousins, qui travaillaient ensemble lorsqu'ils étaient en activité. Je n'étais plus soumis aux aléas de la météo et la production pouvait commencer »*. Le Côte-d'orien a produit une moyenne de 80 kg de pleurotes par semaine pour sa première année : *« j'arrête pendant l'été car les températures sont trop élevées. Cela tombe bien, cela me permet d'aller facilement aux foins et aux moissons. Le mauvais temps que nous avons eu au printemps m'a permis de produire des champignons jusqu'en juin et assurer des ventes jusqu'au 10 juillet. Ce ne sera pas tous les ans ainsi »*.

Un peu partout

Florian Giraux compte déjà de nombreux points de ventes pour ses produits, frais ou secs et ensachés. *« Je vends la grande majorité de mes champignons à des grandes surfaces dans tout le département, et surtout des Super U. Je travaille aussi avec Intermarché de Châtillon-sur-Seine et des petits commerces, des épiceries, quelques restaurateurs et une pizzéria »*. L'agriculteur espère rencontrer le même succès pour sa deuxième année de production qui, notamment, a débuté ces toutes dernières heures, d'autant que cet adhérent de la marque Savoir-faire 100 % Côte-d'Or envisage d'augmenter ses volumes très rapidement. *« Dans un premier temps, l'idée serait d'atteindre la barre des 100 kg par semaine. La salle où je travaille le permet assez facilement et le temps de travail ne sera pas trop impacté. Dans un second temps, si les ventes se passent toujours bien, mon objectif serait de passer à 200 kg/semaine, avec la culture de nouveaux champignons. Il en existe de toutes sortes, bien que la majorité ne soit pas très connus »*.

AG

Contact : 06 73 62 77 13, florian.giraux@hotmail.fr, réseaux sociaux : Les champignons de Léon.

De l'engraissement pour « Mc Do »

En plus de ses grandes cultures et de ses champignons, Florian Giraux engraisse des génisses charolaises par le biais de Sicarev. *« Je me suis également lancé dans cette direction, sachant que mon père et mes cousins engraissaient déjà autrefois. La production se destine à alimenter les restaurants Mc Donald's. Les génisses arrivent chez moi aux environs de 450 kg de poids vif et repartent à 730 kg. Mon objectif serait de sortir 100 animaux par an ».*

// ACCUEIL À LA FERME

Fermes-auberges, le défi de la double casquette

Agriculteurs et restaurateurs, parfois même hébergeurs, ils ont volontiers choisi de lier agriculture et tourisme. Si les fermes auberges sont devenues de réelles vitrines du travail des agriculteurs et sont vecteurs d'un nouvel apport financier, maintenir leur attractivité n'est pourtant pas toujours chose simple.

« Les gens aperçoivent depuis l'auberge les légumes qu'ils s'apprêtent à manger ». Le décor est planté. Katherine Geraci gère la ferme-auberge de Cuzieu aux côtés de son mari et de sa fille à Arvière-en-Valromey (Ain). Le couple accueille voyageurs, randonneurs, cyclistes et fins gourmets au cœur d'une exploitation de 80 hectares et 60 animaux : vaches allaitantes, quelques vaches laitières, des veaux ou encore des cochons, les gérants produisent la quasi-totalité des produits proposés directement dans leur auberge. Ces derniers cultivent également légumes et céréales. Un menu 100 % fermier est donc proposé aux clients et renouvelé chaque semaine. *« Nous avons une carte avec deux propositions par jour, dont une végétarienne. Parfois les gens ne savent pas vraiment où ils mettent les pieds, ils pensent venir dans un restaurant classique… Mais lorsqu'on leur explique les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas leur proposer un plus vaste choix, ils sont ravis »*, explique Katherine Geraci. Ouverte depuis le 30 septembre 2023, l'auberge de Cuzieu cherche encore ses marques. *« Nous avons eu une bonne fréquentation dès le début, mais le printemps a été compliqué »* souligne la gérante.

Revaloriser sa production

Pour certains, la haute saison et ses touristes se font attendre, tandis que d'autres misent sur une fréquentation plus locale et la vente directe. C'est le cas d'Isabelle Bonnard, gérante de la ferme-auberge de La Poule Rousse à Doizieux (Loire). *« Nous faisons en moyenne une centaine de couverts par semaine »*, explique l'agricultrice. Si elle accueille peu de touristes, la clientèle régionale semble, elle, assez régulière. *« Nous nous trouvons entre Lyon et Saint-Étienne, j'accueille principalement des Lyonnais et des Stéphanois. Nous n'avons pas forcément besoin de faire de publicité pour attirer davantage de touristes, puisque la valorisation de nos produits en restauration et en transformation est déjà un excellent complément de revenus »*, assure Isabelle Bonnard. *« Les clients du restaurant achètent également des produits de la ferme sur place »*, ajoute-t-elle. Pas d'ombre au tableau pour l'agricultrice qui assure un rythme soutenu, aux côtés de ses quatre associés. Depuis son ouverture en 2001, la crise sanitaire a été le seul passage compliqué, mais la ferme-auberge a repris de plus belle grâce à la clientèle locale. Pourtant, certains exploitants subissent encore les conséquences de cette crise, survenue en France fin 2019.

Une baisse de fréquentation parfois difficile

Si la crise sanitaire a parfois remis l'agriculture au centre des consciences, elle a également pu créer une défiance générale quant aux établissements d'accueil touristique. Luc Bauer, exploitant agricole et propriétaire de la ferme-auberge Salam en subit encore les retombées : un constat amer lorsqu'il se rappelle que 2019 avait été son année la plus florissante. *« Ça n'a jamais repris comme avant et ça ne fait qu'empirer »*, se désole l'agriculteur. *« Mon chiffre d'affaires est passé de 140 000 € par an (HT) à 90 000 € en 2023. Tous mes projets sont en attente depuis »*. Luc Bauer évolue dans l'agriculture depuis son enfance et gère seul une exploitation en polyculture-élevage à Boulc (Drôme). L'auberge Salam, existante depuis dix ans, propose aujourd'hui une pension complète, 7 chambres pour une capacité de 17 personnes et des emplacements de camping-cars et bivouacs. Le gérant propose des stages et loisirs, activités fortement compromises depuis la crise sanitaire : *« J'ai dû complètement revoir mon modèle agricole pour pouvoir me maintenir à flot, avec des cultures plus vivrières, de l'agroforesterie, de l'apiculture et l'arrêt de la production de brebis. Je mets aussi l'accent sur la vente directe »*. Une crise économique qui l'éloigne peu à peu de sa clientèle historique : des citadins issus de la classe moyenne, cherchant à s'éloigner de la ville pour se ressourcer.

Charlotte Bayon



Katherine Geraci

Depuis septembre 2023, Katherine Geraci gère la ferme-auberge de Cuzieu aux côtés de son mari et de sa fille à Arvière-en-Valromey (Ain).

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// À NOTER

// EMPLOI

Un salarié disponible en emploi partagé

Afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles, le groupement d'employeurs Agri ressources 21 cherche une exploitation ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, située dans un secteur d'une vingtaine de kilomètres autour d'Arnay-le-Duc.
De formation agricole, ce salarié est qualifié dans toutes les tâches afférentes aux exploitations de polyculture-élevage allaitant.
Il sera disponible à mi-temps à partir de mi-octobre. Le groupement d'employeurs se charge de toute la gestion administrative liée au salariat (bulletin de salaire, MSA…) et accompagne les adhérents dans la relation de travail avec le salarié.

Communiqué
Agri ressources 21

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Pascaline Ginet : 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com

// RENTRÉE SCOLAIRE

58 Plonger dans le concret

Les BTS ACSE du Legta de Challuy ont fait leur rentrée scolaire la semaine du 3 septembre. Un retour marqué par une formule d'accueil un peu particulière.

« Il y a environ dix élèves pour la classe de BTS ACSE 1re année, un effectif en réduit par rapport à l'an dernier. Cela s'explique notamment par la baisse démographique. Ils sont issus de Bac Pro, STAV ou encore Général » détaille Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS ACSE au Legta de Challuy, pour cette rentrée 2024. Pour elle, cette diversité de parcours est positive car : *« cette multitude de profils et de vécus, enrichira forcément les discussions. De plus, il y a fort à parier que cette mixité et l'effectif réduit de la classe permettront de développer les échanges entre eux pour avancer plus vite dans l'apprentissage et pour élargir leurs connaissances »*. En parallèle, elle évoque : *« chaque nouvelle rentrée est différente puisque les élèves le sont. Cela permet de nous renouveler en adaptant notre pédagogie à ces derniers ; en somme tout dépend d'eux »*. Cette nouveauté ne s'arrête d'ailleurs pas là, puisque l'accueil des élèves a été revu.



La classe des BTS ACSE du Legta de Challuy a fait sa rentrée la semaine du 3 septembre.

Socle commun

Stéphanie Moulin développe : *« L'an dernier, nous avions débuté avec une table ronde avec les Jeunes agriculteurs de la Nièvre. Cette année, nous ferons cette réunion un peu plus tard dans l'année. De ce fait, pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions, nous avons procédé à la journée d'intégration le 4 septembre, pour briser la glace entre eux. Ensuite, la matinée du 5 septembre fut consacrée à la présentation du Point accueil installation de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. L'après-midi, fut réservé à une visite d'exploitation (chez Alexandre Lépée, à Saint-Pierre-le-Moûtier). Ensuite, le vendredi après-midi, ils se sont rendus à la ferme du Marault pour assister à la vente nationale veaux – les BTS en Productions animales y étaient déjà depuis le matin (avec leur référent Éric Guillaumain) »*. Un programme chargé donc qui a une utilité très précise : *« Cette immersion immédiate dans le milieu professionnel était pour nous indispensable afin qu'ils entrent dans le vif du sujet dès le début. L'entrée avec la technique permettra de rebondir ultérieurement en cours sur ces cas concrets et donc communs à tous ; gommant ainsi certaines disparités entre les connaissances des élèves. D'ailleurs, cette approche est aussi partagée par les BTS GEMEAU »*.

Gommer la segmentation

Loin de se reposer sur ses lauriers, l'équipe pédagogique du Legta Challuy ira un peu plus loin l'an prochain : *« À partir de la rentrée 2025, le référentiel des BTS ACSE sera potentiellement modifié pour devenir ACS'Agri. Idem, les BTS PA deviendront les BTS Métiers de l'élevage. Ce changement impliquera une modification de l'apprentissage avec comme idée de base de partir de cas réels pour aborder ensuite les diverses matières. Le but est de supprimer la segmentation qu'il peut y avoir parfois et qui n'est pas toujours opportune. Nous espérons que cette nouvelle vision donnera un regain de dynamisme à ces filières pour les ancrer un peu plus dans le monde professionnel. Ce principe sera aussi mis en place, en 2026, pour les BTS Gemeau »*.
En attendant, de nombreux rendez-vous sont déjà fixés pour l'année que ce soit pour Challuy- Plagny ou Cosne : Les Journées portes ouvertes le 25 janvier (post-Bac) et le 29 mars (toutes filières). Une journée des étudiants organisée par l'agglomération de Nevers aura lieu le 19 septembre pour que tous les élèves de l'agglomération se rencontrent. Les 15 et 16 novembre à Challuy seront dédiés au Projet alimentaire territorial. Pour Cosne, la journée porte ouverte aura lieu le 19 octobre, suivie le 7 décembre par le Cosne Wine Tour. Enfin, une foire aux plantes et aux vins est organisée le 23 novembre à Plagny.

Chloé Monget

// CONCOURS 10 DE CONDUITE

89 Gaëtan : le tracteur, sur le bout des doigts

Élève en terminal au lycée agricole d'Auxerre - La Brosse, Gaëtan Chignardet-Jeannot est monté sur la troisième marche du podium du concours national 10 de Conduite, organisé par Groupama. La finale avait lieu dans le Doubs, lors des Terres de Jim.



Gaëtan Chignardet-Jeannot termine 3e sur un concours auquel plus de 4 000 élèves ont participé, partout en France.

Non seulement, il s'est bien placé, mais il avoue avoir pris énormément de plaisir à participer aux épreuves : Gaëtan Chignardet-Jeannot, 16 ans, de Chéu, près de Saint-Florentin, à l'est de l'Yonne, est monté sur la troisième place du podium de la finale nationale du concours 10 de Conduite, qui rassemblait 24 candidats. Elle avait lieu dans le Doubs, lors des Terres de Jim, du 6 au 8 septembre. Gaëtan est élève en terminale Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant – Productions agricoles (STAV-PA) au lycée agricole d'Auxerre - La Brosse. Non issu d'une famille agricole, le jeune homme a fait le choix de ce type d'études en référence à son grand-père qui entretenait les prés pour ses chevaux. Un souvenir d'enfance qui lui a donné envie de se lancer tout en lui communiquant le virus de la conduite d'engins agricoles. *« Depuis que je suis en 6e, précise-t-il, je travaille dans une ferme chaque été »*. Après le bac, il souhaite embrayer sur un BTS Génie des équipements agricoles (GDEA) et par la suite, reprendre une exploitation ou travailler dans l'agroéquipement.

D'abord, les qualif'

10 de conduite est un concours mis en place par Groupama avec des partenaires (Claas, Total Énergies, les CRS de la police nationale). Pour accéder à la finale, Gaëtan a dû passer des épreuves qualificatives au lycée de La Brosse en novembre 2023, sous la houlette de son enseignant d'agroéquipement, Philippe Petit, avec une partie théorique comprenant 40 questions puis une partie pratique (avec un chargeur et avec un tracteur tirant une presse). Gaëtan en est sorti lauréat. À Mamirolle, pour les Terres de Jim, il a découvert une épreuve théorique plus « corsée » avec 60 questions divisées entre une partie agricole et une autre consacrée au code de la route. *« Sur la partie agricole*, précise Gaëtan, *je tiens à remercier Frédéric Brault, de Groupama, qui nous avait fourni des documents nous permettant de réviser avant les épreuves. Cela nous a été très utile »*. Parmi les questions, certaines étaient liées à la prévention, et abordaient, par exemple, le bon comportement à adopter en cas de départ d'incendie sur un engin agricole, ou la prudence à observer lorsqu'on travaille à proximité d'une ligne à haute tension.

Les talents de La Brosse

Pour les épreuves de conduite, les candidats devaient se mettre au volant de tracteurs équipés ou non de chargeur. Au programme : de la maniabilité, des manœuvres de précision à effectuer dans un temps minimal. Gaëtan a fait le choix de ne pas se précipiter pour réaliser des manœuvres parfaites. D'autres épreuves touchaient à l'utilisation du chargeur ou à de la maniabilité avec un tracteur auquel était attelée une presse (slalom en marche avant ou arrière). *« C'est l'épreuve que j'ai préférée »*, confie Gaëtan Chignardet-Jeannot qui est le second élève de La Brosse à se distinguer lors de ce concours : en 2022 Antoine Jeannin s'était également classé 3e à la finale nationale.

Berty Robert



Slalomer en marche arrière avec un tracteur équipé d'une presse : une des épreuves du concours 10 de Conduite.

Un demi-siècle de 10 de Conduite

10 de conduite existe depuis 50 ans. Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste au sein de Groupama dans l'Yonne revient sur l'implication de l'entreprise dans ce concours. *« Il a rassemblé cette année 4 000 candidats sur toute la France qui ont été formés par des CRS de la police nationale qui tournent dans les lycées agricoles. Parmi tous les candidats, on retient les 25 meilleurs qui vont participer à la finale nationale. Groupama a pris en charge le déplacement des jeunes, accompagnés de professeurs ou de membres de leur famille »*. **10 de Conduite se fait également dans les collèges d'enseignement général :** *« en 2023, 500 enfants ont été formés dans les collèges du département, par ce biais, avec la participation de la gendarmerie »*.

// CONCOURS DE LABOUR JA DONZY-POUILLY-COSNE-LA CHARITÉ

58 Pour le plaisir

Le 31 août, durant le comice de la Charité, se déroulait le concours de labour des JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité.

C'est dans un terrain mis à disposition par M. Merlin et M. Poupon que se tenait le concours de labour des JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité, le 31 août. Environ 25 concurrents étaient au départ, avec une moyenne d'âge comprise entre 18 et 20 ans : *« Cela prouve que l'agriculture attire encore… et que la passion pour ce milieu professionnel anime encore les cœurs de certains ; c'est beau à voir »* stipulent Bastien Ravery et Thibault Coutant, coprésidents des JA du canton.

L'essence de tout

Ils ajoutent : *« Il faut saluer l'engagement des concurrents car ils ne seront pas classés pour la finale départementale de cette année, comme elle se déroule le même jour. Ils font cela uniquement pour le plaisir »*. En plus de tout cela, ils dépeignent l'événement comme un rendez-vous *« ancestral »* qui a pris *« de nouvelles couleurs puisqu'il se déroulait en même temps que le comice de la Charité »*. Un comice qui n'avait d'ailleurs pas pris ses quartiers dans le canton depuis environ 20 ans… Les coprésidents concluent : *« Que ce soit le comice ou le concours de labour, nous faisons tout cela pour la convivialité et le plaisir. On partage des techniques, un bon moment et des beaux souvenirs… et juste le fait d'être ensemble. Finalement, c'est peut-être là le plus important pour nous »*.

Chloé Monget



Émilie Fontaine

La vingtaine de participants au concours de labour des JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité ne concourait pas pour la finale départementale puisqu'elle se déroulait le même jour.

Palmarès complet

Planche : 1. Clément Paillard, 2. Louis Vincent Petit, 3. François Xavier Petit, 4. Julien Dugougeat, 5. Thibault Tardivon, 6. Jules Dutatre. Hors concours en planche : André Michel, Julien Dutatre (abandon).
Charrue : 2 corps : 1. Vincent Perrin ; 3 corps : 1. Hugo Blouzat, 2. Anthony Froment ; 4 corps : 1. Lucas Picard, 2. Valentin Pot, 3. Marius Courzadet, 4. Nicolas Cantin, 5. Julius Brunet, 6. Amaury Fabry.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



Émilie Fontaine

Les JA du canton devant leur char présenté lors du défilé du comice du canton.

// CHANGEMENT À L'EPL DE COSNE

58 De la Nièvre à la Champagne

Sophie Ramet, cheffe d'exploitation de l'EPL de Cosne depuis 4 ans et demi, part vers de nouveaux horizons professionnels. Retour sur ces années passées.



Sophie Ramet lors de la fête du Saint Vincent du Côteau du Giennois en janvier 2024, lors de la passation du Saint du Domaine des Athénées (Legta de Cosne) au Domaine de l'Épinau (ici en photo Emmanuel Charrier).

Comme Guillaume Bouché (ancien chef d'exploitation de l'EPL de Challuy [1]) parti vers de nouveaux horizons professionnels, Sophie Ramet, 29 ans, cheffe d'exploitation du Domaine des Athénées (Legta de Cosne), a aussi quitté ses fonctions fin août. Elle détaille : *« mon contrat de contractuelle se terminait et il était temps que je me renouvelle »*.
Ainsi, c'est vers le privé que son choix s'est porté : *« Je suis désormais œnologue cheffe de cave dans une coopérative en Champagne »*. Arrivée en 2020 à la tête de l'exploitation de Cosne, elle souligne : *« je ne m'attendais pas du tout à ce que j'allais trouver »*.

Sans filtres

Elle poursuit : *« À l'époque en recherche d'emploi, ce poste s'est présenté et semblait assez polyvalent avec pas mal de projets à développer. Je n'ai pas du tout été déçue ! En effet, il y a une vraie diversité d'activités qui gravitent autour du Domaine des Athénées, car on cultive la vigne, on fait le vin, on le commercialise, on fait également de la prestation auprès des clients (pour élaborer des vins effervescents) ; c'est très varié. À mon sens, le Domaine des Athénées est vraiment représentatif du paysage viticole Centre Loire avec son terroir assez spécifique et une surface quelque peu contenue »*. Ces quatre années furent donc riches, et pour la suite elle pointe un élément qui lui manquera particulièrement : *« le contact avec les apprenants et les élèves. Nos échanges se sont toujours faits dans un grand dynamisme et une belle honnêteté »*. Pour eux, elle a d'ailleurs un conseil : *« il faut toujours faire les choses par envie et passion. C'est cela qui permet de maintenir le cap et de réussir »*.

Collectif indispensable

Si les souvenirs qu'elle gardera de son passage au Domaine des Athénées sont donc nombreux et *« impossibles à choisir »*, elle conservera précieusement ceux impliquant des projets collectifs : *« ils ont insufflé une véritable émulsion entre le corps pédagogique, la direction et les élèves. Je suis intimement persuadée qu'à plusieurs cerveaux nous pouvons accomplir plus de choses, donc c'est assez naturellement que je chérirais ces moments passés avec tout le monde »*. Elle ajoute : *« Cette importance du collectif est d'ailleurs encore au centre de mon activité puisque désormais je travaille en coopérative. Cela sera néanmoins un peu différent car je serais uniquement en contact avec des professionnels »*. Même si elle part donc dans une autre terre viticole, elle insiste : *« peu importe où l'on va, la Nièvre n'est jamais très loin... »*.

Chloé Monget

1. Voir TDB n° 1794



ENVIRONNEMENT

// PHOTOVOLTAÏQUE

Une réunion ouverte à tous

Le 15 octobre, à Cœur (Varzy), la section des anciens de la FDSEA 58 propose une réunion sur le photovoltaïque sur bâtiment (professionnel ou non).

La section des anciens de la FDSEA 58 organise une demi-journée dédiée à l'installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiment, le 15 octobre à partir de 9 h 30 à Cœur (Varzy) – chez Paul Dourneau.

Philippe Rault, président de la section des anciens, stipule : *« la réunion est ouverte à tous car nous avons de plus en plus de questions sur ces nouvelles technologies que ce soit de la part des anciens ou des actifs. Il nous paraissait donc indispensable de donner des réponses »*. Pour rappel, durant la réunion sera abordée la mise en place de panneaux sur les infrastructures agricoles mais pas seulement : *« L'énergie peut être une source de revenus complémentaire à titre professionnel mais aussi à titre personnel. Il est donc important de fournir des informations de qualité sur ce type de projet »*.

Programme

Dans le détail, la matinée sera rythmée par une intervention d'Étienne Bourgy, chargé de mission énergies à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui détaillera les éléments à connaître pour installer des panneaux sur un bâti qu'il soit professionnel ou résidentiel. Puis, Guillaume Ragu, conseiller bancaire au Crédit Agricole se focalisera sur les financements possibles pour ce genre de projet ainsi que sur les assurances disponibles en la matière. Les participants seront ensuite conviés à un repas dominical pour se diriger enfin vers le musée Auguste Grasset à Varzy pour une visite.

Chloé Monget

Tarifs : 35 euros pour la matinée et le repas du midi, et 5 euros pour la visite du musée. Inscriptions obligatoires avant le 1er octobre auprès de Casandra Deperchin, animatrice de la section des anciens de la FDSEA 58 : syndical. fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 96.



Étienne Bourgy, chargé de mission énergies à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, interviendra durant la matinée.

// FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS

Les chasseurs se veulent acteurs de la biodiversité

Alors qu'une nouvelle saison de chasse s'ouvre, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) met en avant *« la contribution positive des chasseurs »* en faveur d'une biodiversité qu'elle juge *« menacée »*. La FNC en veut pour preuve une analyse des données émanant de ses 94 fédérations départementales qui recensent toutes les actions visant à la préservation des ressources biologiques sur les territoires ruraux. Une façon de répondre aux critiques récurrentes contre la pratique de la chasse qui créent, selon le président de la FNC, Willy Schraen, un contexte *« tendu »* qui se traduit par *« une amplification des actes malveillants »* lors de l'ouverture.

Selon la FNC, 70 % des chasseurs déclarent participer bénévolement à des actions en faveur des milieux naturels, des espèces ou de leur suivi soit près de 650 000 sur les quelque 945 000 chasseurs qui valident leur permis chaque saison. Des actions qui visent principalement à la défense des espaces naturels, les chasseurs contractualisant couramment avec les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les forestiers mais aussi avec les sociétés locales de chasse ou les collectivités *« afin de maintenir ou restaurer les écosystèmes »*, notamment en plantant et en entretenant des haies.

Haies, chemins et cultures faunistiques

En 2024, 670 kilomètres de haies, buissons et arbres champêtres ont été plantés et entretenus par les chasseurs, assure la FNC. *« Alors que l'arrachage de 23 000 km de haies par an est une réalité, l'objectif (…) est double : mettre un terme à ces destructions de haies et établir une véritable stratégie de plantation »*, écrit la fédération. L'organisation est ainsi à l'origine d'un projet d'envergure nationale « Sensibilis'Haie », soutenu par l'Office français de la biodiversité (OFB) afin de promouvoir la haie auprès des collectivités territoriales et du grand public avec pour objectif une haie dans chaque commune de France.

Les chasseurs jouent également un rôle dans la réhabilitation des chemins ruraux *« qui sont parfois les seuls éléments du paysage qui permettent de maintenir des corridors écologiques »*, écrit la FNC. Dans le cadre du projet « Ekosentia » lancé par les chasseurs, 1 102 km de linéaires de chemins ruraux ont été réhabilités et/ou entretenus en 2024, grâce aux chasseurs. Les fédérations départementales ont aussi mis en place près de 27 000 ha de cultures faunistiques et floristiques en 2024 selon différents dispositifs réglementaires. Ces cultures dites intermédiaires, mellifères et jachères environnementales, sont issues de milliers de contrats passés entre les fédérations départementales et des acteurs du territoire comme les agriculteurs.

Pour mieux préserver les espaces naturels, les chasseurs ont également créé il y a 45 ans la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, aujourd'hui *« Fondation pour la préservation de la nature »*. Reconnue d'utilité publique, son rôle est d'acquérir et de gérer des territoires dans un but conservatoire. En 2024, la Fondation a géré 270 sites sur 70 départements, sur une surface de 6 500 hectares. Les Fédérations des chasseurs possèdent également en leur nom propre des zones naturelles sur lesquelles ils mettent en place des mesures de protections. En 2024, *« plus de 800 sites naturels représentant plus de 10 000 hectares sont gérés par les chasseurs pour obtenir des résultats positifs et durables sur la biodiversité »*, conclut la FNC.

D'après Actuagri



iStock/J.Michl

La saison de chasse a ouvert dans la plupart des départements les dimanches 8 et 15 septembre.



TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Travailler avec le calendrier lunaire

• 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Fécondité et réduction de la période de vêlage

• 25 et 27 septembre

Améliorer son taux de fécondation et réduire sa période de vêlage. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Choisir un taureau en monte naturelle ou en insémination animal

• 10 octobre

Choisir ses taureaux qui améliorent le potentiel génétique de son élevage passe automatiquement par une bonne connaissance morphologique des animaux et des critères génétiques à disposition. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Initiation au pendule et baguettes parallèles

• 11 octobre

Problèmes de comportements des animaux ? d'ambiance des lieux ? Les nuisances électro-magnétiques ont un impact non négligeable sur l'équilibre et le fonctionnement du vivant sur votre exploitation... Cette formation vous permettra de maîtriser le pendule et la baguette pour diminuer ces perturbations... Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Découvrez une ferme bas carbone

• Jeudi 26 septembre

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov propose une visite d'une ferme bas carbone à Saint-Mesmin, en Côte-d'Or. Venez comprendre cet engagement, échanger avec des professionnels sur le sujet du carbone et visualiser l'importance de soutenir des projets de transition locale dans les démarches de décarbonation de vos activités.

Renseignements : jeanne.bouillot@agronov.com

// Journées commerciales charolaises

• Du 26 au 28 septembre

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise des journées commerciales d'automne les 26, 27 et 28 septembre, avec un large choix de reproducteurs inscrits au HBC, présentant toutes les garanties. En partenariat avec le Conseil départemental, 3 500 euros seront attribués aux acheteurs de Côte-d'Or pour l'acquisition d'un reproducteur lors de ces portes ouvertes (par tirage au sort et sur justificatif). Le tirage sera réalisé parmi les acheteurs présents à la prochaine assemblée générale le 4 octobre, ces derniers pourront recevoir 200, 300, voire 500 euros. Des vidéos de chaque élevage sont ou seront prochainement disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture (https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/) et sur Facebook (Fédération Charolaise de Côte-d'Or).

Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr.

NIÈVRE

// Portes ouvertes

• 21 septembre

Les Rameaux Fruitiers (3 route de Lormes à Dornecy) organisent une journée portes ouvertes de 10 h à 17 h. Outre la réservation des arbres fruitiers ou petits fruits et les conseils de plantation, des visites de la pépinière sont proposée à 11 h et 15 h.

Renseignements : 07 45 39 13 80 (Mathieu Proust ou Kilian Hémart).

// Journée « Réussir les vêlages »

• 27 septembre

Alsoni Conseil Élevage renouvelle la journée « Réussir les vêlages » au Legta de Challuy. Elle se déroulera le 27 septembre avec comme intervenants : Alsoni, GDS 58, MSA, Chambre d'agriculture de la Nièvre, Herd-Book. Deux démonstrations d'ouverture pelvienne auront lieu durant la journée.

Renseignements : contact@alsoni.fr ou 04 70 42 01 20 (Alsoni).

// Réunion sur l'aide alimentaire

• Mardi 1er octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre invite les producteurs agricoles souhaitant développer un partenariat avec la Banque Alimentaire à venir participer à une réunion d'échange à 14 h 30. Au programme : présentation de la Banque Alimentaire de Bourgogne, actions possibles avec elle : comment et sous quelle forme et à quelle condition la Banque Alimentaire pourrait-elle devenir un partenaire clé pour mon exploitation agricole ? Questions et échanges.

YONNE

// Journées nationales du biogaz à Avallon

• Samedi 21 septembre

À l'occasion des Journées nationales du biogaz, Avallon Bio Energie, structure d'agriculteurs méthaniseurs, vous ouvre ses portes, de 10 heures à 18 heures. Durant la visite, vous pourrez découvrir un procédé unique, le Flexipure qui trie et sépare les particules de plastique pour que le digestat retourne fertiliser les terres agricoles. Une visite du site aura lieu toutes les heures.

Contact et renseignements : Christophe Rousseau au 06 31 85 96 41 ou par mail : christophe.rousseau@fermedecome.fr

// Réunion sur l'aide alimentaire

• Lundi 30 septembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne invite les producteurs agricoles souhaitant développer un partenariat avec la Banque Alimentaire à venir participer à une réunion d'échange à 14 h 30 à Joigny, à la Maison des associations. Au programme : Présentation de la Banque Alimentaire de Bourgogne, actions possibles avec elle : comment et sous quelle forme et à quelle condition la Banque Alimentaire pourrait-elle devenir un partenaire clé pour mon exploitation agricole ? Questions et échanges.

Si vous êtes intéressé, contactez Déborah Colard au 03 86 94 22 19 ou par mail : d.colard@yonne.chambagri.fr

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

// Rencontre sur les couverts mellifères

• Jeudi 3 octobre

La Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne et ses partenaires organisent une rencontre apiculteurs-agriculteurs-chasseurs consacrée aux couverts mellifères-sylphie à 14 heures. Elle se tiendra à Neuilly, près de Migennes, dans la salle des fêtes de la mairie.

Inscription et informations : Ludovic Doubre au 06 87 18 35 08 ou par mail : st@fdc89.fr

Région

// Webinaire sur la réglementation sanitaire pour les produits fermiers

• 24 septembre

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté vous invitent à assister, gratuitement, à un échange en visio conférence sur les grandes lignes de la réglementation sanitaire pour les produits fermiers. Cette visio-conférence aura lieu de 14 à 15 heures. Vous pourrez échanger avec vos conseillers diversification du réseau des Chambres d'agriculture sur les thèmes suivants :

- Pourquoi une réglementation sanitaire dans les laboratoires fermiers ?
- Quels grands principes sur la conception des locaux ?
- Qu'est-ce qu'un Plan de maîtrise sanitaire (PMS) ?
- Quelles sont les déclarations à faire ?

Contact : Alice faivre au 06 31 67 40 14 ou par mail : alice.faivre@cotedor.chambagri.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/09/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 417 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,05	4,31	4,23	
		250-300	4,17	4,25	4,23	- 0,04
		300-350	3,94	4,17	4,03	- 0,13
		350-400	3,83	4,19	3,99	- 0,02
		400-450	3,80	4,14	4,03	+ 0,08
	R	300-350	3,81	3,99	3,83	
		350-400	3,78	3,82	3,80	- 0,08
F	U	250-300	3,70	3,77	3,76	
		300-350	3,73	3,83	3,80	+ 0,05
	R	250-300	3,76	3,76	3,76	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 181 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,52	3,82	3,64	- 0,13
		450-500	3,76	3,98	3,88	
	R	350-400	3,15	3,65	3,61	
F	U	350-400	3,73	3,73	3,73	+ 0,01
		450 et +	3,19	3,37	3,26	- 0,38

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 363 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,82	2,89	2,86	
F	E	24 à 36 mois	3,53	4,30	3,79	- 0,30
		- 5 ans	3,52	3,95	3,74	+ 0,08
	U	24 à 36 mois	3,04	3,38	3,23	- 0,09
		- 5 ans	2,92	3,45	3,07	- 0,03
		5 à 10 ans	2,89	3,29	3,00	+ 0,01
		+ 10 ans	2,71	2,88	2,76	- 0,56
	R	24 à 36 mois	2,80	3,00	2,93	- 0,03
		- 5 ans	2,62	2,99	2,87	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,57	2,93	2,78	+ 0,16
		+ 10 ans	2,46	2,68	2,57	- 0,39

OBSERVATIONS

Effectif global : 893 - Taux de vente : 98 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/09/2024

Effectif : 71

Génisses 24 - 36 mois :	(550 - 650 kg)	1490 - 2230 — 3,02 - 3,43
Vaches légères :		1270 - 1620
Vaches légères :		1680 - 1950
Vaches légères :		1990 - 2390

Vente rapide et globale en génisses et vaches maigres à des tarifs soutenus.

Bovins gras : 12

Vaches de viande : 5,56 à 5,64 € kg de viande.

Génisses de viande : 5,50 à 5,70 € kg de viande.

Demande toujours présente. Cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/09/2024

Effectif : 115

Agneaux	155 - 200	(3,70 - 4,55)
Brebis	80 - 110	(1,16 - 1,41)

Pensez à annoncer vos animaux. Cours stables dans l'ensemble des catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 646 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,96	4,67	4,41	+ 0,10
		de 38 à 44 kg	4,17	4,90	4,50	+ 0,26
		de 44 à 50 kg	4,10	4,58	4,30	+ 0,23
		> 50 kg	3,51	3,90	3,83	+ 0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,60	4,37	4,05	+ 0,15
		de 38 à 44 kg	3,35	4,27	3,86	+ 0,03
		de 44 à 50 kg	3,98	4,11	4,06	+ 0,28

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,56	2,12	1,87	+ 0,14
F	U	> 60 kg	1,69	2,00	1,85	- 0,14
	R	< 60 kg	1,30	1,73	1,40	- 0,14
		> 60 kg	1,50	1,73	1,69	+ 0,07
	O	< 60 kg	0,64	1,31	1,21	+ 0,10

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 90 - Vente : 55 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	107	143	125	+ 16,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 901 - Taux de vente : 89 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/09/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 42 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	300-350	3,95	4,21	4,12	+ 0,11

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	- 5 ans	3,72	3,72	3,72	
	U	- 5 ans	2,92	3,26	3,04	+ 0,04
		5 à 10 ans	2,88	3,22	3,02	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 116 - Taux de vente : 98 %

Broudards : Encore très peu de broutards cette semaine, les apports se concentrent principalement sur des broutards qui resteront en France.

Vaches : Cours reconduits, vente beaucoup plus difficiles dans les vaches maigres et âgées.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 318 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,51	5,03	4,80	+ 0,31
		de 38 à 44 kg	4,24	4,98	4,75	+ 0,28

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 214 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,66	2,04	1,82	- 0,10
		+ de 60 kg	1,96	2,51	2,06	- 0,18

OBSERVATIONS

Effectif global : 611 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : La demande semble toujours aussi forte et le volume pas assez conséquents pour contenter tous les acheteurs présents en nombres. Les sorties diminuent, et les éleveurs se précipitent en vendant des agneaux plus légers impactant directement la qualité.

Brebis : Léger tassement de cours, vente totale.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 Sept 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Toujours de la fermeté en JB viande et vaches allaitantes, baisse en vaches laitières. Attention aux sorties en vaches laitières, bien-penser à la finition de des animaux laitiers.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits. La demande, notamment italienne, reste très ferme.

POLITIQUES

La Commission européenne a autorisé les Etats à augmenter les avances des paiements PAC. Nous attendons que la France confirme qu'elle activera cette possibilité.
Si c'est le cas, comme les années passées, les producteurs pourront donc recevoir jusqu'à 70% des aides du 1er pilier (paiement de base, écorégime, paiement redistributif, couplage bovins) et jusqu'à 85% des aides du 2nd pilier (ICHN) dès le 16 octobre.

SANITAIRE

La zone régulée FCO 3 compte désormais 1929 foyers avec 3 nouveaux départements. Pour la zone régulée MHE, 781 foyers sont recensés au 12/09 et un nouveau département infecté. La semaine passée a été discutée la stratégie vaccinale MHE de court terme afin de vacciner, pour le moment, 1 million de bovins le plus rapidement possible. Les 2 millions de doses vaccinales seront mobilisées pour les cheptels situés dans une zone de 50 km longeant la limite de la zone régulée, à l'intérieur de cette zone.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Lors de la Conférence de presse FNB qui a eu lieu le mardi 10 septembre dernier, les éleveurs bovins ont rappelé leur espoir qu'avec l'arrivée du nouveau gouvernement s'enclenche enfin la suite des dossiers, donc ceux liés à EGAlim, qu'il est urgent de consolider. En effet, même si les prix sont plutôt en hausse, ils ne couvrent toujours pas les coûts de production, d'où la nécessité d'intégrer les coûts de production dans les contrats. Il faut que les indicateurs de coûts de production deviennent incontournables!!! C'est le leitmotiv rappelé lors de cette conférence de presse, d'autant plus que même si certaines charges ont baissé, comme le GNR, les coûts de structure restent élevés et les coûts de production aujourd'hui sont équivalents à ceux du deuxième semestre 2023, précise le syndicat.

FAIT DE LA SEMAINE

Priorités pour l'élevage bovin-viande, exprimée en Conférence de presse de rentrée syndicale par la FNB le 10 septembre :

- Les réponses attendues de l'Etat face à FCOs et MHE (vaccins, indemnisations …)
- Le refus d'un accord MERCOSUR
- L'attente des mesures du Plan Elevage non encore concrétisées à ce jour
- La nécessité de hausse des prix payés aux producteurs pour équilibrer les coûts de production

FOCUS

Une section bovine INTERBEV s'est tenue mercredi dernier. L'occasion d'aborder les tendances et évolutions du marché de la RHD en 2023 à partir d'une étude commanditée au GIRA. Le secteur de la restauration hors foyer représente un chiffre d'affaires de 83,64 Mds € avec 282 000 structures. 72% du CA est réalisé en restauration commerciale et 28% en collective. Cela montre bien le poids de ces secteurs de marché et l'importance de mieux les connaître pour valoriser l'origine française de la viande bovine et faire-valoir ses atouts.

CHIFFRE A RETENIR

-12,5%

C'est la baisse des naissances de mères allaitantes constatée sur le mois de juillet 2024 par rapport à 2023. Alors que la campagne 2023-2024 s'est terminée avec une baisse de 137 000 naissances allaitantes (-2,4%), la tendance se poursuit, et est même aggravée sur le mois de juillet. Plusieurs éléments peuvent l'expliquer, et notamment les conditions climatiques (coups de chaud et sec) 9 mois plus tôt pendant la reproduction.

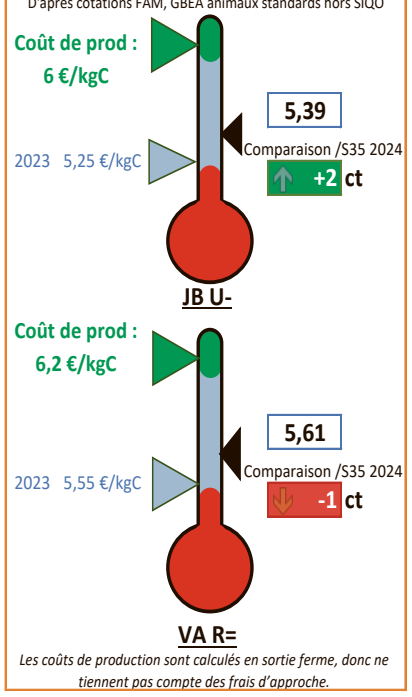
EN REGION

Pour les élevages touchés par FCO3, FCO8 ou MHE, avec des impacts qui peuvent induire des difficultés à respecter certains critères PAC (durée de détention, chargement,…), l'éleveur peut demander la reconnaissance de « cas de force majeure ». La demande doit être envoyée **par courrier, sous 30 jours ouvrés à compter du moment où le bénéficiaire est en mesure de le faire, accompagnée de pièces justificatives** permettant d'établir la réalité du diagnostic.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

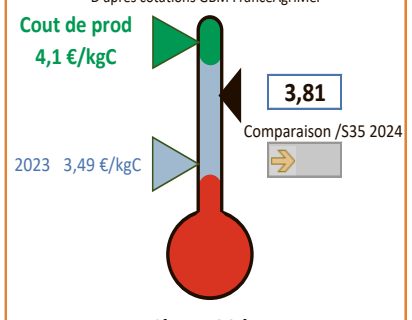
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

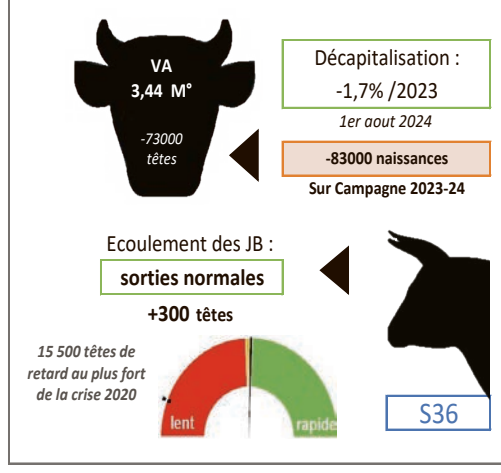
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

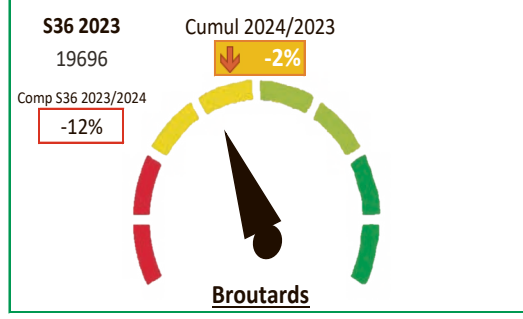
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

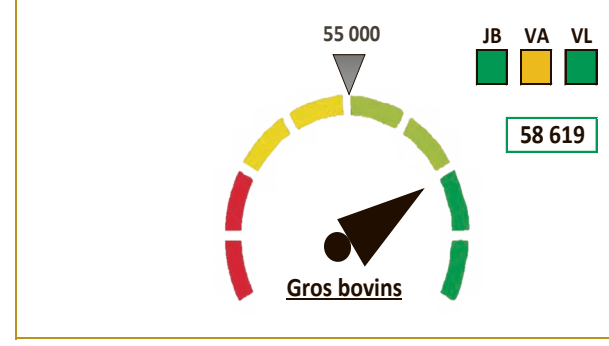
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 37
du 9 au 15 septembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les marchés sont toujours impactés par la situation sanitaire FCO 3 et la MHE. Les acheteurs privilégient les animaux vaccinés et testés, la demande est ferme et présente. Les ventes sont actives et les cours sont facilement reconduits. Les prix sont attractifs à haussiers. En femelles, les ventes se réalisent facilement, les cours sont reconduits avec aussi une tendance haussière.

Gros bovins maigres : Cette semaine encore l'ambiance commerciale est bonne, ferme et rapide. Les cours sont facilement reconduits en toutes gammes.

Boucherie : On note une demande moins active et plus calme, avec des baisses de tarifs dans les vaches de qualités inférieures et les races laitières. La qualité est recherchée par nos acheteurs.

Veaux : Une ambiance commerciale toujours compliquée et délicate. Les cours sont encore à la baisse cette semaine. Les veaux qui réagissent positivement à la FCO 3 sont dévalués et restent compliqués à placer en France. Les négociants nous alertent sur cette situation très inconfortable.

Ovins : En agneaux, la demande est bonne et soutenue. L'offre ne répond pas à la demande. Les ventes sont dynamiques et les cours à la hausse. Les agnelets ne sont toujours pas côtés par manque d'effectifs. En brebis, les effectifs sont stables, les brebis bien finies sont recherchées et bien vendues. Le commerce est plus calme dans l'ensemble.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

69 - Recherche tracteurs toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970. Recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

88 - Vends tracteur Mc Cormick FU 235 D année 1958. Bon état de marche.
✆ 06 81 11 11 45

Travail du sol

38 - Vends herse plate repliage 2 côtés manuel peu servie 450 euros.
✆ 04 76 64 54 40

Récolte

21 - Vends M.B. John Deere 2264, année 1997, HM 2711, HB 2197. (3804)
✆ 06 86 71 72 18

69 - Récolteuse de pomme de terre de marque AVR 120 MC. 1 rang Disponible de suite. Bon état. 10000 €.
✆ 06 09 53 86 56

73 - Vends Corn Sheller 108 Braud 4 rangs et tapis pour égrener, séchoir à maïs 2434 H moteur Perkins.
✆ 06 12 37 43 75

Traitement

38 - Vends pulvérisateur Berthoud 600l ; rampe 9 m 300 euros.
✆ 06 38 22 32 55

58 - Recherche bloc hydraulique sur pulvérisateur Hardi Commander, année 2004, trainé.
✆ 06 37 69 42 94

Cave

42 - Vends cuves fibre de verre, 2 de 6 hl, 1 de 4 hl, 4 de 2 hl.
✆ 04 77 64 48 34

Divers

01 - Vends cause retraite : débroussailleuse Kuhn 4,70m, charrue Huard 4 socs(475T),herse Kuhn 4m+ portacourt, semoir grains Amazone 4m, semoir engrais Amazone 15m, pulvé Berthoud 12m, faucheuse conditionneuse Pottinger 2,65m, pirouette Pottinger 4 toupies, andaineur Kuhn 4,10m, presse balles rondes Heston 5650 liage électrique, épandeur fumier Scobel, moulin (broyeur à grains) Acemo.
✆ 06 13 53 15 97 HR

01 - Vends MB NH TX 30, 4 rgs ; pulvé 1000 L 18m ; vibro 5m50 trémie vis 5T houe Yetter tuyaux D32 120.
✆ 04 74 67 82 85

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques et autres machines agricoles bon état et à réparer (3702)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3807)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends semoir engrais 600L Vicon - Semoir maïs Monosem 4 rangs - Tuyau 9m diam 50 polyéthylène.
✆ 06 34 17 12 97

30 - Vends cause retraite, Ford 5000 avec fourche Granier disque, 28 disques Razol, lame niveleuse 4m, sous soleuse 5 dents AGRI, chisel 4m Razol, déchaumeur Rau 4m, 9 dents, rouleau Gourdin double rang 3,50m, charrue Fenet 4 socs.
✆ 06 26 56 15 38

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

38 - A vendre casseuse Rousset 4 têtes variateur de vitesse + séparateur, énoiseuse avec séparateur table de triage avec variateur élévateur 6 m.
✆ 06 11 87 28 63

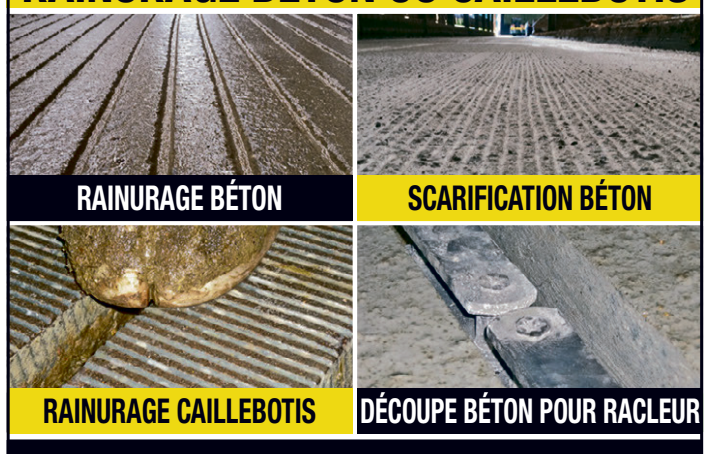
38 - Vends emballeuse à œufs Prinzen pspc5 ; Groupe électrogène Genelec moteur Iveco gfw 40kwa tbe.
✆ 06 70 37 00 07

58 - Vends bétaillère Ponge en très bon état. 5,20 m x 2.40 m. Prix : 3600 €. (3704)
✆ 03 86 24 85 01

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 2
Stand E146
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

67 - Vends benne artisanale 10 t agricole/grumière t b état, ridelles (3◊0,5m) frein hydraulique, flèche à ressort 445/45R19,5, plancher ardox 4,5◊2,3m, cric hydrau, poteaux 1,35m pour bois, carte grise 19 000 euros TTC. Ecrire au journal L'est agricole et viticole - 6 rue de la Haye, CS 90045 Schiltigheim 67014 Strasbourg Cedex
✆ sous la référence 106004

69 - Vends presse New Holland 920 + andaineur Kuhn et faneuse Klass. Le tout en très bon état de fonctionnement. Prix 1500 € le lot, sans TVA car particulier.
✆ 06 13 52 27 12

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS

RAINURAGE BÉTON
SCARIFICATION BÉTON
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR RACLEUR
AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

69 - Vend charrue 1/4 tour - Herse port 4 m. à cheval brisée canadien - Mototreuil Reymond - Buttoirs divers Scarificateur port 11 dents - Vieux outils agricoles - Mat. de cave fûts.
✆ 06 42 44 01 36
ou 04 74 71 20 20

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES
01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

74 - Vends scie circulaire AMR triphasée KWS 700 TBE 1500 euros.
✆ 06 71 65 41 47

74 - Vends autochargeuse Hagedorn 27 m3 500 € bon état ; cuve fioul 2000 L + pompe gasoil 200 € ; deux roues remorque pneus avion rechapé 100 €.
✆ 06 35 21 29 58

89 - Vends, pneus 710/85/38 Michelin, usure 80%. Semoir anti limaces Delimbe, petit modèle. (3805)
✆ 06 77 04 73 44

Elevage

71 - Vends pré-refroidisseur Charriau, 5.000 €, DAC Gea 4 alim., 4.000 €, pédiluve mousse, 1.000 €, chien élec., 1.500 €.
✆ 06 72 66 07 54

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Suzuki 4x4 Vitara, 2004, dans l'état, pneus et batterie neufs, 1.500 € à débattre.
✆ 07 83 80 08 47

Tourisme

38 - Vends Duster 4/4 Prestige diesel Année 2014, 145000 kms, toutes options.
✆ 06 07 52 34 85

38 - Vends Citroen c3 confort hdi 2013 130000 km 6000 euros.
✆ 06 19 77 22 97
04 75 48 58 51

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1 m 80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

Fourrage

21 - Cause retraite, vend foin récolte 2024, balles rondes et rectangulaires. (3803)
✆ 06 32 60 95 31

38 - Vends foin et regain prairie naturelle zone montagne récolte 2024 balles rondes 120x125 rentré dans de bonnes conditions grande quantité de foin disponible 1 camion regain disponible à venir chercher sur place.
✆ 06 18 29 79 95

52 - Vends foin luzerné bio ou enrubanné à partir de 50 € la tonne. Tél ou SMS. (3801)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends céréales bio, devis sur proposition. Tél ou SMS. (3802)
✆ 06 77 11 67 69

Propriété

71 - Vends exploitation agricole volaille, démarrée en ovin, vente marchés et à la ferme à développer, 2 maisons, granges, atelier, 11 ha prairie, accompagnement à la reprise. Écrire au Journal l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, Maison de l'agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant :
✆ sous la référence 354

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Immobilier

55 - Recherche ferme champêtre avec parcellaire attenant libre. Étudie toutes propositions. Ecrire au journal La Vie Agricole de la Meuse - Maison de l'Agriculture, CS 50400 55108 Verdun Cedex
✆ sous la référence 105960

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Emploi

Offre

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F

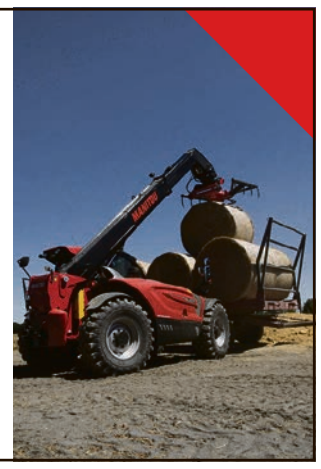
Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr


CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND

RECRUTE
1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ Contacter le Service de remplacement du Cher
au 02 48 23 45 89
au au 06 03 46 99 24

Suivez-nous sur notre page Facebook

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

18 - EARL Breton vends taureaux de 18 mois charolais HBC dont certains utilisables sur génisses avec de bonnes qualités maternelles (mères RR4S) et de races.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

PETITES ANNONCES

38 - A vendre 4 génisses HBS 20 mois, 4 génisses HBS 9 mois en décembre. Animaux dociles troupeau origine laitier Puy de Dôme.
✆ 06 64 54 45 96

38 - Cause retraite vend génisses vaches prêtes ou en lactation montbéliarde bâtiment logettes.
✆ 06 30 15 90 39

39 - Vends 2 très bons taureaux limousin de 3 ans mixte viande et un taureau charolais type élevage de 30 mois Indemn. IBR BVD Besno. Possibilité livraison.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends 1 taureau 34 de 15 mois, petit gabarit, extra pour génisse, prix correct.
✆ 06 81 33 35 57

58 - Vends 10 jeunes vaches charolaises pleines HBC, toutes garanties sanitaire IDRA vêlage de décembre à février. (3701)
✆ 06 22 22 86 46
06 12 19 47 56

58 - Vends taureaux 18 mois, veaux reproducteurs HBC, ataxie sain, TGS Charetier à Anlezy (3703)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. EARL Colmont (3706)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)
✆ 06 16 07 54 55

71 - Vends vaches charolaises, génisses 18 mois, HBC, laitonnes, veaux reproducteurs, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

74 - Propose places de pension génisse aire paillée.
✆ 06 32 37 46 25

Ovin

18 - EARL Breton vends un agneau texel reproducteur né en Mars 2023.
✆ 06 82 25 17 13

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Suivez-nos publications sur Instagram

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nous sur notre page Facebook

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année
Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien
Charnay - 71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
Beaubernard - 71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

PORTES OUVERTES
JEUDI 26, VENDREDI 27
& SAMEDI 28 SEPTEMBRE
Veaux de l'année, taureaux adultes, taureaux 18 mois, vaches pleines
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
les 27, 28 et 29 septembre 2024
à Cuy - 58110 Chougny
VENTE de veaux reproducteurs de différentes origines, vaches pleines, génisses 1 et 2 ans. Vêlages faciles et sans cornes
Hervé 06 26 01 58 72 - Théophile 06 28 58 12 92
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

3 élevages Charolais HBC
vous ouvrent leurs PORTES
Vendredi 27 et samedi 28 septembre 2024
EARL BERTHIER Pierre, Les Apports, 71 Marizy - **06 07 08 76 39**
EARL CHEMARIN, Les Tatins, 71 Marizy - **06 83 89 75 08**
GAEC PORNON, La Combe, 71 Viry, **06 74 53 49 72**

PORTES OUVERTES
Vendredi 27 et samedi 28 sept. 2024
GAEC DELORME
Collonges - 71250 Lournand
Élevage Charolais HBC, visite au pré de nos reproducteurs mâles de l'année et taureaux 18 mois.
Tél. : 06 80 20 46 47

Rendez-vous
limousin
dans la Nièvre sur une journée
le 21 septembre
GAEC BREUGNOT-SY - Rangleau
58120 Blismes **06 76 29 30 60**
THOULE David - Le Couault
58340 Diennes-Aubigny **06 10 09 65 69**

Invitation PORTES OUVERTES
Les 20, 21 & 22 septembre 2024
Reproducteurs Charolais,
Mâles de l'année, Taureaux de 18 mois
GAEC BAULOT Yannick et Xavier
4, ch. du bois de Champeau - 21140 Villenotte
06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65

3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C. vous accueillent,
IBRA et garanties sanitaires
Vendredi 27 et samedi 28 septembre 2024
69 veaux mâles de l'année, 27 taureaux de 18 mois
21ème année 1 taureau adulte disponible à la vente

EARL ALEXANDRE.	Métairie - 58 Cossaye	06 10 44 20 67
GAEC BLANDIN-CURY.	Vauvre - Vaumas	06 30 20 98 12
GAEC CORNELOUP	Santigny le Haut - Beaulon	06 77 68 78 58

VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ


Champion Paris 2024 né au GAEC Cadoux

Élevage charolais HBC
Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES AU PRÉ
les 27, 28 et 29 septembre 2024
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois- vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
https://gaeccadoux.com

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

YONNE SERVICE PRO SAS 30 000 € porté à 50 000 € - Siège social : 25 Rue du Coteau 89113 CHARBUY - 917 472 789 RCS AUXERRE – AGE du 18/07/2024, - Du certificat de dépôt des fonds établi le 26/07/2024 par la banque CAISSE D'EPARGNE, du procès-verbal des décisions du Président du 26/07/2024 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 20 000€ par émission de 2000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 30 000 € à 50 000 €. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 30 000 €
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 50 000€

AL24015192

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DFI EXPANSION

Société par actions simplifiée
au capital de 591 900 euros
Siège social : Bâtiment B 60 avenue du 14 Juillet,
21300 CHENOVE
811 336 965 RCS DIJON

Par acte SSP à effet au 28/06/2024, il résulte que la société FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, domiciliée 1 rue du Clos Munier 25006 BESANCON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.
POUR AVIS

AL24015227

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AGATHE EXPANSION

Société civile
au capital de 15 399 000 euros
Siège social : 6 ruelle Renom
21110 PLUVET
982 454 589 RCS DIJON

Par AGOA du 05/07/2024 : il résulte que la société FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, domiciliée 1 rue du Clos Munier 25006 BESANCON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2030.
Pour avis

AL24015228

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUBIN EXPANSION

Société civile
au capital de 15 399 000 euros
Siège social : 6 ruelle Renom
21110 PLUVET
982 441 594 RCS DIJON

Par AGOA du 05/07/2024 : il résulte que la société FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, domiciliée 1 rue du Clos Munier 25006 BESANCON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2030.
Pour avis

AL24015230

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION DU CHATEAU DE LA MALTROYE

Société civile
d'exploitation agricole
au capital de 40 200 euros
Siège social
16 Rue de la Murée
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
302 265 186 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12/07/2024, il a été décidé une augmentation de capital de 26 849 000 euros, pour le porter ainsi à 26 889 200 euros, par création de 134 245 parts nouvelles par apport en numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.Ancienne mention : Le capital social est fixé à quarante mille deux cents (40 200) euros.Nouvelle mention : Le capital social est fixé à vingt-six millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cents (26 889 200) euros.
Pour avis
La gérance

AL24015272

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VEGA

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
175 rue du Champ des Cannes
Challanges
21200 BEAUNE
820 572 477 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 13/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 175 rue du Champ des Cannes – Challanges - 21200 BEAUNE à VIGNOLES (21200) – 3 Allée du Château – Hameau de Chevignerot à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24015289

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Par décision du 01/08/2024, l'associée unique de la société
MAXIM, (SARL, capital 4 000 euros, siège 23, rue de
l'Ingénieur Bertin, 21600 LONGVIC, immat 897 866 364 RCS
DIJON) a nommé, rétroactivement à compter du 01/02/24, en
qualité de cogérant M. Mathieu MARCHAND, demeurant 51, rue Monge, 21000 DIJON, pour une durée illimitée.

AL24015361

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SOCIETE HOTELIERE ET VINEUSE DES COLLINES DE CORTON SHVCC

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 €
Siège social
Lieu Dit Le Village
9 rue Franche
21420 ALOXE CORTON
434.794.996 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31/08/2024, l'associée unique a décidé de nommer la société IKIGAÏ dont le siège social est situé Zone Industrielle 71210 TORCY immatriculée sous le n° 932.315.930 RCS CHALON SUR SAÔNE en qualité de présidente à compter du même jour, en remplacement de la société REBECQUE CORTON, démissionnaire. Mentions au RNE et au RCS de DIJON

AL24015362

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 01/08/24, l'Associée Unique de la Sté MAXIM (SARL ;
capital 4000 euros ; 23, rue de l'Ingénieur Bertin, 21600
LONGVIC ; immat 897 866 364 RCS DIJON) a décidé de
transférer le siège social du 23, rue de l'Ingénieur Bertin,
21600 LONGVIC au 21, boulevard Carnot, 21000 DIJON à compter du 01/09/24, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24015367

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE LEFLAIVE

Société Civile au capital de 276 365,88 euros
Siège Social :
Place du Pasquier de la Fontaine -21190
PULIGNY MONTRACHET
778 245 316 RCS DIJON

Par décisions d'associés en date du 10 juillet 2024 le capital social a été augmenté de 20 000732,49 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 a été modifié
.Ancienne mention : Le capital social est fixé à 276365,88 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 20277 099 euros.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL24015375

NOMINATION DE MEMBRES CONSEIL DE GESTION

LEFLAIVE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 24 095 536 euros
Siège social
Place Pasquier de la Fontaine
21190 PULIGNY MONTRACHET
884 378 621 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2024 il résulte que :
Madame Chantal VERZAUX, demeurant 27 rue de la Procession à CROISSY SUR SEINE (78290)
Monsieur Arnaud de SUREMAIN, demeurant 7 impasse d'Agneux à RULLY (71150)
Madame Ghislain de NOUE demeurant Passeig de la Bonanova 77, Apt 1L,70 principal 1A, 08017 BARCELONE, (Espagne),
ont été nommés en qualité de membres du Conseil de Gestion à compter du 22 juin 2024 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025, en remplacement de Monsieur Charles-Louis de Noue, Monsieur Bruno PLESSIER et Monsieur Emmanuel de SUREMAIN.
Pour avis

AL24015389

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VINIMMOB

Société civile
au capital de 4 573,47 €
Siège social
4, rue Auguste Dubois
21200 BEAUNE
327 374 518 RCS DIJON

Par assemblée du 20/3/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 4 rue Auguste Dubois 21200 Beaune au 15 rue Thiers 21200Beaune à compter du 20/3/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL24015390

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TONIN

SARL au capital de 442.800 €
Siège social
4, rue Auguste Dubois
21200 BEAUNE
401 957 816 RCS DIJON

Par assemblée du 29/2/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 4, rue Auguste Dubois 21200 Beaune au 15, rue Thiers, 21200 Beaune à compter du 29/2/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL24015391

DEMISSION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

IDAFLEX SAS

SAS au capital de 22 500 euros
Siège social :
4 allée de la Boulée - 21310 MIREBEAU SUR BEZE
441 660 818 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du30/09/2014, il résulte que les mandats de la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Pierre CLEON,Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
Pour avis, Le Président.

AL24014404

MODIFICATIONS DES STATUTS

NOAH VET

Société par actions simplifiée
Au capital social de 4 262 151 euros
Siège social :
115 B avenue du Drapeau
21000 DIJON
RCS DIJON 902 304 732

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2024, l'assemblée générale :
A décidé de nommer la société FCN, 14 rue de la Manufacture à Olivet (Loiret), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices comptables jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31/12/2029.
A pris acte de la démission de ses fonctions de directeur général de Monsieur Guerric RADIERE,demeurant 164 avenue Parmentier 75010 PARIS à compter du 27 juin 2024. Ce dernier ne sera pas remplacé.Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis Le Président

AL24015405

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 16/09/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Saint-Romain : Libre – Prés situés en partie en AOC Coteaux Bourguignons - Urbanisme : ZnC de la carte communale 85 a 98 ca 'DERRIERE LES GAMAYS' : E-0362-0440-0448 - 'EN VERDEAU' : G-0802-0812
Auxey-Duresses : Libre - Vignes, terres à vigne Coteaux Bourguignons, bois-taillis – Urbanisme : RNU - 50 a 38 ca 'SOUS LE CHATELET' : AM-0052-0054-0057-0058-0059 - 'LA COTE' : AO-0156
Monthelie : Vignes AOC MONTHELIE occupées – Urbanisme : RNU - 44 a 02 ca 'HAUTS BRINS' : A-1037-1038-1041
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **07/10/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015446

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 10 septembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Bernard Louis Charles MILOJEVITCH, retraité, et Madame Marie-Claude Fernande GUICHARD, retraitée, demeurant ensemble à FENAY (21600) 11 rue Saint Bénigne Hameau de Domois.
Monsieur est né à SAULIEU (21210) le 27 septembre 1953,
Madame est née à AUXONNE (21130) le 1er août 1956.
Mariés à la mairie de MONT-SAINT-JEAN (21320) le 26 août 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL24015376

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date à DIJON, du 27 mars 2013, Madame Jeanine Elise FONT née le 02 décembre 1933 à SAINT-ETIENNE a consenti un legs universel.Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON référence CRPCEN : 21004 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine du légataire universel.En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL24015407

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PARTICULIERE DIJON PAUL CABET

Société civile en liquidation
Au capital de 65 248,18 euros
Siège social
DIJON 21000
6, rue Paul Cabet
Immauble le PLAZZ'ART
Siège de liquidation
10, rue des Ecoles
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
380 229 039 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31.03.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christophe LEFEZ demeurant 10 rue des Ecoles 21380 MESSIGNY ET VANTOUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL24015341

DISSOLUTION ANTICIPÉE

U8PPP

SAS au capital de 100 000 €
ayant son siège
Lieu-Dit « La Mignereau »
21320 POUILLY EN AUXOIS
immat RCS DIJON 907 571 723

L'AGE du 10/04/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/04/2024, a nommé liquidateur Jean LEONARD (11 Rue Commandant Cousteau 21000 DIJON) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de liquidation est fixé Lieu-Dit « La Mignereau » 21320 POUILLY EN AUXOIS.
Dépôt RCS DIJON.
Pour avis. Le liquidateur

AL24015342

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PECKER

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social
2 Ter allée des Corviottes
21240 TALANT
Siège de liquidation
2 Ter allée des Corviottes
21240 TALANT
528 839 657 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 1er Janvier 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre BORNET, demeurant 2 Ter allée des Corviottes – 21240 TALANT, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL24015370

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GROUPE DE RYTHMOLOGIE

Société civile en liquidation
Au capital de 12 000 euros
Siège social : 6, rue Paul Cabet
21000 DIJON
Siège de liquidation : 10,rue des Ecoles
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
500 368 873 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30.09.2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christophe LEFEZ, demeurant 10,rue des Ecoles 21380 MESSIGNY ET VANTOUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015379

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RLP

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social
Allée Olivier de la Marche
ZAC Acti Sud
21160 MARSANNAY LA COTE
Siège de liquidation
12 rue Josserand de Brancion
21160 MARSANNAY LA COTE
490 827 268 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30 juillet 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine GANDRE, demeurant 12 rue Josserand de Brancion 21160 MARSANNAY LA COTE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24015393

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/08/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :AMH
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger : - L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, - La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, - L'animation de filiale - La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, - Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, - Le consulting et la formation, - La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, - L'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :27 Bis Cours Général de Gaulle 21000 Dijon.
Capital : 1 €
Durée : 99 ans
Président : M. MAIRE Arnaud, demeurant 27 Bis Cours Général De Gaulle 21000 Dijon.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24015276

CARPOREA
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 38 Rue de l'Assomption
21490 ORGEU

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CARPOREA
FORME : SAS
CAPITAL : 10 000 euros
SIEGE SOCIAL : 38 rue de l'assomption 21490 ORGEUX
OBJET :
La vente, la distribution et l'installation de carports, carports solaires photovoltaïques, et de pergolas bioclimatiques.
La vente et installation de tout appareils ou articles se rapportant d'une manière générale à des domaines de la régulation, de la réfrigération, de la climatisation et du conditionnement d'air, des pompes à chaleur, du chauffage,de la plomberie, du traitement de l'eau, de la distribution des fluides et des énergies, des systèmes à énergie solaire et de tout autre système utilisant des énergies renouvelables.
La représentation en France et à l'étranger de toutes firmes, constructeurs ou fabricants de ces matériels.·L'activité de rénovation de locaux (Résidentiels,Tertiaire, Industriel, locaux d'activités, Locaux commerciaux) ;
L'activité de négociation et d'organisation globale de l'habitat et des bureaux.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
DUREE : 99 années
PRESIDENT :
La Société ECLA au capital de 1000 euros, Siège social : 38rue de l'assomption 21490 ORGEUX Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 930 159 348 RCS DIJON, représentée par Madame Adeline SAGETAT en qualité de Présidente.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL24015355

TARCHUR SAS
au capital de 3 600 €uros
SIEGE :4 rue du Rompot – 21121 FONTAINES-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 septembre2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : TARCHUR
CAPITAL : 3 600 €uros
SIEGE : 4 rue du Rompot – 21121 FONTAINESLES-DIJON
OBJET : La société a pour objet la propriété,l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale, et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CONDITION D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
DROIT DE VOTE : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote :les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.
PRESIDENT : Monsieur HEIMBACH Damien,- Demeurant 50 rue La Fontaine – 71100 CHALONS/SAONE.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis, le Président

AL24015377

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : VIN PAR LILY
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE : 14 Rue Sous La Velle 21190 NANTOUX
OBJET : Tous commerce de ventes de vins, en vrac ou en bouteilles, alcools et spiritueux ; Toutes prestations et services en rapport avec le vin, œnotourisme et activités de conseil ; Fabrication d'alcools, vinification, élevage du vin ; Petits travaux divers
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés
PRESIDENT : Madame Lei LEE demeurant 9 Rue Marie Noël 21200 BEAUNE
IMMATRICULATION : RCS de DIJON

AL24015448

TRANSPORT LOGISTIQUE BOIS
Société par actions simplifiée
au capital de 14 000 euros
Siège social
24, rue du Tilleul, 21600 OUGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OUGES du 10/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : TRANSPORT LOGISTIQUE BOIS
Siège : 24, rue du Tilleul, 21600 OUGES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 14 000 euros
Objet : - Transport routier
- Affrètement
- Logistique et entreposage
- Négoce de bois et dérivés
- Travaux forestiers
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Benoît SCHNEIDER, demeurant 24, rue du Tilleul, 21600 OUGES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24015450

Notaire

Notaires Dijon Préfecture
SCP de Notaires
43, Rue de la Préfecture
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LEVRAY, notaire à DIJON, le 12/09/2024, a été constituée la société suivante
Dénomination : «LES AUDACIEUX»
Forme: société civile
Siège social : CHENOVE (21300), 90 rue Maxime Guillot -
Capital social : 1.000,00 € (formés d'apports en numéraire uniquement)
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et la prise de participation dans toutes sociétés immobilières.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cessions de parts entre vifs : toutes les cessions, autres qu'entre associés, sont soumises à l'agrément de l'AGE - Dirigeants: gérants et associés : M. Evren BEYAZGUN et Mme Hélène YALIM (90 rue Maxime Guillot 21300 CHENOVE)
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis le notaire

AL24015465

ANNONCES LÉGALES

NIÈVRE

// MODIFICATION

Notaire

LEXCO NOTAIRES
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE DE NOTAIRES
Au capital social de 300.000 Euros
Siège social : 43 B avenue de la Sablière
21200 BEAUNE
851 741 843 RCD DIJON

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

GFA GUENOT Groupement Foncier Agricole au capital de 1.000 euros Siège social : Beaumont - 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN 811142983 RCS NEVERS
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2024, il a été pris acte de la sortie de Madame Edith Mathilde Suzanne BOISSELET, co-gérante avec effet ce jour. Il n'est pas procédé à son remplacement.
Modification au RCS de NEVERS.
Pour avis,
Le notaire

AL24015352

TRANSFORMATION

ESPACE PISCINE BOUTIQUE 58

Société à responsabilité limitée
Au capital de 24 000 euros
Siège social
3 Boulevard Camille DAGONNEAU
58640 VARENNES VAUZELLES
442 271 649 RCS NEVERS

Suivant PV du 29.07.2024, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227 3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 24 000 euros. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Monsieur Frédéric FOURRIERE et Monsieur Jean Pierre CHERVET, co gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Frédéric FOURRIERE, demeurant 7 rue de la Vigne 71600 PARAY LE MONIAL DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jean Pierre CHERVET demeurant 113 Route des Rolles 03300 CUSSET Suivant même PV du 29.07.2024, l'AGE des associés a décidé d'étendre l'objet social à des activités connexes de négoce, pose et installation d'abris de piscines et d'articles de piscines et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, Dépôt des actes et inscriptions modificatives seront fait au RCS de NEVERS.
Pour avis Le Président

AL24015364

MODIFICATION DES ADMINISTRATEURS

Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course

« S.C.A.E.C.C. »
Siège Social
Haras de Cercy
2 rue des Haras
58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 750 843 799
Agrément HCCA N°12032

Par AGOA du 06/01/2024, il a été décidé : la modification des administrateurs du Conseil d'administration
Admnistrateur démissionnaire :
- Monsieur Yves de Soultrait, demeurant Les Saccarts 583000 Toury-Lurcy,
Election de nouveaux admnistrateurs :
- Monsieur Frédéric BOISTIER, demeurant Plaisance – 03400 Yzeure,
- Monsieur Thibault JUHEN, demeurant 25 rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt,
- Monsieur Olivier TRINQUET, demeurant Le Chatelier – 583000 Verneuil,
- Monsieur Nicolas CYPRES demeurant 12 Chemin du Charleuf – 58340 Montigny-sur-Canne,
- Monsieur Damien VAGNE demeurant Lieudit Les Guelet - 03210 Souvigny,
- Madame Marie-Isabelle SALTEL demeurant 1 Ferme de Cougny - 58240 Saint Pierre Le Moutier
Pour avis

AL24015369

NON DISSOLUTION

GITE DES FOUS DE LA CRECHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
Route de Villechaise 58370 GLUX EN GLENNE
907 998 819 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance

AL24015374

CHANGEMENT DE GÉRANT

SNC DES GROSEILLERS

Société en Nom Collectif au capital
de 3 000 euros
Siège social :
Thurigny 58210 ST GERMAIN DES BOIS
843 121 674 RCS NEVERS

Suivant décision collective des associés du 5 septembre 2024, M. Jean-Charles SEUTIN, demeurant Thurigny 58210 SAINT GERMAIN DES BOIS, a été nommé gérant à compter du 1er septembre 2024. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL24015380

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LARA IMMO

Société Civile
(sans statut légal particulier)
au capital de 1.000 euros
Siège social : 4 rue Alsace Lorraine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
889 426 581 RCS NANTERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 04 septembre 2024 a décidé de transférer le siège social de 4 rue Alsace Lorraine - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT au 18 rue Molière - 58000 NEVERS.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NANTERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Gérant

AL24015382

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MONTABOX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social
4 rue Alsace Lorraine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
888 343 688 RCS NANTERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 04 septembre 2024 a décidé de transférer le siège social de 4 rue Alsace Lorraine - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT au 18 rue Molière - 58000 NEVERS.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NANTERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL24015383

Jurisophia

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DE RIEGEOT

Entreprise Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social (ancienne mention) :
Domaine de Riegeot
58300 CHAMPVERT
(nouvelle mention :
24 rue Gresset
58000NEVERS
408 083 517 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du11/09/2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Xavier CHATELAIN, gérant et a nommé en remplacement en qualité de cogérantes Mme Isaure CHATELAIN et Mme Constance CHATELAIN, dmt ensemble 24 rue Gresset à NEVERS (58000), pour une durée illimitée.L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de M. Xavie rCHATELAIN a été supprimé. En outre, elle a décidé de transférer le siège social du Domaine de Riegeot à CHAMPVERT (58300) au 24 rue Gresset à NEVERS (58000) à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, la Gérance,

AL24015387

TRANSFERT DE SIÈGE

DM BAT

SAS au capital de 500 €
Siège social : 24 RUE DU COMMANDANT RIVIERE
58000 NEVERS
903 414 571 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 02/09/2024, il a été décidé de transférer le siège social au **9 IMPASSE DANIEL BOLLON 58640 VARENNES VAUZELLES** à compter du 09/09/2024.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24015388

MODIFICATION DU CAPITAL

LA PIERRE IMMOBILIER
SARL au capital de 4 500 € réduit à 3 150 €
Siège social : 1, Route du Tacot – Lieudit Sept Voies - 58270 SAINT FIRMIN
903 628 105 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 06/07/2024 et des décisions du Gérant du 10/09/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 10/09/2024 :
Capital social :
- ancienne mention : 4 500 €
- nouvelle mention : 3 150 €

AL24015396

Exco Alpha

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL NUTRITION SPORTIVE NEVERS

Capital social : 2000 euros.
Siège social :
172 avenue du Stand 58000CHALLUY.
RCS de NEVERS 812168193.

Aux termes de l'AGO en date du 02/09/2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Baptiste MANEVY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Anne BOURGEOT, demeurant 27 route de l'Etang – 58160 SAUVIGNY LES BOIS, à compter du même jour, pour une durée indéterminée.
Mention sera portée au RCS de NEVERS.

AL24015429

Notaires

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SIGNATURE ET CONSEILS NOTAIRES

Jean-Yves BOUFFANT - Patrice LALOUM
Jacques LEGER - Sandrine ROCHETTE
Nathalie TALBOT
Successeurs de Maître Jacques CHABASSOL
Notaires à TOURS

Dénomination : KIVI.
Forme : SCI.
Capital social : 280000 euros.
Siège social : La Jarrière, 37110 Dame Marie lesBois.
491129607 RCS de Tours.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 août 2021, les associés ont décidé, à compter du 9 août 2021, de transférer le siège social à 4 route de Champagne, 58190 Tannay.

AL24015437

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AQUADIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège Social : 58700 SICHAMPS
410 441 307 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 02/09/2024, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du 01/09/2024 Mme Morgane LESUEUR dt à POUGUES LES EAUX (58) – 146, rue du Chazeau aux fonctions de Directeur Général.

AL24015459

// GÉRANCE

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, 7, place des Frères Mollet, le 10 septembre 2024,
La société dénommée SARL DU PORT AUBRY, Société à responsabilité limitée au capital de 36.000,00 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), «Port Aubry», identifiée au SIREN sous le numéro 513437442 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
A vendu à :
La société dénommée SARL DE LA FERME DE PORT AUBRY, Société à responsabilité limitée au capital de 200,00 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), «Port Aubry», identifiée au SIREN sous le numéro 931132021 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce d'épicerie, dépôt-vente, commerce de produits alimentaires et accessoires, restauration, animation, exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), « Port Aubry ».
Moyennant le prix de : CENT TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (103.500,00 €), s'appliquant :
-aux éléments incorporels pour CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR)
-aux éléments corporels pour TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500,00 EUR)
Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du 10 septembre 2024. Il en a la jouissance à compter rétroactivement du 18 juillet 2024.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Laure PAILLARD, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion.
Me PAILLARD

AL24015454

// DIVERS

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 24 mars 2024 Monsieur Alan BAIN a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre) 24 rue Marié-Davy, le 08 août 2024 et d'un acte de notoriété du 03 septembre 2024 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015394

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHERAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 10 septembre 2024,
Monsieur Thierry Alain CHÂSSIN né à VIERZON (18100) le 15 novembre1960, et Madame Eliane Mireille Jeanine DRILLAUD, née à VIERZON (18100) le16 septembre 1959, demeurant ensemble à SERMOISE-SUR-LOIRE (58000), 40, medu Frondot, mariés à VIERZON (18100) le 19 juillet 1980.
ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3,rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire.

AL24015400

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Maurice (58) 4 ha 29 a 12 ca 'BOIS PAJOT' : B-0191-0194-0195
Cmne de Millay (58) – avec maison d'habitation - 1 ha 00 a 80 ca 'VOIRIE ABSENTE' : B-0720* - 'MONTBIGNON' : B-0422
Cmne de Germigny-sur-Loire (58) 51 a 87 ca 'PRE DES CHIENS' : E-0214
Cmne de Dornes (58) - Biens loués – avec bâtiment d'exploitation - 5 ha 79 a 78 ca 'L HERMITAGE' : E-0271A-0271Z-0272 - 'LA MOTTE' : E-0077 - '0005 RUE DE L HERMITAGE' : E-0270 - 'PRE LONG' : E-0269-0554-0625
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de Diennes-Aubigny (58) 12 ha 63 a 66 ca 'PRE DU MILIEU' : B-0050J-0050K
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de Vignol (58) 12 ha 39 a 60 ca 'LE MOULIN DE RAVETON' : B-0687J-0687K
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/10/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015403

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 3 mars 2009,
Monsieur Bernard JEUILLY, en son vivant retraité, demeurant à NEVERS (58000) 4 rue Etienne Litaud et actuellement au Centre de Gériatrie Route de Priez (58230) POUGUES LES EAUX.
Né à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 15 décembre 1928.
Divorcé de Madame Monique Bernadette DUMAS, suivant jugement rendu par le de NEVERS (58000) le 12 mars 1969, et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à NEVERS (58000) (FRANCE), le 20 mai 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie MORMICHE-THOMAS, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SMT NOT » titulaire d'un office notarial dont le siège est à POUGUES-LES-EAUX (58320), 70 avenue de Paris, le 10 juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, Notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015464

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GUYOT Olivier

Société à responsabilité limitée
Au capital de 54 881,65 euros
Siège social
Chemin de la Croix d'Or
58640 VARENNES VAUZELLES
424 453 983 RCS NEVERS

Le 30/06/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2024
Monsieur Sébastien GUYOT, demeurant 16 Place Montorge, à Varennes-Vauzelles 58640 (Nèvre), à été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la Société.
Pour avis.

AL24015360

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BENIFAB

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 28, rue du Donjon
58000 NEVERS
RCS NEVERS 819 798 778

L'assemblée générale extraordinaire du 10/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur SANCHEZ Fabrice, demeurant 4 rue de l'Église, 58140 EMPURY et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NEVERS.
Fabrice Sanchez

AL24015365

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM MEDICALE DE GUERIGNY

Société civile de moyens
au capital de 304,90 euros
Siège social
4, avenue Arnault de Lange
58 130 GUERIGNY
Siège de liquidation
4, avenue Arnault de Lange
58 130 GUERIGNY
413 158 130 RCS NEVERS

Le 01.07.2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015366

CLÔTURE DE LIQUIDATION

OFF ROAD IMPORT

SAS en liquidation
au capital de 40 000€
Siège social et de liquidation
7 rue du 19 mars 1962
Le Bourg
58230 DUN LES PLACES
435 059 233 RCS NEVERS

Le 31.07.2024, l'AG a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation. Mention faite au RCS de NEVERS.

AL24015392

DISSOLUTION

ENTREPRISE JEAN DE CASTRO
Société par Actions Simplifiée au capital de 15 244.90 €
Siège social : 81, rue Roland Brouard - 58600 GARCHIZY
381 792 290 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 16/09/2024, l'Associée Unique la société BATINOV 58 (804 609 592 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24015460

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINCAIZE MEAUCE du 27 août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS SOLARMARCY
Siège : Domaine de Marcy - 2 Route du Moulin, 58470 SAINCAIZE MEAUCE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 20 000 euros
Objet : production et vente d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Justine GAILLARDON, épouse PAUPINAT, demeurant Domaine de Marcy - 2 route du Moulin, 58470 SAINCAIZE MEAUCE
Directeur général : François PAUPINAT, demeurant Domaine de Marcy - 2 route du Moulin 58470 SAINCAIZE MEAUCE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, le Président

AL24015332

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13 AOUT 2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « TMT2 »
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 5 000 €uros
Siège social : SAINT-HUBERT 58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
Objet social :
La société a pour objet en France et à l'étranger :
Maintenance, entretien et dépannage réseau Télécom cuivre et fibre optique, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
Début d'activité : 23 septembre 2024
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Présidence : TALON Jean-François, domicilé à SAINT-HUBERT 58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS 89480
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS.
Le Président

AL24015455

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS LE MONDE IDÉAL,
au capital de 4 429 €.
Siège : 8 RUE DES BOUCHERIES 58000 NEVERS.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'activité de société holding, en ce compris la prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements (y compris immobiliers) et le montage et la structuration d'opérations d'investissement€; La gestion, l'administration et la cession/ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations€; L'acquisition, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement ; Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 4 429,00 €. Chaque action donne droit à une voix.
Président : Monsieur Charles DESMARQUOY, demeurant 20 RUE DES RÉCOLLETS 58000 NEVERS
Directeur général : Monsieur Jean Guillaume RUPIN, demeurant 5 RUE DES PERRIÈRES 58000 NEVERS

AL24015449

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GOULIER A

SCI au capital de 100 €
Siège Social
2 rue du pré briffou
89230 MONTIGNY LA RESLE
492654207 RCS de AUXERRE

Le gérant, en date du 09/09/2024, a décidé de transférer le siège social au 32 rue du serein 89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, à compter du 09/09/2024.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24015345

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL PV

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
porté à 100 000 euros
Siège social
42 rue du Temple
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 849 354 196

Aux termes d'une décision unanime en date du 22 juillet 2024, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 92 400 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8. CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (7 600 euros)
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (100 000 euros).

AL24015368

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

AUX 2 B

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :

ANNONCES LÉGALES

Avenue de l'Europe - BP 42
89470 MONETEAU
380 965 186 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 SEPTEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :- de remplacer à compter du 2 SEPTEMBRE 2024 la dénomination sociale «AUX 2 B» par «SARL HBJ» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,- de transférer le siège social de Avenue de l'Europe - BP 42, 89470 MONETEAU au 6 Chemin de la Folle Pensée – 89380 APPOIGNY, à compter du 2 SEPTEMBRE 2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL24015371

DEMISSION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS «Bernard DEFAIX»

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social :
17 rue du Château Milly – 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 422 559 427

L'assemblée générale ordinaire du 16/11/2009 a pris acte de la démission de :
M. Frédéric FRANCE, Commissaire aux comptes titulaire
SARL «A3C AUDIT CONSEIL COMPTABILITE CONTROLE», Commissaire aux comptes suppléant
de leurs fonctions au sein de la société à compter du 31/07/2009.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24015378

MODIFICATIONS DES STATUTS

INSTITUT SUPERIEUR EN BANQUE ET

MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 2 100€
55 Boulevard Pereire 75017 PARIS
891 292 424 RCS PARIS

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET CHANGEMENT PRESIDENT
Aux termes d'une AGE en date du 01/09/2024 les associés ont décidé de transférer le siège social à
Les Valériens 89120 CHEVILLON et de nommer en qualité de Président Mr Alain ALARIC demeurant 17 Les valériens 89120 CHEVILLON en remplacement de Monsieur Salvatore MERICO.Radiation au RCS de Paris et immatriculation auRCS de SENS
Le Président

AL24015386

NON DISSOLUTION

BOURGOGNE HOTELS

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social :
18 Route des Moulins Banaux
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
518247051 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du18/07/2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24015398

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI DU FAYS

Société civile immobilière
Siège social à
Cerisiers (89320),
Le Fays, 2 chemin de Dilo.
RCS Sens numéro 408.750.370.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2023, il a été décidé d'actualiser l'objet de la société, principalement en y ajoutant principalement la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine immobilier et mobilier et la mise à disposition gratuite de biens et droits mobiliers et / ou immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés (sans limiter l'objet au bien situé à Cerisiers) L'article 2 des statuts est modifié en ce sens.
Modification au RCS de Sens.

AL24015406

GROUPE ALTUS
EXPERTISES · CONSEILS · AUDITS

MODIFICATION DU CAPITAL

VANVERT ET AUMAITRE ASSURANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Siège social :
16 place des Fontaine 89600 SAINT FLORENTIN
479932907 RCS AUXERRE

L'AGE en date du 17/07/2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 02/09/2024, le capital social a été réduit d'une somme de 166 600 €,pour être ramené de 500 000 € à 333 400 € par voie de rachat et annulation de 833 parts sociales appartenant à certains associés. Les statuts on tété modifiés en conséquence.

AL24015438

MODIFICATIONS DES STATUTS

RCR ATELIER LUNETTERIE

DÉNOMINATION SOCIALE & AMP; CAPITAL SOCIAL
Dénomination : RCR ATELIER LUNETTERIE.
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL).
Siège social : 8 Rue LEPELETIER DE STFARGEAU, 89100 SENS.
849453584 RCS de Sens.
Aux termes de décisions en date du 12 septembre2024, l'associé unique a décidé à compter du 12septembre 2024 de modifier :- la dénomination sociale et d'adopter la dénomination Gérard Soupet Lunetterie.- le capital social en le portant de 2000 euros à30000 euros.
Mention sera portée au RCS de Sens
La Gérance

AL24015452

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique AUXERRE AUDITION** 31 rue du Temple 89000 Auxerre (commercialisation d'articles médicaux). RCS Auxerre 921741633. CIP 4813. Date de cessation des paiements : 01/12/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015409

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **l'EIRL DUSSOL FLORENCE** 44-45 rue du Temple 89000 Auxerre (antiquité brocante). RCS Auxerre 394778864. CIP 4814. Date de cessation des paiements : 01/08/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015410

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl AMBULANCES SAINT CHRISTOPHE** 1 rue de la Bèze BP 15 89560 Courson-les-Carrières (taxi). RCS Auxerre 532042785. CIP 4815. Date de cessation des paiements : 01/02/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015411

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl YAK** 22 place Corot Bât. 22 Log. 29 89000 Auxerre (maçonnerie). RCS Auxerre 840507438. CIP 4816. Date de cessation des paiements : 01/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015412

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'EIRL LESAVRE PIERRE-EMMANUEL** 26 Rue du Clos 89000 Auxerre (maintenance d'équipements thermiques). RCS Auxerre 509999595. CIP 4817. Date de cessation des paiements : 01/03/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015413

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl DORANGE FLORIENT** 9 rue du Docteur Tardieux 89530 Saint Bris le Vineux (boucherie). RCS Auxerre 908894371. CIP 4818. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015414

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 convertissant la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **SAS L.TRAILERS** 1 Rue Jean Bertin 89600 Saint-Florentin (opérations de négoce de véhicules de transport). RCS Auxerre 842512857. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Mandataire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny. CIP 4682

AL24015415

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 arrêtant le plan de redressement de la **SAS ACL TRANSPORTS** 32 rue de Poinchy 89800 Chablis (transport de personnes, de biens et de marchandises). RCS Auxerre 519592737. CIP 4637. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL24015416

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 arrêtant le plan de redressement de la **SAS CEROM** 5 rue du Bas de Jonches 89000 Auxerre (acquisition, gestion de droits sociaux et valeurs mobilières). RCS Auxerre 878769553. CIP 4636. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL24015417

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de la **Sàrl LES JARDINS DE BAGATELLE** 13 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. RCS Auxerre 507929289. CIP 3346.

AL24015418

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur Franck René CHARRUE** Lotissement la Maladière Saint Vinnemer 89430 TANLAY. RCS Auxerre 451447817. CIP 2865.

AL24015419

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur Severino FREAZA GARRIDO** 14 avenue Pierre Bertrand 89350 Champignelles. RCS Auxerre 449118405. CIP 3450.

AL24015420

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LUCAS PRESTATIONS VIGNES** rue de la Bretauche 89800 Chablis. RCS Auxerre 429416464. CIP 4705.

AL24015421

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Charles Raymond Raphaël FORTIN** 5 rue de Sparre 89000 Auxerre. RCS Auxerre 822667465. CIP 4743.

AL24015422

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ESPACE GLAM** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 880583935. CIP 4742.

AL24015423

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl M.E.C.S**. 14 Place de l'Église 89630 Quarré-les-Tombes. RCS Auxerre 842862773. CIP 4670.

AL24015424

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS JH AUTO** 12 Allée Roublot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 888883246. CIP 4538.

AL24015425

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL P.A LOPES ANTONIO** 3 rue André Villedieu 89580 Coulanges la Vineuse. RCS Auxerre 804333003. CIP 4063.

AL24015426

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à capital variable **CENTRE EQUESTRE DE CHEMILLY SUR SEREIN** rue du Pont 89800 Chemilly-sur-Serein. RCS Auxerre 413512682. CIP 3878.

AL24015427

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TABERNA PORTUGUESA** rue des Huches Egriselles 89290 Venoy. RCS Auxerre 882170343. CIP 4573.

AL24015428

// GÉRANCE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 25/07/2024 enregistré a SIE de AUXERRE le 12/08/2024. Bord : 2024 00027178, M. NAUGUET Jean-Louis Rue de la Grand Maison 89690 Chéroy , a vendu à Mme NAUGUET Stéphanie 20 route de Dollot 89150 Villebougis un fonds de commerce de Commerce ambulant de crèmerie et tous produits rattachés à la crèmerie, sis et exploité au Rue de la Grande Maison 89690 CHEROY, moyennant le prix de 100000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 01/09/2024.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

AL24015385

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Pascal CHAPILLON, cadre agricole, né à MONTBARD (21500), le 13 juillet 1969 et Madame Sandrine Patricia Claude WILLEMOT, Technico-commerciale sédentaire, née à GRANDE SYNTHE (59760), le 04 décembre 1977, demeurant ensemble à BEINE (89800), 76 grande rue, mariés à la Mairie de BEINE (89800), le 17 mai 2008, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial par apport à la communauté du bien propre de Monsieur Pascal CHAPILLON sis à BEINE (89800) cadastré section AH n°92lieudit 76 grande rue. L'acte a été reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 14 septembre 2024. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, 6 rue Saint-Nicolas, 89700, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal,par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Alexandre GUILPAIN

AL24015436

ENVOI EN POSSESSION

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à HERY du 20 octobre 2017 déposé au rang des minutes de Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description du testament du 27 juin 2024, M Adamantonio SARACINO, demeurant à HERY (89550), «Le Moulin à Vent», né à CAMPOMARINO (Italie) le 26 novembre 1935, célibataire, décédé à AUXERRE (89000), le 19 octobre 2023, a institué plusieurs légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains de Me Emilie BERARDO, Notaire à MALIGNY (89800), 96 Grande Rue dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
Pour avis
Le notaire

AL24015451

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
TRONCHOY - Château de TRONCHOY avec ses dépendances, parc, bois, pré et terre en partie classée AOC Bourgogne - 9 ha 06 a 08 ca - 'GRAND CHATEAU DE TRONCHOY' : C – 0001 – 0002 – 0010 – 0011 – 0013 – 0014 – 0423 – 0426 - 0428 – zonage : RNU
SARRY - bois taillis, landes - 1 ha 03 a 73 ca - 'CHAUMAT' -D – 0901 – 0905 – 1395 - 1398 - 'COME LALLEMENT' : E - 0100 - 'POMMIER MAGUIN' : E - 0156 - 'LES SAUSSAS' : E - 0219 - 'SUR LES LOUIRES' : G - 1133 - 'LA GRANDE BORNE' : G - 1088 – zonage : RNU
BRION – terre – location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter de la campagne 2024-2025 – zonage : zone A du PLU
- 0 ha 31 a 79 ca - 'MARE AUX SUREAUX' : ZE - 0017
- 2 ha 88 a 14 ca 'COTE AU ROI(NORD)' : ZA - 0256
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/10/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com , où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015458

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suite au décès de : Madame Pascale GUIOT-GUILLAIN, en son vivant Conseillère en retraite, demeurant à LINDRY (89240), 45, rue de la Petite Vallée, veuve de Monsieur Pierre Louis LEFORESTIER et non remariée.Née à CHABLIS (89800), le 24 janvier 1954.Non soumise à un pacs ou partenariat.De nationalité française.Décédée à AUXERRE (89000), le 14 juillet 2024.Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIE, notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 1, place de l'Eglise est chargé du règlement de la succession. Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description suivant acte reçu par Maître LAMBERT-TAPIE, Notaire susnommé, en date du 10 septembre 2024, duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL24015462

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL MY

SARL au capital de 1 000,00 Euros
Siège social
8 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 844 121 467

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Septembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Yilmaz YILDIRIM, demeurant à AUXERRE (89000) 6 Rue Jean Michel RENAITOUR, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L'adresse de la correspondance est au AUXERRE (89000) 6 Rue Jean Michel RENAITOUR où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur

AL24015402

DISSOLUTION ANTICIPÉE

THASSIA

SAS au capital variable de 40 000 €
Siège social
81 dom de clairis
89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
RCS 890 937 519 Sens

Par délibération en date du 25/08/2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à compter du 05/10/2024, la société THASSIA BIO SRL au capital de 25000 Lei dont le siège social est au 12 Cutitul de Argint Bucarest, Roumanie, RCS Bucarest 40667195 , associé unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société. Celle-ci sera réalisée sous le régime fiscal de faveur des fusions. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 – al. 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Sens.

AL24015399

DISSOLUTION

Carrosserie Cornuché

SAS au capital de 37.700 €
Siège :
9 AVENUE JEAN MOULIN
89000 AUXERRE
349561720 RCS de AUXERRE

Par décision de l'AGE du 29/06/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2024, nommé liquidateur M. CORNUCHÉ Pascal 55 rue de vincelles 89580 VAL DE MERCY , et fixé le siège de liquidation chez M. CORNUCHÉ Pascal 55 RUE DE VINCELLES 89580 VAL DE MERCY FRANCE où seront également notifiés actes et documents.
Mention au RCS de AUXERRE.

AL24015435

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 02/09/2024, il a été constitué une SASU Dénomination : PIN RENOVATION
Siège Social : 7 FAUBOURG SAINT LAURENT 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Capital : 2000 €
Objet social : Montage de cloisons sèches à base de plâtre ainsi que la pose de plaques de plâtre - Travaux de plâtrerie, travaux de nettoyage et sous-traitance.
Durée : 99 ans Président : M. PINTE VASILE 7 FAUBOURG SAINT LAURENT 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de SENS

AL24015346

AVIS DE CONSTITUTION

Par actes sous seing privé du 02/09/2024, il a été constitué une SAS, présentant les caractéristiques suivantes :
« Constructeur Compagnons »
Forme Juridique : Société par Actions Simplifiée S.A.S
Au Siège Social : 10 rue du Général Sarrail – 89000 Auxerre
Au capital de 3 000€
Objet : Travaux de maçonnerie, construction, gros œuvre, crépissage, démolition,construction d'extension d'habitant et de piscines, rénovation (carrelage, ravalement, pose de plaques de plâtre), conseils techniques ;La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance, de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usine, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques ; L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
La participation direct ou indirecte de la société dans toutes opération financières,immobilières ou mobilière et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : Monsieur Tayachi Anouar, 145 Grande Rue – 92310 Sevres
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Pour avis,
Le Président.

AL24015359

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT CLEMENT du 09/09/2024, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LES ROTIS DE WILLY
Siège social : 21 rue de la République 89100 ST CLEMENT
Objet social : L'activité de rôtisserie (volailles et viandes rôties, grillades) ambulante ; L'exploitation d'un camion ambulant pour la préparation et la vente de plats cuisinés et plus généralement de tous produits alimentaires et de boissons non alcoolisées, sur les marchés, les foires, les évènements et autres lieux publics ou privés.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS
Capital social : 1 000 euros
Gérant : M. Willy DUVAL, demeurant 21 rue de la République 89100 SAINT CLEMENT
Pour avis, La Gérance

AL24015372

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 06/09/2024, il a été constitué une SCI
Dénomination : SCI DE LA CLINIQUE DES CASTORS
Siège Social : 27 RUE RENÉ BINET 89100 SENS
Capital : 400 €
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Durée : 99 ans
Gérance ; Mme GARNIER MARGOT 16B RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 89100 ST CLEMENT et M. GARNIER REMI 16B RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 89100 ST CLEMENT.
Cession de parts sociales : sous réserve d'agrément dans tous les cas.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL24015401

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/08/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : RETOUCHES EXPRESS
Sigle : R.E.
Forme : SARL
Capital social : 500 €
Siège social : 97 Route de Paris, 89000 AUXERRE
Objet social : Retouches vestimentaires, négoce vêtements et accessoires
Gérance : M. Ugur CIMENDAG demeurant 1 Allée Wattau, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24015461

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 septembre2024, à AUXERRE.Dénomination : CARVALHO ARNOLD.Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.Siège social : 8 RUE DES CASSOIRS, 89000 Auxerre.Objet : L'exploitation de tous fonds d'entreprise générale de maçonnerie et terrassement, le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes opérations commerciales,industrielles, mobilières, immobilières, financières ou autres s'y rattachant directement ou indirectement.
Durée de la société : 99 années.Capital social fixe : 9000 euros divisé en 9000 actions de 1 euros chacune, attribuées à l'associé unique.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.A été nommé :Président : Monsieur ARNOLD CARVALHO 8 RUE DES CASSOIRS 89000 Auxerre.La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL24015432

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 août 2024, à AUXERRE.
Dénomination : WHEEL MG HOUSE
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : AUXERRE (89000), 96 rue de la noue
Objet : Toute activité de conciergerie.
La location et la sous location de biens immobiliers, habitations de loisirs, de courte, moyenne et longue durée, avec offre de services liée à la location.
L'apport d'affaires et la mise en place de partenariats auprès d'acteurs locaux ou touristiques et le développement de tous sites internet permettant de promouvoir l'activité de la société.
La vente de tout article de loisirs et produits alimentaires, boissons en tout genre, souvenirs, bazar, produits cosmétiques et produits régionaux.
Toutes activités de prestations de services en matière de moyens de locomotion et notamment ventes et location en matière de bicycle et tricycle.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, attribuées à l'associé unique.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
A été nommé :
Président : Monsieur Matthieu GUILLEMEAU , demeurant 8 rue des réservoirs 94410 ST MAURICE
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL24015439



PORTRAIT

// RENCONTRE FEUTRÉE

Sylvie Girardot, feutrière herboriste

Cet été, nous sommes partis à la rencontre de Sylvie Girardot, feutrière herboriste installée depuis 2019 au Châtelard (Savoie), en plein cœur du massif des Bauges.



AE

Sylvie Girardot devant quelques-unes de ses créations en feutre exposées au sein de la boutique Art'Terre au Châtelard.



AE

Travail de la laine avec application d'eau chaude savonneuse et actions manuelles (battage, malaxage, roulage) pour permettre son feutrage.



AE

La boutique Art'Terre au Châtelard expose les créations de ses membres permanents et d'une dizaine d'invités, tous des Bauges.



AE

Opération de malaxage et de roulage de la laine.

C'est dans le paisible village du Châtelard, à la terrasse du café-restaurant La Ruche, profitant d'une belle journée estivale, que nous rencontrons Sylvie Girardot. Elle va nous raconter son parcours atypique, son aventure entrepreneuriale captivante des Alpilles aux Bauges, ses réussites mais aussi ses déconvenues. Originaire de la région parisienne, elle a vécu pendant plus de seize ans dans le sud de la France, du côté des Alpilles, avant de s'installer dans *« son coin de montagne »*, ici au cœur des Bauges, en 2019. Ancienne hôtesse de l'air, elle est aujourd'hui feutrière herboriste, à son compte depuis 2014.

De Paris au Châtelard, des airs à Art'Terre

Sylvie est née et a grandi à Paris mais elle a fait le choix de quitter la capitale au début des années 2000 pour s'installer dans le sud de la France, à Noves, dans le massif des Alpilles. Elle exerce pendant plus de 13 ans le métier d'hôtesse de l'air au sein de la compagnie aérienne Corsair qui, en 2012, a décidé un plan de restructuration. Sylvie fait alors l'objet d'un licenciement et en profite pour amorcer une reconversion. Elle s'oriente d'abord vers la naturopathie et se forme pendant un an au sein du centre Euronature à Aix-en-Provence, en 2013. Elle crée dans la foulée, en 2014, son autoentreprise tout en optant pour une formation complémentaire en herboristerie, qu'elle mène pendant trois ans au sein du centre Imderplam situé en région montpelliéraine. Elle se passionne pour la teinture végétale et se tourne naturellement vers la laine, une matière qu'elle affectionne depuis son enfance et avec laquelle elle aime particulièrement travailler. Elle carde, file, tricote et tisse avant de se lancer dans le feutrage. Afin de se perfectionner dans cette technique, elle suit de nouvelles formations, au sein de Lainamac, dans la Creuse, et de Feutre France Formation, en Occitanie. Jusqu'au mois de juin de cette année, elle travaillait dans un atelier partagé dédié à l'artisanat « La Fibre Insolite ». Il est situé à École, un village voisin, le long du sentier de découverte du vallon de Bellevaux, prisé des promeneurs de tous âges. Doté d'un espace d'exposition et de vente, ce local communal offrait une vitrine intéressante à ses créateurs. Ces derniers ont malheureusement dû se résigner à mettre la clef sous la porte, faute de pouvoir assumer les charges de location devenues trop lourdes. Sylvie est donc aujourd'hui à la recherche d'un nouvel espace de travail et n'expose plus maintenant de manière permanente, qu'au sein de la boutique Art'Terre, au Châtelard. Une boutique dédiée aux producteurs et artisans locaux, gérée par une association collégiale composée de douze membres permanents, dont Sylvie fait partie depuis 2019 (voir encadré).

Le feutrage, une solution de valorisation de la laine

Le feutrage, c'est simple à comprendre : *« c'est comme mettre un pull en laine à la machine à laver. Sous l'effet de l'eau chaude savonneuse et des mouvements du tambour, il feutre. Résultat, lorsqu'on le sort de la machine, il a changé de forme, de taille, de texture, et ce de manière irréversible »*, nous explique la créatrice. Ce qu'il se passe concrètement, c'est que l'application d'eau chaude sur la laine, le plus souvent savonneuse, permet l'ouverture des écailles des fibres qui vont ainsi s'imbriquer les unes dans les autres sous l'effet du frottement, du malaxage et du battage. La matière va ainsi se rétracter, devenir plus compacte mais également modulable, tant qu'elle est mouillée, avant de se solidifier en séchant. La mise en volume de la laine grâce au feutrage permet à Sylvie de libérer pleinement sa créativité et de façonner tous types d'objets : sacs, chapeaux, vêtements, bijoux et objets de décoration divers (luminaires, tapis, pouf…). Des créations qu'elle expose donc au sein de Art'Terre et sur les marchés artisanaux des deux Savoie auxquels elle participe principalement l'été et pendant la période des fêtes de fin d'année. Sylvie affectionne particulièrement la laine de la race savoyarde thônes et marthod, *« une laine rustique qui a beaucoup de poils, ce qui la rend idéale pour le feutrage »*, précise-t-elle. Elle se fournit auprès d'éleveurs locaux se réjouissant d'offrir ainsi une solution de valorisation à cette matière, autrefois prisée, devenue sous-produit en l'espace de quelques décennies avec l'apparition des fibres synthétiques. Elle travaille également avec des laines d'autres races (la brigasque ou encore la mérinos) qu'elle chine au fil de ses escapades, au gré de ses rencontres. Elle se fournit parfois aussi au-delà des frontières françaises, en Italie notamment. Un pays qui a davantage préservé ses traditions lainières, en plus de compter de nombreux spécialistes de la teinture végétale. Tout en dévoilant quelques-unes de ses créations, la feutrière expose également les nombreux atouts de la laine feutrée : une matière isolante, antibactérienne, biodégradable, résistante, respirante… Résistante au feu, elle est difficilement inflammable, le cas échéant brûle très lentement avec peu de dégagement de fumée et s'éteint aisément. Enfin, elle possède aussi des propriétés antistatiques qui font fuir la poussière. Sylvie ne vit pas encore de la vente de ses créations. Elle propose donc toute l'année des ateliers qu'elle adapte à tous types de public. Ces sessions, en plus d'arrondir ses fins de mois, lui permettent de transmettre son savoir-faire et de partager sa passion du feutrage et de la teinture végétale, dont elle a fait son métier.

A.E.



AE

Troupeau de thônes et marthod de la Ferme du Fardelier auprès de qui Sylvie Girardot récupère de la laine.

Art'Terre au cœur des Bauges

Née en 2019 dans la continuité d'une initiative collective, Artishow, portée par Nathalie Nave plusieurs années auparavant dans le vieux bourg du Châtelard, la boutique Art'Terre est installée dans un local mis à disposition par la mairie, place René Cassin, entre la Maison du parc des Bauges et la salle des fêtes du village. Lieu d'exposition et de vente, Art'Terre donne la part belle aux créateurs, artisans et producteurs locaux. Gérée par une association collégiale qui compte douze membres permanents qui tiennent à tour de rôle le lieu ouvert au public, la boutique expose tout au long de l'année les créations de ses membres permanents ainsi que d'une dizaine d'artisans et producteurs invités, tous installés dans les Bauges.

LOISIRS

// FESTIVAL « NEVERS EN BLEU »

58 C'est parti !

Le 14 septembre, La Verrière (Nevers) lançait les festivités du festival « Nevers en bleu ». Un moment attendu portant de nombreuses espérances pour l'avenir.

Après le lancement du festival « Nevers en bleu » auprès des artistes et des partenaires, c'est un premier vernissage qui a eu lieu le 14 septembre à La Verrière (Nevers) afin d'ouvrir officiellement les festivités qui auront lieu jusqu'au 6 octobre (1).

Clément Boutillon, cofondateur de la Verrière (boutique et association porteuse de « Nevers en bleu ») avec Manon Pignon, précise : *« C'est la folie ! Nous ne nous attendions pas à voir un tel engouement autour de cet événement, et nous en sommes ravis. Il est d'ailleurs important de rappeler que c'est le résultat d'un travail collectif et que sans ce dernier rien n'aurait été possible »*. Il revient également sur l'essence même du festival : *« nous voulons bousculer les gens par le biais de l'Art sous toutes ses formes pour qu'ils découvrent de nouvelles choses. Nous sommes convaincus que cela donne un nouveau souffle à l'image de Nevers, et de la Nièvre dans son ensemble »*.



De nombreux visiteurs étaient au rendez-vous pour le lancement officiel du Festival Nevers en bleu.



Tous les bleus sont mis à l'honneur lors du festival et pas uniquement celui dit de Nevers.

Savoir-faire à (re)connaître

Richard Bartolo, conseiller municipal délégué au soutien des projets associatifs culturels et à l'artisanat d'art, rajoute : *« Il semblait indispensable à la municipalité d'accorder son soutien à cette initiative qui donne à voir une belle collaboration entre tous les acteurs de la ville : artistes, commerçants, organismes partenaires, etc. Il y a une véritable émulsion qui s'est constituée autour de cette démarche qui ouvre les esprits et les yeux sur des créations et des savoir-faire exceptionnels »*. Sébastien Thomas, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre (partenaire de l'événement), rebondit : *« Nous avons des artistes et des artisans d'Art très pointus dans notre territoire. Pour ne donner qu'un exemple, la manufacture Colas (Clamecy) a été au Salon Made in France… Nous avons des pépites dans notre département, et il est grand temps que tout le monde s'en rende compte. Ce festival permet de mettre en lumière cela tout en offrant une dimension humaine exceptionnelle, car derrière les œuvres, il y a des artistes ou des artisans ; il ne faut pas oublier »*. Ce dernier élément doit, selon lui, être au centre des préoccupations : *« la Chambre des métiers et de l'artisanat est là pour faire en sorte que toutes ces personnes puissent vivre dignement de leur métier. Aujourd'hui, force est de constater que cela n'est pas toujours le cas, alors que la qualité du travail est indéniable et que de nombreux métiers d'Art sont pertinents pour l'avenir notamment face aux attentes sociétales pour le local. Le festival « Nevers en bleu » est à saluer car il propose au grand public de venir à la rencontre des artistes, et aux artistes de travailler ensemble afin d'envisager le futur sous une autre dimension. C'est assez exceptionnel pour le faire remarquer et il semble, au vu du monde ce soir, que ce festival était bien attendu par tous ! »*.

Un rêve pas qu'en bleu

Au-delà des expositions, ateliers ou rencontres que propose le festival « Nevers en bleu », il prend en compte une autre facette, celle de l'avenir. Richard Bartolo évoque cela : *« Nous avons des idées pour offrir des lieux permanents d'expositions aux différents artistes. C'est une demande et une attente du grand public, qu'il soit nivernais ou non. De plus, le festival prouve aussi que l'art permet de donner une nouvelle vie à notre ville, il serait donc dommage de s'en priver »*. De son côté, Clément Boutillon l'assure : *« avec Manon, notamment, nous ferons d'autres événements de ce genre, mais différemment »*, avant d'évoquer une réflexion en cours : *« avec « Nevers en Bleu », nous avons pu rencontrer de nouvelles personnes qui ont des idées qui nous plaisent… nous verrons si cela mène quelque part »*. Il conclut dans un sourire : *« En tout cas, l'avenir est à portée de main pour réaliser de belles choses, qu'elles soient en bleu ou non »*. Pour plus de renseignements : La Verrière à laverriere-nevers.fr ou au 09 81 23 96 62.

Chloé Monget

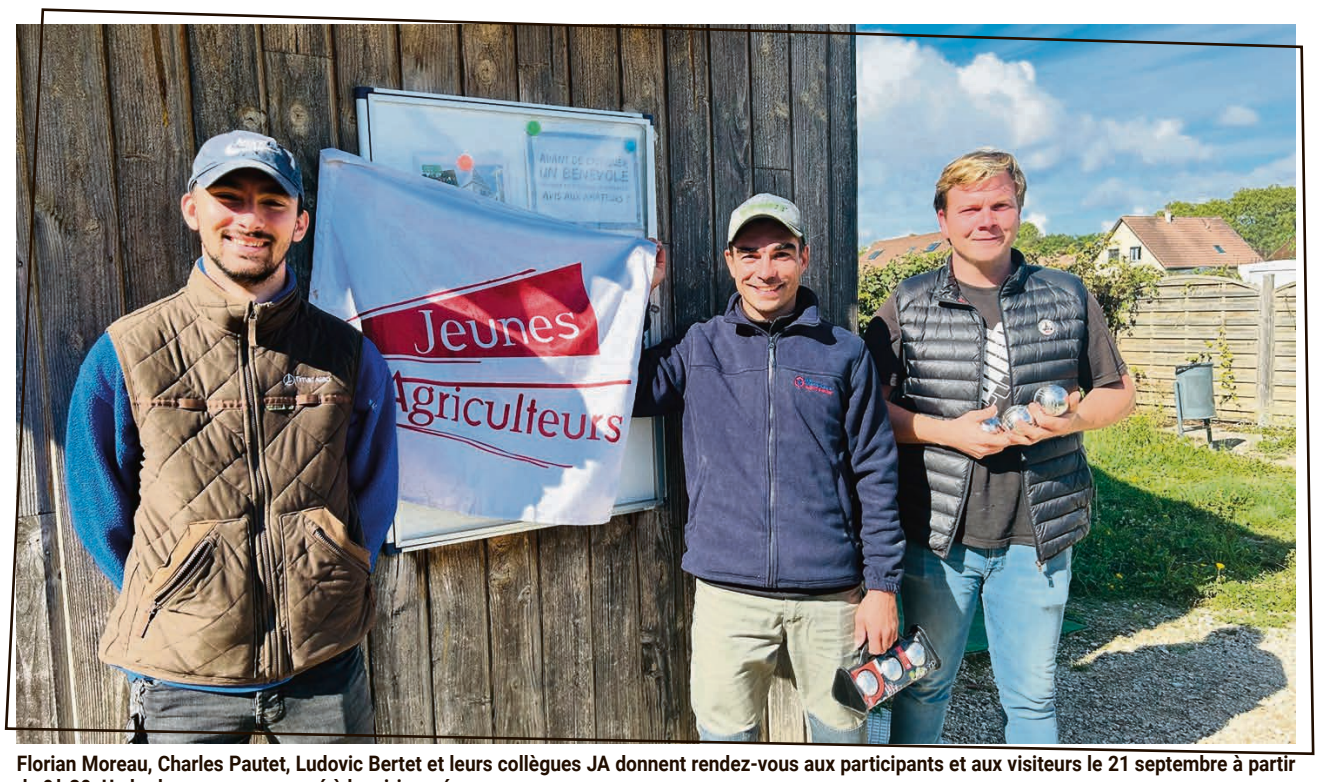
(1) Le programme détaillé a été publié dans notre édition n° 1794 du 2 août dernier.

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Tu tires ou tu pointes ?

Les JA de Genlis organisent un concours de pétanque ce samedi à Rouvres-en-Plaine.

Ce sera la deuxième édition. Les Jeunes agriculteurs de Genlis organisent un nouveau concours de pétanque après un premier rendez-vous réussi en 2023. *« Nous remettons ça ce samedi 21 septembre. C'est l'occasion de passer une belle journée tous ensemble. Tout le monde est le bienvenu pour s'amuser. Même celles et ceux qui ne sont pas tentés par le jeu peuvent se joindre à nous, ne serait-ce qu'un petit moment, en venant boire un verre et manger un barbecue »*, présente Florian Moreau, agriculteur à Labergement-Foigney et président de l'équipe cantonale. La manifestation se déroulera à la plaine des sports Yves Pautet à partir de 9 h 30. *« Les inscriptions se feront sur place le jour J, il sera demandé 10 euros par doublette. Ce n'est pas obligatoire mais nous passer un petit coup de fil en amont nous permettra de mieux nous organiser »*, poursuit le producteur céréalier. Des oignons seront offerts à tous les participants. Des lots supplémentaires (biscuits, magnum de rosé et deux invitations au restaurant Le Tablier de Rouvres-en-Plaine) seront remis aux trois premières doublettes. En cas de pluie, pas de panique : les organisateurs prévoient un petit chapiteau : *« il avait déjà plu un peu lors de notre première édition, cela ne nous avait pas empêchés de jouer, en présence d'une quinzaine d'équipes »*. Cet événement sera le deuxième de l'été des JA, après leur buvette organisée lors du passage du Tour de France. Parmi les prochains évènements, une relance du comice agricole de Genlis serait en pourparlers pour 2025.



Florian Moreau, Charles Pautet, Ludovic Bertet et leurs collègues JA donnent rendez-vous aux participants et aux visiteurs le 21 septembre à partir de 9 h 30. Un barbecue sera proposé à la mi-journée.

AG

Renseignements : 06 37 08 95 12

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

LOISIRS

// INITIATIVE

Affrontement sur Farming Simulator

La phase qualificative de la première Coupe de France Farming Simulator de l'enseignement agricole vient tout juste de débuter. L'événement s'achèvera le 26 octobre à Lanaud, en Haute-Vienne.



Franck Beloncle

Baptiste Salinas, responsable événementiel à la FNSEA.

Avec les jeux vidéo, on peut tout faire : affronter des monstres dans des paysages glaciaires, chercher une étoile noire aux confins de l'espace, refaire la bataille de Stalingrad ou celle de Castillon, conduire des bolides tous plus fous les uns que les autres… Tout, même gérer une exploitation agricole, sans être agriculteur. C'est le principe de Farming Simulator, un jeu qui existe depuis 2008 et qui compte de nombreux pratiquants dans le monde entier. Ce jeu rencontre un tel succès qu'il existe une Farming Simulator League permettant à des équipes de s'affronter. Il fait donc partie de ces e-sports pratiqués par des joueurs souvent professionnels. De cet engouement international, comment a pu naître une Coupe de France Farming Simulator de l'enseignement agricole, portée par la FNSEA et qui s'achèvera au Pôle Lanaud, en Haute-Vienne ? *« Le premier à évoquer cette idée, c'est le responsable de la communication de France Limousin Sélection et du Pôle de Lanaud, Émilien Rouet, qui voyait bien une finale de Farming Simulator à Lanaud »*, se souvient Baptiste Salinas, lors du passage du Tour de France en Haute-Vienne. *« Lors des étapes du Tour de France, nous faisons la promotion de la carte "campagne"*, précise le responsable événementiel de la FNSEA. *Pour nous, c'était une super idée »*. La FNSEA dit banco.

Une compétition réservée aux élèves

Pendant un an, les équipes du syndicat majoritaire vont préparer l'organisation de cet événement, en tenant compte d'une première tentative d'organisation d'une compétition française. *« À l'époque, elle était ouverte à tout le monde et, fort logiquement, les équipes professionnelles se sont imposées »*, relate Baptiste Salinas. En conséquence, il est rapidement décidé que cette première coupe de France sera exclusivement réservée aux élèves de l'enseignement agricole. En revanche, il est clair dès les prémices que ce sera pour tous les types d'enseignement agricole. *« Nous voulions toucher le plus grand nombre possible,* note Baptiste Salinas. *Nous avons des partenariats avec toutes les structures de cet enseignement »*. Sont donc concernés les élèves des lycées agricoles, des MFR et de tous les centres de formation agricole. Trois conditions pour participer à cette coupe de France : être élève de l'enseignement agricole, avoir plus de 16 ans et constituer une équipe de trois personnes. Cette première coupe de France Farming Simulator va se dérouler en deux phases. La première vient de débuter et se déroule uniquement en ligne, jusqu'au 6 octobre. Dans le cadre de la coupe de France, chaque équipe devra enregistrer sa partie et l'envoyer à Marlonn Ollivaux. Qui ça ? Sous son nom de streameur, En3rgie5, il est l'un des plus suivis de France, *« c'est notre animateur et notre maître de cérémonie »*, révèle, non sans fierté, Baptiste Salinas. *« La deuxième phase se déroulera le 26 octobre à Lanaud et sera l'occasion d'une belle journée festive »*, se réjouit le responsable événementiel de la FNSEA. Quarts de finale, demi-finales, finale plus une giga finale sont au programme de cette journée à Lanaud. Les équipes qualifiées pour le 26 octobre seront prises en charge par les organisateurs (voyage et hébergement). *« Toute la journée sera animée et la giga finale, c'est l'équipe qui aura gagné la finale qui affrontera une équipe de professionnels »*, précise Baptiste Salinas. Cette coupe de France, c'est bien l'agriculture à l'heure des jeux vidéo et de la virtualité, et dans la convivialité.

Lionel Robin

Inscription et renseignements : cdffs.fr



La phase qualificative se déroule en ligne du 26 août au 6 octobre. Rendez-vous sur le site cdffs.fr (Capture d'écran).

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• 21 et 22 septembre

// Chasse aux bouquets à Longvic

Le Champ des Sourires, association de production et vente de fleurs locales et de saison, organise un week-end portes ouvertes sur sa ferme au 51 route de Dijon à Longvic, dans le cadre des Journées de la Fleur française. Plusieurs activités florales seront proposées dont une matinée cueillette et confection de bouquet ainsi qu'une chasse aux bouquets géante dans Longvic le samedi matin à partir de 10 heures. Le dimanche, c'est un marché fleuri de producteurs et de créateurs locaux qui se tiendra sur le site.

https://lechampdessourires.fr/

// Journées du Patrimoine à Châteauneuf

Les Journées européennes du patrimoine permettront aux visiteurs de s'immerger dans l'histoire et les histoires du château de Châteauneuf-en-Auxois, récemment rénové, par le biais des graffitis retrouvés. Vous découvrirez ce qu'ils révèlent sur le château et leurs auteurs.

Chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu

// Journées du Patrimoine à Dijon

Comme chaque année, la ville de Dijon propose de nombreuses découvertes à l'occasion de ces Journées du Patrimoine. Au programme : le site de l'ancien hôpital général où se trouve aujourd'hui la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, les traces encore visibles du Dijon de l'antiquité, découverte d'œuvres d'art au Fonds régional d'art contemporain (Frac), visite du Palais des ducs et des États, découverte des archives municipales, de l'auditorium, le musée Magnin, celui des Beaux-Arts, les hôtels particuliers...

patrimoine.dijon.fr

• Du 1er au 6 octobre

// Festival des Écrans de l'Aventure à Dijon

La 33e édition du Festival les Ecrans de l'Aventure vous donne rendez-vous à Dijon. Au programme : 43 projections dont 14 films en compétition, 6 livres en sélection, 5 expositions et 18 lieux d'expression dont un nouveau camp de base, le Cellier de Clairveaux. Sur 300 m² sous des voûtes du XIIIe siècle classées vous seront proposées 14 rencontres littéraires avec les auteurs et jurés 2024 présents. Ateliers, expériences, performances, stands et projections libres complèteront le dispositif.

Billetterie en ligne : www.lesecransdelaventure.com/billetterie

• Mai 2025

// Voyage de la SDAE de Côte-d'Or

Du 5 au 11 mai 2025, la Section des anciens exploitants (SDAE) de Côte-d'Or, en collaboration avec le voyagiste Chagrive, organise pour ses adhérents un séjour dans l'Aveyron. Au départ de la Maison de l'Agriculture à Bretenière, partez visiter l'Aveyron authentique : le village de Blesle, l'un des plus beaux de France, les Gorges du Tarn, les caves de Roquefort, le Viaduc de Millau, la coutellerie Laguiole, mais aussi les villages typiques tels que Laissac, Capou, Blayac, Conques et Estaing… Vous serez hébergé(e) à l'Hôtel de France de Saint-Géniez d'Olt, durant tout le séjour. Comme lors de chacun des séjours de la section, la découverte du patrimoine gastronomique local est également au programme. Le programme détaillé, les tarif et modalités du séjour seront envoyés prochainement par courrier, accompagné du bulletin de participation à retourner dès que possible à la FDSEA 21.

Nièvre

• Du 27 sept. au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• 12 octobre

// Élection de la reine des comices

La Société d'agriculture de la Nièvre organise l'élection de la reine des comices le 12 octobre lors d'un dîner dansant. Il aura lieu à partir de 20 h à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Tarif : 38 euros ; pour les enfants à partir de 12 ans : 15 euros.

Renseignements et réservations : 06 88 68 79 12

// ARTISANAT

Du bois de saule aux crayons, il n'y a qu'un pas

En 2003, Patrick Tourre a acheté une ancienne bâtisse située à Olliergues dans le Livradois-Forez, afin d'y fabriquer des crayons artisanaux en bois. Réputé pour sa gaieté et la beauté de ses créations, l'artisan a pris l'habitude d'ouvrir ses portes aux visiteurs les plus curieux.



Si la fabrication du crayon en bois est totalement artisanale, les mines en kaolin sont produites par un industriel.

Léa Rochon / Apasec



Patrick Tourre organise des visites au sein de son atelier, afin d'expliquer le travail du bois et les secrets de fabrication de ses crayons.

Léa Rochon / Apasec



L'artisan utilise du bois de saule, aussi connu sous le nom d'osier.

Léa Rochon / Apasec

Son atelier est aussi imparfait que la forme de ses crayons. Depuis plus de vingt ans, Patrick Tourre fabrique des morceaux de bois pour le plaisir des petits comme des grands. Installé à Olliergues, au cœur du Livradois-Forez, l'artisan reçoit près de deux mille visiteurs par an. Il faut dire que la visite vaut le coup d'œil : des fabricants de crayons artisanaux, il n'en existe que deux en France. *« J'ai commencé cette activité en Haute-Saône, dans une usine désaffectée située dans le méandre d'une rivière »*. Une première expérience qui lui a d'ailleurs inspiré le nom de son atelier auvergnat : L'île aux crayons. *« J'avais d'abord pensé à "Crayons sauvages" mais c'est un peu trop revendicatif »*, raconte le bonhomme de quasi deux mètres, un grand sourire aux lèvres. Posters du mythique groupe The Cure, de Nougaro ou encore des Rita Mitsouko, bancs d'écoliers posés ici et là, pléthore de sciures de bois et de poussières qui se distinguent dans les rayons du soleil, tapis anciens, fagots en bois qui attendent sagement d'être travaillés… Le terme « île sauvage » pourrait très bien décrire son atelier d'artiste, dont la devanture serait, selon lui, *« la plus pourrie du village »*. *« L'habitation qui se situe à l'étage était un hôtel et le rez-de-chaussée une salle de bal »*, raconte l'homme aux yeux bleus qui expriment à eux seuls l'amour éprouvé pour ce lieu de plus de 500 m² et où l'inscription « Hôtel du commerce » est encore visible.

Une pincée d'humour et une grosse dose de pédagogie

Le proverbe *« ne jamais se fier aux apparences »* pourrait parfaitement coller à cet endroit. Si l'extérieur n'est pas très vendeur, l'intérieur cache de nombreux trésors. Entre les mois de novembre et mars, Patrick Tourre ramasse minutieusement des branches de bois de saule qu'il s'applique à faire sécher durant neuf mois, avant de les transformer en authentiques crayons. Et le choix de la matière première n'est pas laissé au hasard. *« Auparavant j'utilisais différentes essences de bois, mais j'ai rapidement remarqué que les acheteurs posaient les crayons dans des pots et ne les utilisaient pas. L'avantage du saule, c'est qu'il se garde longtemps, se taille bien et patine avec le temps »*. Après les explications, place à la pratique. Devant les yeux ébahis d'une famille venue de Vertaizon (Puy-de-Dôme), l'artisan perce d'un côté et de l'autre un morceau de bois de 22 centimètres précédemment taillés, afin d'y introduire une mine de chaque côté. Une fois percé, l'artisan colle la mine composée de kaolin et de pigments de synthèse qu'il achète à un industriel. *« Ma production n'est pas suffisante pour que je les fabrique moi-même »*, indique celui qui propose une palette de vingt couleurs et crée six mille crayons par an. Une fois séché durant 48 heures, puis attentivement taillé, le crayon est prêt à rejoindre les autres placés à l'entrée de l'atelier, dont le très apprécié *« tutti color »*, doté d'une mine de quatre couleurs qui permet une *« écriture arc-en-ciel »* et plusieurs types de crayons à papier fabriqués avec des mines graphites. *« Dans la gamme industrielle, la mine est trempée dans de la graisse de mouton, il vaut mieux donc éviter de les acheter si vous êtes vegan »*, affirme l'artisan, dont l'humour et la pédagogie ne manquent pas et qu'il aime par-dessus tout partager avec ses visiteurs.

Léa Rochon



Certains crayons ont été fabriqués afin de comporter plusieurs mines de différentes couleurs.

Léa Rochon / Apasec

Infos pratiques : L'île aux crayons se situe au 29 av. Rhin et Danube, 63880 Olliergues et propose des visites toute l'année sur rendez-vous et sans rendez-vous durant les mois de juillet et août. Plus d'informations sur https://ileauxcrayons.com/ ou au 04 73 72 92 49.

PORTRAIT // Des stations pétrolières au Livradois-Forez



Léa Rochon / Apasec

**Né en Tunisie, Patrick Tourre l'affirme : son père agriculteur refusait le terme *« paysan »*. *« Ils possédaient vingt-cinq hectares de vignes qui suffisaient à nourrir la famille… Mais une fois arrivés en France, dans le Tarn-et-Garonne plus exactement, ils en ont bavé, il a fallu défricher un endroit couvert de forêt et qui servait à la chasse, afin d'y installer des vaches, du maïs, du soja et du blé »*. Avant de se passionner pour le bois et les crayons, le titan a exercé bien des métiers. Producteur de tournées à Paris durant dix ans, l'ambiance et les caprices de stars ont fini par le lasser. Sa formation de frigoriste en poche, le colosse a ensuite eu l'opportunité d'aller travailler sur des stations pétrolières. *« J'ai fini par subir un licenciement économique à 35 ans, ce qui m'a fait prendre conscience que je voulais changer de monde, radicalement, et me rapprocher de la nature… D'autant plus que je forais déjà sur les plateformes ! »*. C'est finalement au cœur du Pays de Galles que l'idée des crayons artisanaux lui est venue. *« Je vendais du bois sur des marchés, mais ça ne marchait pas,* relate l'artisan. *J'ai vu quelqu'un vendre des mines à Cardiff et ça m'a inspiré, en plus de ma volonté d'être mon propre patron »*. Un pari plus que réussi.

L. R.